

L'impact sur l'usage des recommandations officielles de la France  
et du Québec dans le domaine de l'informatique : Étude de  
l'implantation terminologique

by

Elizabeth C. Saint  
Maîtrise, Université Paris 8, 1999  
Licence, Université Paris 8, 1995

A Thesis Submitted in Partial Fulfillment  
of the Requirements for the Degree of

MASTER OF ARTS

in the Department of French

© Elizabeth C. Saint, 2013  
University of Victoria

All rights reserved. This thesis may not be reproduced in whole or in part, by photocopy  
or other means, without the permission of the author.

## **Comité de supervision**

L'impact sur l'usage des recommandations officielles de la France et du Québec dans le  
domaine de l'informatique : Étude de l'implantation terminologique

by

Elizabeth C. Saint  
Maîtrise, Université Paris 8, 1999  
Licence, Université Paris 8, 1995

### **Comité de supervision**

Dr. Catherine Caws, (Department of French)  
**Superviseure**

Dr. Catherine Léger, (Department of French)  
**Membre du Département**

## Résumé

### Comité de supervision

Dr. Catherine Caws, (Department of French)

Superviseure

Dr. Catherine Léger, (Department of French)

Membre du Département

This thesis examines the degree to which computer science terminology as recommended by the official language planning organizations of France (*Délégation générale à la langue française et aux langues de France*) and Quebec (*Office québécois de la langue française*) is integrated in business communication language. While the study of terminology implantation has been determined in peer-reviewed literature as being crucial to language planners in order to verify the successful use of their own recommendations, only a small number of studies have been undertaken in this field over the last few decades. Incorporating and adapting the terminometrics protocol created by Jean Quirion (2000), we investigate the degree of implantation of official terms for computer peripherals in comparison to other French and English synonyms inside a corpus constituted of webpages of international information technology (IT) companies. Our study reveals how the distinct language policy of France and Quebec, due to different historical, sociological and political events, may influence the scope of their action on language use.

## Table des matières

Comité de supervision.....	ii
Résumé.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des abréviations, acronymes et sigles .....	vi
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures .....	viii
<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. La politique linguistique en France et au Québec</b> .....	7
1.1. La création de la politique linguistique en France .....	7
1.1.1. <i>Le concept de la langue pure</i> .....	7
1.1.2. <i>La création de la norme du français</i> .....	8
1.1.3. <i>La diffusion de la norme en France</i> .....	11
1.1.4. <i>Les premiers emprunts à l'anglais</i> .....	13
1.1.5. <i>La construction d'une politique linguistique</i> .....	17
1.1.5.1. Les entreprises privées pour la défense de la langue française.....	17
1.1.5.2. La création du premier organisme officiel de défense du français .....	19
1.1.5.3. La Loi Bas-Lauriol.....	21
1.1.5.4. La Loi Toubon .....	22
1.1.6. <i>Le dispositif d'application de la politique linguistique</i> .....	24
1.2. La création de la politique linguistique au Québec.....	27
1.2.1. <i>L'arrivée du français au Canada : la Nouvelle-France</i> .....	27
1.2.2. <i>La colonisation britannique et la naissance du Canada</i> .....	29
1.2.3. <i>L'anglicisation de la langue française au Québec</i> .....	32
1.2.4. <i>La construction d'une politique linguistique</i> .....	35
1.2.4.1. La prise de conscience linguistique .....	35
1.2.4.2. Les grandes commissions d'enquête.....	39
1.2.4.3. La Loi pour promouvoir la langue française au Québec (loi 63).....	41
1.2.4.4. La Loi sur la langue officielle (loi 22).....	42
1.2.4.5. La Charte de la langue française (loi 101) .....	43
1.2.5. <i>Le dispositif d'application de la politique linguistique</i> .....	45
1.2.5.1. L'Office québécois de la langue française.....	45
1.2.5.2. Le Grand Dictionnaire terminologique .....	48
<b>2. Revue de la littérature, méthodologie, description du corpus</b> .....	52
2.1. Revue de la littérature .....	52
2.2. Le protocole terminométrique de Quirion (2000).....	57
2.2.1. <i>Objectif du protocole</i> .....	57
2.2.2. <i>Méthodologie du protocole</i> .....	57
2.2.2.1. Détermination du domaine, des notions, des termes officiels et de leurs concurrents .....	58
2.2.2.2. Choix du corpus et récolte des données .....	58
2.2.2.3. Analyse des données et évaluation du degré d'implantation .....	60
2.3. Méthodologie et description du corpus.....	61

2.3.1.	<i>Choix du domaine, des notions, des termes et de leurs concurrents</i> .....	61
2.3.2.	<i>Choix du corpus</i> .....	70
2.3.2.1.	Critère thématique.....	71
2.3.2.2.	Critère géographique.....	71
2.3.2.3.	Critère chronologique .....	73
2.3.2.4.	Critère linguistique.....	74
2.4.	Questions de recherche .....	75
<b>3.</b>	<b>Présentation des résultats de l'analyse de corpus et discussion</b> .....	<b>76</b>
3.1.	Présentation des résultats .....	76
3.1.1.	<i>Notions absentes du corpus</i> .....	76
3.1.1.1.	Notions absentes du corpus français .....	76
3.1.1.2.	Notions absentes du corpus québécois.....	76
3.1.1.3.	Cas de la notion <i>cybercaméra/webcaméra</i> (corpus français et corpus québécois) .....	77
3.1.1.4.	Cas de la notion <i>scanneur</i> (corpus français).....	78
3.1.2.	<i>Termes officiels implantés</i> .....	78
3.1.2.1.	Termes officiels totalement implantés du corpus français.....	78
3.1.2.2.	Termes officiels totalement implantés du corpus québécois .....	78
3.1.2.3.	Termes officiels très bien implantés (corpus français et corpus québécois) .....	78
3.1.2.4.	Cas du terme officiel <i>souris</i> (corpus français et corpus québécois).....	79
3.1.3.	<i>Termes officiels en situation de concurrence terminologique</i> .....	82
3.1.3.1.	Termes officiels en situation de concurrence du corpus français .....	82
3.1.3.2.	Termes officiels en situation de concurrence du corpus québécois .....	82
3.1.4.	<i>Termes officiels non implantés</i> .....	83
3.1.4.1.	Termes officiels non implantés du corpus français.....	83
3.1.4.2.	Termes officiels non implantés du corpus québécois .....	83
3.2.	Discussion des résultats .....	84
3.2.1.	<i>Notions absentes du corpus</i> .....	84
3.2.2.	<i>Termes officiels implantés du corpus</i> .....	85
3.2.3.	<i>Termes officiels du corpus en situation de concurrence terminologique</i> .	87
3.2.4.	<i>Termes officiels non implantés du corpus</i> .....	88
3.3.	Implantation moyenne des termes officiels .....	90
	<b>Conclusion</b> .....	<b>94</b>
	Références bibliographiques.....	99
	Annexes.....	111
	Annexe 1 .....	111
	Annexe 2 .....	119
	Annexe 3 .....	122
	Annexe 4 .....	128
	Annexe 5 .....	132

## Liste des abréviations, acronymes et sigles

- **DGLF** : Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- **FT** : FranceTerme
- **GDT** : Le Grand Dictionnaire terminologique
- **IATE** : InterActive Terminology for Europe
- **Office (l')** : Office de la langue française
- **OQLF** : Office québécois de la langue française
- **Termium** : Termium Plus
- **TIC** : Technologies de l'information et de la communication

## Liste des tableaux

Tableau 1	
Nombre de termes par sous-domaine de la banque de données FT .....	65
Tableau 2	
Inventaire des termes officiels et de leurs concurrents français et anglais pour la France et le Québec .....	69
Tableau 3	
Relevé des termes officiels pour la France et le Québec et total de leurs concurrents français et anglais .....	70
Tableau 4	
Exemples de traductions localisées.....	73
Tableau 5	
Total des occurrences de syntagmes composés anglais contenant le terme <i>mouse</i> du corpus français et du corpus québécois .....	80
Tableau 6	
Calcul du coefficient d'implantation du terme officiel <i>souris</i> en tenant compte des occurrences du concurrent anglais <i>mouse</i> dans le corpus français et le corpus québécois .....	81
Tableau 7	
Coefficients d'implantation des termes en concurrence terminologique du corpus français et du corpus québécois.....	82
Tableau 8	
Notions du corpus québécois représentées par un concurrent français autre que le terme officiel .....	83
Tableau 9	
Date d'officialisation et total des concurrents français des termes implantés du corpus français et du corpus québécois.....	87
Tableau 10	
Coefficient moyen d'implantation des termes officiels et des concurrents français et anglais dans le corpus français et le corpus québécois.....	91

## Liste des figures

Figure 1	
Total en pourcentage des notions présentes et absentes du corpus français et du corpus québécois .....	77
Figure 2	
Répartition des termes officiels selon qu'ils sont implantés, en situation de concurrence terminologique ou non implantés dans le corpus français et le corpus québécois .....	85
Figure 3	
Taux de présence dans FT et le GDT des termes relevés dans le corpus français et le corpus québécois .....	90

## **Introduction**

La présente recherche examine l'impact sur l'usage des recommandations linguistiques émises par les organismes d'officialisation linguistique de la France et du Québec, à savoir la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLF) et l'Office québécois de la langue française (OQLF), dans le domaine de l'informatique et, plus précisément, dans le sous-domaine des périphériques.

Dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle, les Français et les Québécois se sont dotés d'une politique linguistique qui vise, en partie, à enrichir le lexique de la langue française et à limiter les emprunts provenant d'autres langues, notamment l'anglais, dans les domaines spécialisés des techniques et des sciences. Dans le cadre de cette politique, des termes sont proposés et officialisés par la DGLF et l'OQLF, puis ils se doivent d'être utilisés au sein des communications de l'Administration publique, voire des entreprises et de tout affichage public. Cependant, les situations linguistiques, sociales et politiques respectives de la France et du Québec étant différentes, les raisons qui ont mené à l'instauration de leur politique linguistique, ainsi que les mesures qui en résultent, sont aussi distinctes. C'est pourquoi, nous avons cherché à savoir si ces différences étaient reflétées dans l'usage.

S'inscrivant dans le courant des recherches sur l'implantation terminologique, aussi appelée *terminométrie*, notre étude est la première, à notre connaissance, qui analyse ce phénomène simultanément dans deux aires géographiques. Pour la réaliser, nous avons recours au protocole terminométrique élaboré par Jean Quirion (2000). Ce protocole, à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, objective et reproductible, propose de mesurer l'implantation terminologique au sein d'un corpus de textes représentatifs des

communications institutionnalisées puisque ce sont ces dernières qui modèlent le comportement linguistique d'une collectivité (Corbeil, 1980, p. 116). De ce fait, notre corpus est constitué de diverses descriptions de périphériques disponibles sur les sites Web de compagnies multinationales de produits et services informatiques et il représente la communication entre les entreprises et leur clientèle, celle de la publicité et celle de l'affichage public. Les termes dont nous vérifions l'implantation dans la présente recherche sont des termes représentant 15 notions de périphériques informatiques disponibles à la fois dans les bases de données de la terminologie officielle française – FranceTerme (FT) – et québécoise – le Grand Dictionnaire terminologique (GDT).

Analysant simultanément et comparant pour la première fois l'implantation des termes officiels dans l'usage de deux aires géographiques ayant une politique linguistique distincte, notre étude présente toutefois des limites dont le lecteur voudra bien tenir compte. Ainsi, outre le petit nombre de notions officielles considéré et le fait que notre corpus ne contienne qu'un type de communication institutionnalisée, il convient de préciser que, pour parler d'implantation terminologique, il est nécessaire d'examiner un corpus dans une perspective diachronique (Depecker, 1997, p. 90), ce que nous n'avons pas fait ici essentiellement par manque de temps car, nous le verrons, toute analyse terminométrique, si petite soit-elle, devient rapidement un travail de grande envergure. Nous ne pouvons donc qu'espérer poser le premier jalon d'une étude qui, si elle est reproduite en ayant recours aux mêmes types de corpus au fil du temps, pourra offrir une vision diachronique de l'implantation des termes officiels français et québécois.

Dans la première partie de cette thèse, nous retraçons l'histoire qui a mené à l'établissement d'une politique linguistique en France et au Québec car, comme le précise

Corbeil (1980, p. 7), les politiciens ne s'engageant qu'en dernier recours dans un domaine aussi sensible que la langue de leurs concitoyens, il a fallu qu'un réel besoin se fasse sentir pour aboutir à l'adoption de lois visant à la protéger.

Dans la deuxième partie, nous faisons tout d'abord un état de la recherche dans le domaine de l'implantation terminologique des termes officiels. Nous relevons que, malgré la nécessité d'évaluer l'impact des recommandations officielles sur l'usage compte tenu des énormes investissements impliqués (Gambier, 2004, p. 173), seule une poignée d'études ont été effectuées en France, au Québec, ou encore en Catalogne et qu'une seule d'entre elles s'intéresse à l'implantation des termes de l'informatique dans l'usage de la langue française. La présentation des divers volets de cette dernière étude, menée par Daniel Gouadec en 1994, met en lumière le défi principal auquel font face les études d'implantation terminologique et qui réside dans l'application d'une méthodologie fiable et reproductible qui évalue le degré d'usage réel des termes et non leur connaissance passive. Ce défi a été relevé par Jean Quirion, en 2000, quand il a établi le protocole terminométrique qui sert de base méthodologique à notre étude. Nous terminons ce deuxième chapitre en présentant le protocole en question et la manière dont nous l'avons adapté pour établir notre corpus.

Dans la troisième et dernière partie, nous présentons et discutons les résultats de notre analyse qui mesure le degré d'implantation de termes officiels français et québécois dans un corpus du domaine de l'informatique. Notre discussion des résultats tente de répondre aux questions suivantes : Est-ce que les termes officiels respectivement recommandés par la France et le Québec sont visiblement implantés dans l'usage ? Est-ce que d'autres termes, en français ou en langue étrangère, leur sont préférés ? Existe-t-il des différences entre l'implantation des termes officiels en France et au Québec ?

D'un côté, la France intervient sur la question de la langue depuis bien longtemps puisque la première loi linguistique remonte à 1539, avec la signature de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Cette loi, qui faisait du français la langue d'une petite élite a favorisé le développement de l'idéologie puriste et de la norme linguistique du français. Ces principes étaient prônés par des lettrés tels que Malherbe (1555-1628) et Vaugelas (1585-1650) pour qui les emprunts et les néologismes étaient condamnables puisqu'ils entachaient la pureté de la langue française. La politique linguistique a bien évolué depuis et, sur le plan national, la France a mis en place un processus d'enrichissement de la langue française qui est axé sur un aspect quasiment unique : doter la langue de spécialité d'un lexique français adéquat pour remplacer celui provenant de langues étrangères – pour ne pas nommer directement l'ennemi anglo-américain. Depuis la Loi Toubon de 1994, les pouvoirs publics ont montré qu'ils étaient conscients que la langue évoluait constamment et que son enrichissement ne consistait pas en l'élimination de tous les mots étrangers, mais en un processus d'anticipation et d'évaluation de leur utilité au sein de la langue française. Loin de l'approche malherbienne, la politique linguistique d'aujourd'hui est donc favorable à la création et à l'ajout de nouveaux termes français généraux et spécialisés. Mais, le purisme et sa norme ont laissé une empreinte durable sur l'attitude des Français quant à leur langue qui les empêche encore d'en exploiter toutes les ressources :

C'est cette attitude qui leur fait refuser un mot comme *vivoir*, proposé par les Québécois pour remplacer *living-room*. Et c'est cette attitude, sensible aux condamnations des grammairiens et traduisant donc un certain manque de confiance, qui facilite justement l'adoption des anglicismes. (Bogaards, 2008, p. 182)

Par ailleurs, les réactions protectionnistes de la France vis-à-vis de sa langue sont souvent associées à la crainte d'un déclin du français comme langue internationale. C'est du reste pourquoi, au-delà de son action de coordination et de diffusion de la terminologie au sein de l'Administration publique, la DGLF a essentiellement pour mandat de travailler « au maintien du rayonnement international du français » (Rabaté, 2002, p. 141) en favorisant l'utilisation du français comme langue de communication internationale et en tentant de maintenir sa position de langue officielle et de travail au sein des organisations internationales, particulièrement l'Union européenne.

De l'autre côté, au Québec, l'usage du français s'est implanté et s'est généralisé dès le début du 17<sup>e</sup> siècle. À l'annexion de la Nouvelle-France par l'Angleterre (1763), la menace de l'anglais n'a pas immédiatement pesé sur l'usage du français car les francophones étaient beaucoup plus nombreux que les anglophones, mais le développement de la population anglophone, l'interdiction de toute relation avec la France et l'influence de la langue anglaise dans les domaines industriels et commerciaux ont, à la longue, eu un impact sur le statut et l'état du français au Québec. Pendant près de deux siècles, les francophones se sont retranchés « dans la soumission, la religion, l'agriculture et le conservatisme [et] les Britanniques ne pouvaient pas prévoir la réaction de défense et d'identité de la part des Canadiens de langue française, ni leur réveil pour conserver leur culture et leur langue » (Leclerc, 09 janvier 2013, 6.5 paragr. 7). Ce réveil a pris forme au moment de la Révolution tranquille, s'est officiellement concrétisé avec la Charte de la langue française (1977) et a redonné vie, parole, pouvoir et valeur à la majorité francophone du Québec. Pour redresser le statut du français, les mesures québécoises ont dû se faire coercitives et interventionnistes. Grand architecte de la politique linguistique québécoise, l'OQLF veille à ce que le statut de la langue française

ne retombe pas dans l'état de dépréciation qu'il a connu et il joue pour cela un rôle central dans la société québécoise en matière linguistique. Tout d'abord, il impose le respect de la Charte dans la sphère publique (affichage, publicité, entreprises, commerces, communications, langue de travail, enseignement), puis il examine les possibles transgressions et enfin il sanctionne les contrevenants selon les cas. Finalement, il élabore et diffuse la terminologie et la norme linguistique québécoises. Ainsi, la politique de protection de la langue française au Québec cible tout autant l'amélioration de la langue parlée et écrite des Québécois que le maintien du français comme langue officielle et l'élimination des emprunts à l'anglais.

La préférence des Français pour les emprunts linguistiques plutôt que pour les néologismes et le fait que la terminologie officielle n'ait que valeur de référence nous autorisent à supposer que l'impact des recommandations émises par la DGLF sur l'usage diverge de celui de l'OQLF qui, lui, bénéficie, dans son combat contre les termes étrangers, du soutien de la loi et généralement de celui des Québécois. La mesure de l'implantation des termes officiels du sous-domaine des périphériques informatiques dans un corpus représentatif de la communication institutionnalisée nous permet de confirmer la validité de cette hypothèse.

## 1. La politique linguistique en France et au Québec

### 1.1. La création de la politique linguistique en France

#### 1.1.1. *Le concept de la langue pure*

Au 16<sup>e</sup> siècle, alors que le français vient remplacer le latin dans les documents officiels et qu'il devient la langue privilégiée du roi de France<sup>1</sup>, se fait sentir la nécessité de définir les règles d'un « bon usage » et d'établir une langue pure à l'image du pouvoir royal et en démarcation d'avec la « Ville », lieu d'impuretés, d'imperfections, de grossièretés (Rey, 2007, p. 31). Des initiatives d'assainissement du français, soutenues par le pouvoir, seront amorcées par Malherbe<sup>2</sup> et reprises par Vaugelas<sup>3</sup> et c'est ainsi que va naître le concept de pureté de la langue française, autrement appelé *purisme* :

Le purisme, tel qu'on le définit habituellement, est caractérisé par un attachement excessif à la pureté du langage et à la correction grammaticale par rapport à un modèle idéal et intangible. Les puristes dénoncent avec vigueur les emprunts, rejettent par principe les néologismes et les changements de sens, et, lorsqu'ils les tolèrent c'est avec beaucoup de réticence. (Chansou, 2003, p. 27)

Les fervents partisans du purisme, idéologie avant-gardiste pour son époque qui faisait de la France le seul pays européen à avoir des règles normatives similaires à celles

---

<sup>1</sup> C'est par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, signée en 1539, que le roi François 1<sup>er</sup> a fait du français la langue administrative et judiciaire de la France en remplacement du latin dans le but d'assurer la bonne compréhension des décisions de la Cour (*Ordonnance de Villers-Cotterêts*, 1539, art. 110-111).

<sup>2</sup> Poète français (1555-1628), fervent prêcheur de la clarté, de la précision et de la rigueur en expression française. « Il affirmait que, pour être valable, l'écriture devait être dépouillée d'ornements, de répétitions, d'archaïsmes, de régionalismes et d'hyperboles » (Barlow & Nadeau, 2007, paragr. 1).

<sup>3</sup> Grammairien français (1585-1650), membre de l'Académie française et chargé de rédiger le premier dictionnaire de la langue française de l'Académie. C'est durant ce long travail qu'il a fait paraître l'ouvrage qui a rendu célèbre la notion de « bon usage » : *Remarques sur la langue françoise, utiles a ceux qui veulent bien parler et bien escrire* (1647).

des langues classiques (Nadeau & Barlow, 2006, p. 67-68), partent en croisade contre les impuretés que représentent les régionalismes et les emprunts que le français fait naturellement aux langues de ses voisins européens (Hagège, 1987, p. 17-18).

Pour les puristes, il est nécessaire de lutter contre l'abus des néologismes, contre les incorrections, les impropriétés, l'altération du sens des mots. Il faut éviter les métissages, préserver la « pureté » du français, maintenir ses qualités de clarté et de précision. Chaque innovation est suspecte. (...) Les puristes estiment par ailleurs (...) qu'il convient de protéger le langage de l'« honnête homme » contre l'invasion des vocabulaires techniques qui déforment la langue et portent atteinte à son unité. (Chansou, 2003, p. 28)

Ainsi, à la Renaissance, époque où l'Italie règne sur l'Europe dans les arts comme dans les sciences, de nombreux termes italiens entrent dans la langue française. Ces entraves au bon usage de la langue ont donné lieu à de vives réactions, dont la plus célèbre est celle d'Henri Estienne qui, dans son ouvrage de 1578, *Deux dialogues du nouveau françois italianisé*, critique et parodie le langage des courtisans qui empruntent au lexique italien. Plus tard, en 1964, c'est ce même purisme, doublé d'un « chauvinisme linguistique » à l'encontre de la supériorité économique et technique des États-Unis (Chansou, 2003, p. 28-29), qui rejaillira dans l'ouvrage d'Étiemble, *Parlez-vous français ?*, en réaction aux emprunts à l'anglais qui font irruption dans la langue française.

### 1.1.2. *La création de la norme du français*

La création de l'Académie française en 1635 par le cardinal de Richelieu va contribuer à faire de l'idéologie du purisme une norme. L'article 24 des statuts et

règlements indique que cette première institution normative du français a pour mission d'appliquer les principes malherbiens de nettoyage de la langue :

La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. (Académie française, 1995, p. 19)

Pour remplir cette mission de régulation de la langue, l'Académie française se charge de composer « un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique sur les observations de l'Académie » (Académie française, 1995, p. 19, art. 26). La première édition du dictionnaire, seul travail, avec la grammaire<sup>4</sup>, qui ait été concrètement réalisé par l'Académie, paraît en 1694 au terme d'un travail lent et laborieux. L'ouvrage se base sur le modèle du « bon usage » tel que défini par Vaugelas<sup>5</sup> et ne présente aucun terme technique ou scientifique. Selon Rey (2007, p. 184-185), l'Académie a créé « un clivage fictif et assez pervers entre les mots du bel et bon usage et le soi-disant “ langage des arts [techniques]<sup>6</sup> ” » qui est à l'origine des conflits qui ont opposé « le dictionnaire de l'Académie, voué au “ français ” pur, écartant la part maudite du vocabulaire [et] le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière<sup>7</sup> qui assume cette part ».

L'Académie française n'a pas créé le purisme linguistique français, contrairement aux idées reçues (Nadeau & Barlow, 2006, p. 64). Toutefois, son statut d'institution

---

<sup>4</sup> Cette grammaire, rédigée par Abel Hermant, est parue en 1932, presque trois siècles après la création de l'Académie française, et elle a été très mal reçue par les grammairiens et les linguistes de l'époque qui la trouvaient fort incomplète.

<sup>5</sup> « Chez l'auteur des célèbres *Remarques*, ce modèle est double : outre “ la plus saine partie de la Cour ” sont distingués quelques écrivains, sans précision. Là seulement va se trouver le bon, le vrai français » (Rey, 2007, p. 30).

<sup>6</sup> Entre crochets dans le texte.

<sup>7</sup> Paru en 1684.

publique qui officialise le mythe de la langue pure va avoir pour effet non seulement de changer le visage linguistique de la France comme la disparition des langues régionales le démontre, mais aussi d'instituer une norme. À partir de ce moment, toute personne se référant à la norme parle un français correct et, inversement, ceux qui s'éloignent de cette norme s'exposent à la critique et à la stigmatisation.

S'étonnant que l'anglais n'ait pas connu de période puriste comme la France, Nadeau et Barlow (2006, p. 68) constatent que cette idéologie a en grande partie pu s'imposer en France du fait que seuls 15 % de la population parlaient le français à cette époque en France. C'est aussi ce que confirme Leclerc :

La langue française parlée par l'élite pénétrait encore à pas de tortue la langue du peuple, qui ignorait tout des règles d'ordre, de pureté, d'élégance et d'harmonie. L'analphabétisme se situait à cette époque autour de 99 % en France (comme partout en Europe). Le peuple était gardé dans l'ignorance totale : l'essentiel de l'enseignement demeurait celui de la religion, qui se faisait en patois, parfois même en latin. (Leclerc, 20 juillet 2012, 1.1 paragr. 4)

Ainsi, le français n'appartenant pas à la majorité de la population, la norme puriste est restée confinée à l'intérieur d'une petite élite et a réussi à prévaloir sur la langue française. Cette même norme a à la fois creusé un fossé entre la classe dirigeante du pays et la masse populaire (Rey, 2007, p. 55) et servi au rayonnement de la France en Europe jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. En effet, de 1594 jusqu'à la Révolution française, le royaume de France connaît une période de paix, de prospérité, de colonisation et de forte croissance démographique. Cette situation « perm[e]t à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique » (Leclerc, 18 avril 2012, Introduction).

Le français circule dans les cercles érudits sous forme de livres, de représentations théâtrales et de déclamations poétiques dans les salons et les ruelles, et on le parle au sein des classes supérieures dans les autres pays européens :

En Europe, le français commence à être pratiqué, à l'écrit et même à l'oral, dans des lieux où les langues maternelles n'ont pas encore reçu le prestige symbolique que recherchent les aristocrates et les cours princières. (...) C'est au dix-huitième siècle que cette expansion européenne du français produira tous ses effets, avant de reculer après l'Empire. (Rey, 2007, p. 188-189)

On parle alors d'universalité de la langue française, ou de *gallomanie*, soit la « tendance à admirer aveuglément tout ce qui est français » (Leclerc, 23 janvier 2012, 5.1 paragr. 1).

### *1.1.3. La diffusion de la norme en France*

La Révolution française est le point de rupture du français comme langue de l'élite aristocratique, française ou européenne, et celui de son passage au statut de langue de la nation :

La langue devint une affaire d'État: il fallait doter d'une langue nationale la « République unie et indivisible », et élever le niveau des masses par l'instruction ainsi que par la diffusion du français. Or, l'idée même d'une « République unie et indivisible », dont la devise était « Fraternité, Liberté et Égalité pour tous », ne pouvait se concilier avec le morcellement linguistique et le particularisme des anciennes provinces. Les révolutionnaires bourgeois y virent même un obstacle à la propagation de leurs idées; ils déclarèrent la guerre aux patois. (Leclerc, 20 juillet 2012, 1.2 paragr. 2)

Après avoir vainement tenté, sous la Terreur et à l'aide de mesures répressives<sup>8</sup>, d'imposer le français comme langue d'usage nationale et d'éliminer les patois et les dialectes de France (Leclerc, 21 décembre 2011, 2.2), c'est finalement l'établissement de l'école publique et obligatoire, selon les lois de Jules Ferry en 1881 et en 1882, qui va contribuer à répandre la norme puriste à toutes les couches sociales de la population. Le système scolaire va développer le concept de la grammaire, renforcer l'importance du respect des règles d'usage et, par-dessus tout, fustiger les « fautes » :

Depuis de nombreuses générations, l'enseignement du français met l'accent sur l'orthographe et la grammaire parfaites, ainsi que sur l'évitement des *fautes*<sup>9</sup>. Constamment, les francophones commentent ou corrigent la manière de parler ou d'écrire des uns et des autres. (...) Tels des pêchés, les *fautes* sont inévitables. Le tout fonctionne donc comme un principe régulateur rendant nerveux les locuteurs qui se demandent comment seront perçues leurs transgressions. Seule une personnalité particulièrement forte peut se libérer de la peur de commettre une *faute* en français. (Nadeau & Barlow, 2006, p. 181, notre traduction)

Le système de l'éducation nationale française est parvenu à enseigner le français, mais aussi à déterminer comment les Français et les francophones en général perçoivent leur langue (Nadeau & Barlow, 2006, p. 176), c'est-à-dire comme un objet intouchable et immuable. Rey (2007) blâme la langue française de ne pas être en mesure d'utiliser toutes ses capacités créatrices, à la différence de l'allemand ou de l'italien par exemple, et la considère comme une langue lexicalement « pauvre, engoncée, réticente et constipée »

---

<sup>8</sup> Particulièrement à l'aide du décret du 2 Thermidor de l'an II (soit le 20 juillet 1794), qui condamnait à six mois de prison et à la destitution, « tout fonctionnaire ou officier public » qui fait usage de toute autre langue que le français (Perrot, 1997, p. 165).

<sup>9</sup> En italique et en français dans le texte.

(p. 298). « La formation de mots nouveaux à l'intérieur du français est problématique (...) [et] tout mot nouveau orné d'une partie reconnaissable déclenche étonnement, discussion ou dérision », dit-il en prenant l'exemple du mot *bravitude* prononcé par la candidate socialiste française, Ségolène Royal, en janvier 2007, qui avait donné lieu à de nombreux commentaires, favorables et défavorables, dans la presse et chez les politiciens. Par contre, ajoute-t-il, « s'il s'agit d'avalier tout cru un mot venu d'ailleurs – de préférence de ces États-Unis que beaucoup de Français font mine de honnir –, tout est différent » (Rey, 2007, p. 294-295).

Ainsi, la peur de la faute a conduit les Français à automatiquement rejeter les innovations, les nouvelles règles, les nouvelles prononciations et les nouvelles orthographes. Comme le dit Chansou (2003, p. 19), « les puristes ont tué chez les Français le goût de la création lexicale. (...) Cette peur d'innover, cette crainte de mal dire, d'être ridicule, conduit l'utilisateur à recourir à l'emprunt ».

#### *1.1.4. Les premiers emprunts à l'anglais*

En France, les emprunts à l'anglais touchent essentiellement le vocabulaire pour les raisons que nous venons d'évoquer, à savoir l'épuration lexicale qu'a subie le français et la crainte de la néologie dans laquelle le purisme a plongé la langue. Ces emprunts n'ont par contre pas, ou très peu, d'impact sur « le noyau dur de la langue », pour reprendre les termes d'Hagège (1987, p. 30), c'est-à-dire la prononciation et la syntaxe (Walter, 2001; Rey, 2007).

La première vague d'emprunts à l'anglais a lieu au 18<sup>e</sup> siècle. À cette époque, la France et le français jouissent d'une grande renommée au sein de la noblesse européenne. Cependant, à l'intérieur du pays, l'élite aristocratique française et les valeurs qu'elle

représente sont, elles, en déclin et cèdent progressivement le pas à une classe bourgeoise commerçante, manufacturière et financière qui profite des nombreuses innovations techniques du siècle. Au niveau de l'usage, « la norme linguistique commen[ce] à changer de référence sociale. On pass[e] de “ la plus saine partie de la Cour ” de Vaugelas aux “ honnêtes gens de la nation ” » (Leclerc, 23 janvier 2012, 4 paragr. 1). « Les besoins d'expression croissant avec l'évolution des savoirs, des idées et des techniques, la machine à créer des mots sur des éléments latins et grecs fonctionne alors à plein régime dans toute l'Europe » (Rey, 2007, p. 198-199). Ainsi, en France, les nombreux termes techniques que le purisme a exclus font leur apparition dans l'usage comme dans les dictionnaires<sup>10</sup>.

À l'aube de la Révolution française, les yeux sont tournés vers l'Angleterre, à laquelle les futurs révolutionnaires français envient le régime parlementaire, et de nombreux termes anglais issus de la politique et de la justice incorporent le lexique français :

Avec la Révolution (...) on décèle chez les Français les débuts d'une véritable anglomanie – mot que l'on trouve pour la première fois sous la plume de d'Alembert – qui se révèle non seulement dans un sentiment d'admiration pour la philosophie, le régime parlementaire et les jardins anglais, mais aussi dans l'introduction d'un premier contingent de mots anglais dans la langue française.

Ce qui frappe dans ces premiers emprunts du français à l'anglais (...) c'est qu'on est bien en peine de les reconnaître comme tels. (Walter, 2001, p. 240)

---

<sup>10</sup> On pensera ici notamment à l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et d'Alembert, publiée entre 1751 et 1765. « Cet ouvrage innovera en outre en faisant la part belle aux “ arts mécaniques ” et aux différents métiers, à côté des problèmes philosophiques, religieux et politiques » (Walter, 2001, p. 239).

En effet, les termes empruntés à l'anglais sont bien souvent des termes issus de l'ancien français qui avaient alors été empruntés par les Anglais et qui font un retour sur l'Hexagone. Ainsi, nombre de ces nouveaux termes, en raison de leur apparence formelle similaire, soit sont très rapidement adaptés au français, soit restent méconnaissables. Par exemple, précise Rey (2007, p. 198), « si la *bougette*, petit sac de cuir servant de bourse, est visiblement revenue sous la forme de *budget*, *gouvernemental* ou *sentimental*<sup>11</sup> paraissent des dérivés autochtones, alors qu'ils procèdent d'une dérivation en anglais ». Walter (2001, p. 240) indique que les emprunts à l'anglais de l'époque intègrent aussi le français par voie de calque d'expressions (p. ex. *hors-la-loi* pour *outlaw*) et par voie d'extension sémantique de termes présents en français (p. ex. *motion* qui jusque-là signifiait *mouvement* et auquel vient s'ajouter le sens de « proposition faite à l'assemblée par un de ses membres »).

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre est en plein essor industriel, avec des inventions telles que le chemin de fer, le développement de l'aciérie et celui des industries textile et touristique. L'anglomanie débutée au moment de la Révolution va, par conséquent, redoubler d'enthousiasme. Ainsi, des termes tels que *rail*, *ballast*, *express*, *tunnel*, *wagon*, *terminus*, *station* et *touriste* vont faire leur entrée dans le vocabulaire français :

Il s'agit toutefois bien souvent (...) de formes d'origine française sous de nouveaux habits : *rail*, par exemple, avait été emprunté dès le Moyen Âge à l'ancien français *raille* “barre”, lui-même issu du latin *regula*, et *tunnel* n'est

---

<sup>11</sup> Rey précise que *sentimental* proviendrait du succès du livre de Laurence Sterne intitulé « A Sentimental Journey » (2007, p. 198).

qu'une altération du français *tonnelle*, lui-même venu du gaulois à travers le bas-latin. (Walter, 2001, p. 241-242)

Le 19<sup>e</sup> siècle est aussi l'époque à laquelle on voit apparaître des emprunts à l'anglais du sport et où on constate que le vocabulaire des sports populaires, comme le football, est adapté et francisé plus rapidement que celui des sports aristocratiques, comme le tennis ou le golf (Humbley, 2002, p. 110-111). Parmi ces emprunts, on trouve des termes tels que *poney, pedigree, turf, leggins, sport, sportsman, handicap*.

Comme Hagège (1987, p. 21-22) le précise, bien que « la vogue de l'anglais reçoi[ve] de précieuses cautions », rappelant l'anglomanie affichée de Stendhal ou encore le spleen baudelairien, certains grammairiens condamnent les emprunts à l'anglais :

Certes, la campagne n'a pas la violence qui a été et qui sera de nouveau la sienne aux deux temps forts de la réaction puriste, c'est-à-dire de 1550 à 1580 face au « péril » italianisant, et quatre cents ans plus tard devant le mouvement d'« invasion » de l'anglo-américain, entre 1950 et 1975. Mais les préventions s'accroissent (Hagège, 1987, p. 23).

La Seconde Guerre mondiale va transformer ce qui jusque-là était *anglomanie* en *invasion* de termes provenant de l'anglo-américain. En effet, la guerre a amplifié la suprématie américaine dans les domaines technique et économique au sein d'une France ébranlée et affaiblie par six années de guerre qui se voit obligée, pour relancer son industrie, d'importer massivement les matériels américains. « Ainsi, l'emploi de termes étrangers dans les langues techniques au cours des années qui ont suivi la guerre ne relevait pas d'une vague d'anglomanie, mais répondait à une nécessité » (Chansou, 2003, p. 43).

### *1.1.5. La construction d'une politique linguistique*

#### 1.1.5.1. Les entreprises privées pour la défense de la langue française

Les anglicismes qui ont intégré la langue française au cours des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles concernent essentiellement, comme nous venons de le voir, les termes techniques et scientifiques. L'augmentation des critiques envers l'anglomanie a mené à la création d'organismes privés chargés de remplacer les termes anglais par des créations terminologiques françaises. La France semble avoir un nombre record d'organismes<sup>12</sup> pour la défense de la langue et Bogaards (2008, p. 147) remarque que « le nombre de ces organismes est unique au monde. Aucune autre langue que le français n'est entourée d'autant de comités, de conseils, de directions, de fédérations ou de délégations ayant pour but de surveiller et de protéger l'état de santé de la langue nationale ». De là proviennent peut-être les nombreuses fausses idées que se font les étrangers, particulièrement les anglophones, quand ils viennent à parler du protectionnisme linguistique de la France (Nadeau & Barlow, 2006, chap. 18; Estival & Pennycook, 2011).

Dès 1933, l'Académie française crée une Commission de la terminologie technique française moderne (Humbley, 2002, p. 111; Chansou, 2003, p. 41) constituée de « savants, techniciens, ingénieurs qui (...) entendent unifier le vocabulaire technique français et défendre la langue contre des innovations fâcheuses et désordonnées, tout en s'adaptant aux nécessités du progrès et des inventions industrielles » (Dauzat, 1934, cité dans Chansou, 2003, p. 41). Cette commission sera suivie d'un Office de la langue

---

<sup>12</sup> Entre 200 et 300 selon Hagège (1987, p. 143).

française créé en 1937 (Hagège, 1987, p. 142; Chansou, 2003, p. 42; Nadeau & Barlow, 2006, p. 403), constitué d'écrivains et de linguistes qui, conscients que la langue évolue, souhaitent néanmoins qu'elle n'emprunte que ce qui lui était réellement utile et qui se sont donné le rôle de rechercher et de proposer des termes français en remplacement des termes étrangers. En fait, Bogaards (2008, p. 148) précise que la mise en place de l'Office a essentiellement eu lieu en réaction à la publication de la plus que médiocre grammaire de l'Académie française, « afin de répondre aux besoins de ceux qui souhaitent pouvoir disposer de “ règles certaines ” ».

Après la Seconde Guerre mondiale, le sentiment de menace de l'anglo-américain sur le français s'est largement fait sentir et « plusieurs associations ou organismes privés [se sont] efforcés de lutter contre la “ dégradation ” de la langue et contre l’ “ invasion ” des anglicismes » (Chansou, 1997, p. 23). Ainsi, et pour ne citer que quelques-uns de ces organismes, la décennie d'après-guerre voit naître le Conseil du langage scientifique en 1952 et le Comité d'étude des termes techniques français en 1954, deux organismes menés par des industriels soucieux de fournir une terminologie française pour remédier aux termes anglais qui envahissent les technologies de pointe. Puis, l'Office du vocabulaire français est fondé en 1957 avec l'objectif de s'attaquer à l'emprunt à l'anglais, mais plus particulièrement aux néologismes. Finalement, en 1958<sup>13</sup>, l'association Défense de la langue française sera mise sur pied et diffusera une revue du même nom, dont la devise sera « Ni laxisme, ni purisme » (Bogaards, 2008, p. 150). Ces associations, acceptées et officieusement soutenues par le pouvoir, étaient néanmoins

---

<sup>13</sup> Cette date est celle donnée par Chansou (2003, p. 47) et Bogaards (2008, p. 150), mais diffère de celle de 1953, donnée par Hagège (1987, p. 145). Chansou fait lui-même cette remarque en note de bas de page.

toutes privées et il faudra attendre encore quelques années pour que l'État intervienne de façon directe sur la condition de la langue française.

#### 1.1.5.2. La création du premier organisme officiel de défense du français

Dans les années 1960, la France, reconstruite économiquement, tente de réaffirmer son prestige déchu en raison de la guerre, ce qui va initier l'établissement de liens avec le reste de la francophonie et attiser la montée d'un nationalisme français mené par le général de Gaulle. C'est dans ce contexte qu'en 1966 la première institution officielle rattachée au cabinet du premier ministre pour la défense et l'expansion du français est née : le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française, qui deviendra simplement Haut Comité de la langue française, en 1973 (Hagège, 1987, p. 145; Walter, 1988, p. 195; Humbley, 2002, p. 111; Chansou, 2003, p. 75-90; Zanola, 2008, p. 90).

Ce comité a pour mission d'« étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion du français; établir les liaisons nécessaires avec les autres opérateurs, notamment en matière de coopération culturelle et technique; susciter et encourager les initiatives se rapportant à la défense et à l'expansion de la langue française » (Bogaards, 2008, p. 151).

Le discours inaugural de Georges Pompidou, le premier ministre de l'époque, précise que le prestige de la langue française influence « la situation morale de la France dans le monde » (cité dans Chansou, 2003, p. 21) et confirme que c'est généralement quand les questions de politique étrangère sont en jeu que la France s'intéresse à la qualité de la langue (Nadeau & Barlow, 2006, p. 404) :

Le discours sur la norme, en effet, est le reflet de l'histoire politique. (...) L'effacement relatif de la France derrière la puissance américaine exacerbe les sentiments nationalistes et ravive les braises d'un chauvinisme, jamais éteintes. (...) Car de François 1<sup>er</sup> au général de Gaulle en passant par Louis XIV, c'est une tradition solidement établie, en France, que de voir dans la pureté de la langue l'image de la grandeur de l'État. (Hagège, 1987, p. 129-130)

Le Haut Comité de la langue française a été remplacé en 1984 par deux nouveaux organismes : le Comité consultatif et le Commissariat général qui sont passés sous la direction du ministère de la Francophonie en 1986. Puis, en 1989, ces mêmes organismes sont devenus respectivement le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française, tous deux rattachés au ministère de la Culture et de la Francophonie. En 1996, ce ministère s'est scindé en deux départements distincts (Délégation générale à la langue française et aux langues de France [DGLF], 5 septembre 2008, p. 1). La Délégation générale à la langue française est restée à la charge du ministère de la Culture et de la Francophonie puis a été renommée en 2001 Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLF).

Le Conseil supérieur de la langue française est placé sous la responsabilité du premier ministre et a pour mission « d'étudier (...) les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères » (DGLF, 2013, paragr. 12). Chargée d'animer la politique linguistique de la France, la DGLF « joue un rôle de réflexion, d'impulsion et de coordination, assure le suivi des dispositifs législatifs et réglementaires (...) et s'appuie sur un réseau d'organismes partenaires » (DGLF, 5 septembre 2008, p. 1), dont la Commission générale de terminologie et de

néologie pour qui la DGLF assure le secrétariat. Chaque année, la DGLF fait un rapport au Parlement et présente le bilan de l'application de la Loi Toubon (cf. section 1.1.5.4), mais aussi de la présence du français en France et dans les organisations internationales.

### 1.1.5.3. La Loi Bas-Lauriol

La politique libérale du nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, va donner lieu, en 1975, à la troisième loi linguistique de l'histoire du français en France, après l'Ordonnance de Villers-Cotterêts et le décret du 2 Thermidor de l'an II (Hagège, 1987, p. 147; Chansou, 2003, p. 103; Bogaards, 2008, p. 162) : la Loi Bas-Lauriol, ou Loi relative à l'emploi de la langue française, qui insiste sur le rôle social de la langue. Chansou (1997, p. 27; 2003, p. 101) indique que, si le projet de loi Bas-Lauriol comportait des caractéristiques plutôt puristes, son intérêt principal demeurerait dans la nécessité de donner au consommateur français les moyens de communiquer à l'aide d'une langue simple, dénuée de xénismes, de termes snobs et compliqués :

Il faut remarquer que le projet de loi avait un double objectif : d'une part assurer la protection des consommateurs, d'autre part sauvegarder l'intégrité de la langue considérée comme patrimoine national, thème d'inspiration plus nettement puriste. Pour répondre à ces deux objectifs en respectant une ligne politique d'inspiration libérale, le rapporteur propose de combiner deux formes d'action, l'une qui sera réglementaire, mais limitée et ponctuelle, l'autre qui sera avant tout d'influence et de persuasion. (Chansou, 2003, p. 101)

On voit que, de cette manière, le gouvernement cherche à modifier l'usage, par l'exemple. Cependant, l'effet d'entraînement escompté par l'État n'a pas réellement

abouti en raison, selon Chansou (1997, p. 27), du manque de réalisme de la Loi et de « sa conception étroite du dirigisme en matière de langue » :

La Loi Bas-Lauriol risque, en imposant une certaine terminologie à une catégorie spécifique d'usagers, de créer deux versions du français, l'une officielle, surtout écrite, et qui est obligatoirement employée par les agents de la fonction publique, l'autre plus libre et plus générale, mais qui ne peut être sanctionnée par aucune instance. (Bogaards, 2008, p. 162)

Par conséquent, les recommandations linguistiques ont généralement été ignorées par les fonctionnaires supposés les appliquer, et il en est allé de même pour la presse française si, comme l'indique Hagège (1987, p. 148), on en juge uniquement « par le nombre des offres d'emploi partiellement ou totalement rédigées en anglais ». De plus, à l'étranger, cette loi a été perçue comme « une nouvelle manifestation du chauvinisme national » (Bogaards, 2008, p. 102).

#### 1.1.5.4. La Loi Toubon

Entre 1981 et 1986, de nombreuses tentatives de modifications de la Loi Bas-Lauriol ont lieu, car pour beaucoup de responsables politiques, cette loi mérite d'être raffermie et élargie dans son application. En 1993, Jacques Toubon, nouveau ministre de la Culture et de la Francophonie, se trouve délégué par le premier ministre aux fonctions relatives à l'enrichissement de la langue française. En 1994, il présente un projet de loi relatif à l'emploi de la langue française, la Loi Toubon, qui vient abroger la Loi Bas-Lauriol et qui s'inscrit dans la lignée des intentions politiques des années 1980 et 1990 en faveur d'« un dispositif de contrôle plus contraignant et des sanctions plus précises » (Chansou, 1997, p. 33) pour protéger le salarié et le consommateur français. La loi de

1994 stipule que le français est la langue obligatoire de nombreuses situations de communication, telles que le travail, l'enseignement, les échanges et les services publics, et que ces règles doivent être respectées (Leclerc, 20 juillet 2012, 4). Les conditions de l'emploi de la langue française dans la désignation de produits, dans les services aux consommateurs et dans l'affichage public, pertinentes pour la présente recherche, sont mentionnées dans l'article 2 de la Loi Toubon :

Dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances, l'emploi de la langue française est obligatoire.

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 94-345 du 29 juillet 1994.]

Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables à la dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public.

La législation sur les marques ne fait pas obstacle à l'application des premier et troisième alinéas du présent article aux mentions et messages enregistrés avec la marque. (Légifrance.gouv.fr., 22 juin 2000)

Bien que le projet de loi Toubon ait suscité de vives réactions, car on l'accusait de, premièrement, toucher à certains droits civils, comme la liberté de pensée et d'expression de l'individu et de la presse, et, deuxièmement, de vouloir écraser les

langues nationales, il a été soutenu par la majorité parlementaire et adopté le 4 août 1994. Le Conseil constitutionnel avait néanmoins imposé divers changements qui n'étaient pas conformes à la Constitution française, avant sa mise en application, comme la mention entre crochets de l'article 2 l'indique. Dans le cas précis de cet article, le Conseil constitutionnel a jugé que le premier alinéa contrevenait à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen quand elle se voyait appliquée aux radios et télévisions et à l'individu dans son expression publique et privée (Chansou, 2003, p. 167-168).

Malgré ses limites, la loi « constitue un outil efficace pour assurer la présence du français dans certains domaines essentiels où le seul jeu des lois du marché risquerait de la faire reculer » (Leclerc, 20 juillet 2012, 4 paragr. 14). En indiquant que son intention est d'assurer la présence du français, et non de pourchasser tous les mots étrangers dans une optique puriste de la langue (DGLF, 2008, p. 2), cette loi semble « conçue dans un esprit ouvert et réaliste et ne reste pas crispée sur une attitude défensive, [et par conséquent,] elle paraît légitime et utile à la collectivité nationale » (Chansou, 2003, p. 168).

#### *1.1.6. Le dispositif d'application de la politique linguistique*

En janvier 1972, un décret « relatif à l'enrichissement de la langue française » mène à la création des commissions ministérielles spécialisées de terminologie. Ces commissions, placées dans les divers ministères du gouvernement ont pour mission de « proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle soit pour remplacer des emprunts indésirables aux langues étrangères » (Chansou, 1997, p. 26). Une fois retenus et acceptés, ces termes doivent être utilisés dans toute la correspondance

intraministérielle et interministérielle, dans les contrats signés avec l'administration publique, et dans les documents dédiés à l'enseignement dans les institutions publiques.

Au fil des années, entre 1973 et 1993, une cinquantaine d'arrêtés de terminologie ont été publiés, traitant plusieurs milliers de mots dans le domaine de l'économie et des finances, dans celui de la santé ou des personnes âgées, dans celui de la télédétection aérospatiale, etc. (Bogaards, 2008, p. 152-153)

La Commission générale de terminologie et de néologie, qui coordonne depuis 1996 les travaux des 18 commissions ministérielles spécialisées de terminologie, réunit les recommandations terminologiques. À raison de deux réunions au minimum par mois, elle « examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par les commissions spécialisées, en veillant à leur harmonisation et à leur pertinence, et recueille l'avis de l'Académie française » (DGLF, 12 juin 2009, paragr. 6). Finalement, les termes qui ont reçu l'approbation de l'Académie française, et sous réserve que le ministre concerné ne s'y oppose pas, sont transmis pour publication au *Journal officiel*<sup>14</sup> par la DGFL qui assure le secrétariat de la Commission générale de terminologie et de néologie. Ces mêmes termes sont ensuite publiés au sein du *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* afin de leur assurer la plus grande diffusion possible. Par exemple, « en 2011, la Commission générale [de terminologie et de néologie] a recommandé 392 termes et définitions, répartis en 21 publications au *Journal officiel* qui ont été systématiquement reprises au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* » (DGLF, octobre 2012, p. 57).

---

<sup>14</sup> Le *Journal officiel* regroupe les textes réglementaires et autres décrets officiels de la France. Il est mis à la disposition de tout le personnel du service public français et est aussi accessible gratuitement en ligne (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>).

Ces termes, destinés en premier lieu à un usage dans les milieux professionnels, doivent permettre à l'administration de rédiger ses textes en français et de remplir ainsi son devoir d'exemplarité en la matière, le français étant langue de la République. Une fois publiés, les termes dits « recommandés » s'imposent aux services de l'État en lieu et place de termes étrangers, mais ils ont plus largement valeur de référence, notamment pour les traducteurs. (DGLF, octobre 2012, p. 57)

Pour permettre à toute personne qui le souhaite d'accéder aux recommandations officielles émises par la Commission générale de terminologie et de néologie, le site Internet FranceTerme (FT), contenant tous les termes parus dans le *Journal officiel*, est mis à la disposition du public en accès libre à l'adresse URL suivante : <http://www.culture.fr/franceterme>. Souhaitant être « une mine de connaissances pour les spécialistes (traducteurs, journalistes, lexicographes) comme pour le grand public » (DGLF, 10 janvier 2013, p. 2), le site FT offre un outil de recherche des équivalents français en ligne et leur définition ainsi que la possibilité de télécharger la liste intégrale des recommandations officielles dans un domaine précis ou de s'abonner à une liste de diffusion pour rester informé des nouveautés terminologiques de la Commission générale de terminologie et de néologie. Finalement, l'une des particularités de FT est qu'il invite le public à participer à l'enrichissement de la langue française en déposant, dans la boîte à idées, des suggestions d'équivalents français pour des termes qui n'en ont pas encore. Notons qu'une autre initiative collaborative de ce type a été lancée en 2011 par la DGLF sous la forme d'un wiki de la langue française, appelé *wikiLF* (<http://wikilf.culture.fr/>). Xavier North, le délégué général à la langue française et aux langues de France, explique dans un billet de blogue (North, 28 septembre 2011) que l'objectif du *wikiLF* est « de faire bénéficier la langue française de la diversité des expériences, des savoirs et des

expertises dont les internautes sont les dépositaires ». Ainsi, les internautes sont invités à voter pour les termes officiels soumis par la Commission générale de terminologie et de néologie et à proposer leurs propres équivalents français à des termes étrangers donnés. WikiLF présente un terme étranger, sa définition et ses contextes d'utilisation, puis les internautes soumettent en ligne un ou des termes équivalents en expliquant les raisons (étymologique, phonétique, syntaxique, etc.) de leur choix. Ces propositions sont alors soumises aux commissions ministérielles spécialisées afin de les éclairer dans leur travail d'élaboration de la terminologie française.

## 1.2. La création de la politique linguistique au Québec

### 1.2.1. *L'arrivée du français au Canada : la Nouvelle-France*

L'histoire du français au Québec débute avec l'établissement de la colonie baptisée *la Nouvelle-France*, en 1608. Étant la langue du roi, de l'administration, des autorités politiques et religieuses et la langue véhiculaire de tous les colons, le français a été la langue autour de laquelle s'est rapidement formée l'unité linguistique de la colonie (Corbeil, 2007, p. 61). En 1663, la France commence à administrer sa colonie du Canada comme une province française et de nombreuses explorations du territoire ont alors lieu au nom du roi de France. À son apogée, au début du 18<sup>e</sup> siècle, la Nouvelle-France s'étend « du détroit de Belle-Isle aux Grands Lacs, en passant par Terre-Neuve et l'Acadie, et de la baie d'Hudson à la Louisiane » (Mathieu, 2000, p. 7) et donne à la France un réel avantage commercial sur la traite des fourrures et les pêcheries, position très convoitée par les Anglais. Parallèlement, néanmoins, le peuplement de la colonie se déroule très lentement. En effet, les récits et témoignages de voyageurs qui circulent en

France ne donnant pas à voir un pays empli de charmes et de douceurs, comme le souligne le relevé des « grandes incommodités canadiennes » établi par Boucher de Bourcheville<sup>15</sup>, peu de Français ont le désir d’aller s’installer dans la colonie du Canada. Ainsi, entre 1632 et 1663, la population de la Nouvelle-France ne passe que de 100 à 2 500 habitants et on y compte sept hommes pour une seule femme (Warren, 2003, p. 59). Pour remédier à ce déséquilibre démographique, quelque 770 filles entre 14 et 40 ans sont envoyées en Nouvelle-France, entre 1663 et 1673, dans le but d’épouser des colons français<sup>16</sup>. Ces filles, appelées *les filles du roi*, sont des pupilles du royaume, pour la majorité issues de la région parisienne, et élevées et instruites par des religieuses. Dotées par le roi de France, les filles du roi doivent donc s’appliquer « à devenir “ femmes de colons ”, à tenir un ménage et à élever des enfants, le tout uniquement “ en français du roy ” » (Leclerc, 03 août 2013, 2.4 paragr. 2) :

Entre 1663 et 1675, l’envoi régulier de colons ainsi que la venue des filles du roi et des soldats du régiment de Carignan-Salières, à qui l’obligation est faite de se marier, vont multiplier par six le peuplement de la colonie; aussi peut-on dire qu’une bonne partie des Canadiens descendent des filles du roi. Pour fêter ses cent ans, la Nouvelle-France compte 18 000 habitants. (Mathieu, 2000, p. 8)

La venue des filles du roi a donc permis le développement de la population dans la colonie et a aussi favorisé la diffusion et le maintien de la langue française au Québec.

---

<sup>15</sup> Par « incommodités », Boucher de Bourcheville (1664, p. 149-155) se référait aux Iroquois, aux maringouins, à l’hiver et aux serpents à sonnettes.

<sup>16</sup> Le nombre de filles du roi arrivées au Canada et la période exacte durant laquelle a eu lieu cette immigration varient selon les sources. Certains datent cet événement entre 1663 et 1673 (Dumont, 2000, p. 31; Corbeil, 2007, p. 61; Leclerc, 03 août 2013, 2.4 paragr. 3), d’autres entre 1663 et 1675 (Mathieu, 2000, p. 8; Warren, 2003, p. 61). De même, entre 770 et 900 filles seraient venues au Canada, ce chiffre variant également selon les sources. Leclerc (03 août 2013, 2.4 paragr. 3) précise que seules 770 filles se sont établies au Canada sur les 900 envoyées par la France, les autres étant décédées durant la traversée ou retournées en France. Les données indiquées dans la présente recherche sont celles rapportées par Dumont (2000, p. 31).

### 1.2.2. *La colonisation britannique et la naissance du Canada*

Les Britanniques prennent leur premier avantage sur les territoires et le commerce du Canada quand le roi Louis XIV cède l'Acadie, la baie d'Hudson et Terre-Neuve à l'Angleterre, lors du traité d'Utrecht, en 1713. À partir de ce moment-là, « le Canada sera enclavé par les possessions anglaises. (...) La Nouvelle-France ne pourra alors que retarder une nouvelle invasion britannique » (Leclerc, 03 août 2013, 1.3 paragr. 13). La taille disproportionnée de la population entre les deux empires coloniaux<sup>17</sup>, l'éparpillement de la colonie française sur un territoire trop vaste, ainsi que le soutien militaire parcimonieux et, trop souvent tardif, de la France, sont autant de facteurs qui ont mené à l'impuissance des colons français à résister aux attaques anglaises sur Québec, en 1759, puis sur Montréal, en 1760 (Grenier, 2000, p. 46; Warren, 2003, p. 62). Le traité de Paris de 1763 cède définitivement la Nouvelle-France à l'Angleterre, force le départ des administrateurs et des militaires français et place sous l'empire britannique quelque 65 000 Français, dont 50 000 agriculteurs, quelques seigneurs et des membres du clergé. La zone géographique du Canada est réduite à la vallée habitée du Saint-Laurent et est nommée *province de Québec*.

En 1791, les Loyalistes américains venus se réfugier au Canada à la suite de la révolte des Treize colonies américaines sont désireux de se démarquer des Canadiens francophones (Vaugeois, 2000, p. 65) et obtiennent de la Couronne d'Angleterre que la colonie soit divisée en deux provinces distinctes : le Haut-Canada (actuellement l'Ontario), demeuré essentiellement anglophone, et le Bas-Canada (actuellement le

---

<sup>17</sup> « En 1760, la Nouvelle-France compte à peine 70 000 habitants, alors que l'ensemble des colonies anglaises d'Amérique compte 1 500 000 habitants. La loi du nombre a donc joué pour beaucoup dans la perte de la Nouvelle-France » (Grenier, 2000, p. 46).

Québec) où réside alors la majorité de la population francophone du pays<sup>18</sup>. Chacune des deux nouvelles provinces bénéficie d'institutions parlementaires identiques et le Bas-Canada possède donc une Assemblée législative composée de députés élus par le peuple et majoritairement francophones, ainsi qu'un conseil législatif et un conseil exécutif dont les membres, majoritairement anglophones, sont nommés à vie par le roi et ont le droit de veto sur les décisions de l'Assemblée. Ayant rapidement fait les frais des limites de leur pouvoir législatif, les francophones requièrent la souveraineté politique et attisent ainsi le mécontentement des anglophones qui supportent de moins en moins cette population qui ne semble ni vouloir adhérer aux pratiques religieuses anglicanes ni accepter d'abandonner leur langue pour l'anglais. Ce comportement va, selon eux, à l'encontre de l'idéal d'unification de la colonie :

Les gouverneurs et leurs conseillers étaient irrités de voir les Français résister à l'assimilation. Les voir grandir en nombre et en force les agaçaient. Ils commençaient à questionner leur influence sur l'administration de la colonie. Cette nation conquise se comportait comme si elle était l'égale du conquérant !  
(...) Les Anglais ont vu chez les francophones un obstacle au progrès économique de la colonie et à son harmonie sociale. (Warren, 2003, p. 65, notre traduction)

Les Britanniques réclament, par conséquent, l'union des deux Canadas qui leur permettra d'acquérir la majorité parlementaire et qui favorisera l'assimilation des Canadiens. Cette requête soulève la colère des francophones, engendre des conflits armés dans les années 1837-1838, connus sous le nom de *Rébellion des Patriotes* (Corbeil, 2007, p. 73; Leclerc, 09 janvier 2013, 6.4 et 6.5), et provoque l'arrivée d'un nouveau

---

<sup>18</sup> Il demeurait près de 10 000 Loyalistes et Britanniques au Haut-Canada, tandis que le Bas-Canada comptait 140 000 francophones et 10 000 anglophones (Leclerc, 09 janvier 2013, 7.1 paragr. 1).

gouverneur général, Lord Durham, dépêché d'urgence par l'Angleterre pour rendre compte de la situation au Canada et trouver une solution aux désaccords. Son rapport marque le début du processus d'assimilation de la population franco-canadienne sur la base de son infériorité politique, commerciale et culturelle :

La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais. Toute autre race que la race anglaise (j'applique cela à tous ceux qui parlent anglais) y apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. (Lord Durham, 1839, cité dans Leclerc, 15 août 2012, paragr. 33)

L'Acte d'Union de 1840 crée, par la réunion du Haut-Canada et du Bas-Canada, un seul pays de langue officielle anglaise<sup>19</sup> : le Canada-Uni. Une campagne d'immigration en provenance de la Grande-Bretagne est alors lancée, conformément aux recommandations de Durham, et les Canadiens français sont progressivement dépassés démographiquement par les anglophones. Ainsi, en 1850, la population majoritairement anglophone du Haut-Canada dépasse pour la première fois celle du Bas-Canada avec un million d'habitants contre 900 000 et, au Bas-Canada, bien que la population francophone demeure largement majoritaire, la population anglophone passe de quelque 10 000 personnes en 1810 à 200 000 en 1851 (Dickinson, 2000, p. 85). Ce renversement démographique est consolidé par la création de la Confédération du Canada, en 1867, qui aboutit au regroupement de quatre provinces, dont trois majoritairement anglophones. Si, comme le stipule le seul article de la loi de 1867 traitant de la situation linguistique du

---

<sup>19</sup> L'article 41 de l'Acte d'Union a fait de l'anglais la seule langue officielle du Canada-Uni, ce qui a été fortement contesté par les parlementaires francophones. L'article 41 a finalement été abrogé en 1848, date à laquelle « on revient au bilinguisme [parlementaire] *de facto*, sans préciser le statut des langues » (Corbeil, 2007, p. 74).

nouveau Canada<sup>20</sup>, le français et l'anglais sont sur un pied d'égalité au sein du Parlement, de l'Assemblée législative et dans les textes qui émanent de ces deux chambres, « pour les anglophones, le nouveau pays de 1867 marqu[e] la fin de “ la domination française au Canada ” et le début d'une nouvelle nationalité britannique. Pour les francophones, c'[est] le début de leur minorisation définitive » (Leclerc, 27 octobre 2012, 3.2 paragr. 2)<sup>21</sup>.

### 1.2.3. *L'anglicisation de la langue française au Québec*

L'anglicisation du français au Québec débute à l'issue des premiers débats à l'Assemblée sur l'usage du français, qui ont eu lieu dès 1791 et qui ont abouti au droit d'expression en français à l'Assemblée et à la traduction en français des textes de lois (Vaugois, 2000, p. 66-67). Cette victoire des députés francophones aura cependant pour effet d'« accél[érer] l'anglicisation de la langue française juridique »<sup>22</sup> (Corbeil, 2007, p. 71-72). En effet, c'est à cette période que les premiers emprunts à l'anglais font leur entrée dans le français, preuves du changement de pouvoir politique et institutionnel :

(...) les emprunts principaux à l'anglais de l'époque provenaient du vocabulaire de la Cour et des débats parlementaires. *Coroner, foreman, writ, warrant, bill, speaker*, tous ces mots sont entrés dans le langage juridique et politique, et de là se sont répandus dans la langue courante. Le français s'est ainsi empli de termes anglais. (Warren, 2003, p. 64, notre traduction)

<sup>20</sup> Il s'agit ici de l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867.

<sup>21</sup> Selon les chiffres du recensement de 2011, le Canada compte 19,1 millions d'anglophones contre 7,7 millions de personnes de langue maternelle française. Le rapport du recensement relève aussi qu'au Québec, comme dans le reste du Canada, le nombre de locuteurs de langue maternelle française est en légère baisse comparativement aux chiffres du recensement de 2006 (Statistique Canada, 2012, p. 11-12).

<sup>22</sup> Warren (2003, p. 64) précise aussi que cette victoire va faire de la scène politique le lieu privilégié des Canadiens francophones pour mener leurs luttes diverses et assurer le développement de leur nation.

Alors qu'au début de la colonisation britannique seule l'élite francophone lettrée se voit affectée par l'anglicisation, au 19<sup>e</sup> siècle, l'immigration, l'industrialisation et l'urbanisation vont fondamentalement modifier la langue française de l'ensemble de la population québécoise :

Au moment où l'industrialisation commence et se poursuit, personne ne semble comprendre qu'elle constitue un puissant facteur qui anglicisera la population plus sûrement que la politique et qui modifiera le statut de la langue française sur le territoire québécois, l'anglais devenant la langue dominante. (Corbeil, 1980, p. 15)

Il est vrai qu'à partir de 1840 un nationalisme de conservation qui dominera jusqu'en 1945 encourage les Canadiens francophones à parler français, à valoriser le travail de la terre, à rester fidèles à l'Église catholique, à rejeter l'industrialisation, l'urbanisation et le commerce et à garantir leur survie par le biais d'un taux de fécondité très élevé<sup>23</sup>. Ainsi, « retranchés dans l'agriculture, les paysans canadiens continu[ent] de parler le français, sans être trop importunés par l'anglais qui gagn[e] les villes » (Leclerc, 27 octobre 2012, 2.5 paragr. 4). Cependant, comme le souligne Corbeil (1980, p. 17), en abandonnant le commerce et l'industrie aux anglophones, les francophones ont fini par devenir le prolétariat du Québec, ce qui a favorisé leur anglicisation. En effet, alors que le nombre d'habitants dans les campagnes francophones ne cesse d'augmenter, les emplois se font de plus en plus rares et cela force la population active francophone à émigrer par

---

<sup>23</sup> Les francophones étaient au nombre de 70 000 en 1760 quand les Anglais ont pris possession du Canada, mais sont passés, en moins de 100 ans, à plus de 750 000 habitants en 1850 et cela, sans l'aide de la moindre politique d'immigration provenant de la France. Cette forte natalité avait pour but de résister à l'assimilation et est appelée *la revanche des berceaux*.

milliers dans les villes pour y travailler au sein d'entreprises et d'usines anglophones<sup>24</sup>. Soudain en contact permanent avec l'anglais, langue « de l'avancement et de l'ascension sociale (...) auréolée de prestige » (Coster, 2007, p. 36), la langue de cette nouvelle classe d'ouvriers et d'employés dépendants du pouvoir économique et technologique des anglophones – et de surcroît peu éduqués<sup>25</sup> – s'anglicise très rapidement :

Les vocabulaires semi-techniques et techniques se sont implantés en anglais au sein de la population québécoise, non pas parce que la langue française était incapable d'exprimer les différentes réalités qu'ils recouvrent, mais tout simplement parce qu'elle n'était jamais utilisée dans ces mêmes domaines. (...) À l'intérieur de l'usine, le vocabulaire anglais est omniprésent tant sur les plans de la fabrication que sur les cartes de travail des employés que sur les modes d'emploi ou d'entretien des machines-outils ou encore dans les catalogues de pièces et d'accessoires et sur les tableaux de contrôle. (Corbeil, 1980, p. 30)

L'anglicisation du vocabulaire se double d'une assimilation des us et coutumes venus de Londres. En effet, l'Angleterre exporte vers le Canada de nombreux produits alimentaires, des textiles ou de la vaisselle dont les francophones sont très friands. Les publicités ou autres formes d'affichage de ces produits importés n'étant pas traduites en français, le visage des commerces s'anglicise et des termes tels que *brown bread*, *ketchup*, *groceries*, *boiler* font leur entrée dans le vocabulaire des Canadiens français (Poirier, 2000, p. 114-115; Warren, 2003, p. 64). Ces derniers reproduisent par

---

<sup>24</sup> « Entre 1901 et 1931, le Québec [a] accueill[i] 680 000 immigrants, tandis que plus de 822 000 personnes [ont] quitt[é] la province au cours de la même période » (Leclerc, 27 octobre 2012, 2.1 paragr. 3).

<sup>25</sup> Avec la Conquête, « l'embryon de système scolaire s'effondre [et] la grande majorité de la population devient sous-scolarisée, pour ne pas dire illettrée ou analphabète fonctionnelle » (Corbeil, 2007, p. 64). « En 1960, l'opinion des spécialistes attribue à la population adulte de la province de Québec une scolarité moyenne ne dépassant pas la cinquième année de l'école élémentaire » (Corbeil, 1980, p. 26).

mimétisme la culture britannique, que ce soit dans la façon de se vêtir ou dans la manière d'harnacher les chevaux (Dickinson, 2000, p. 89), en passant par les célébrations comme *la pinouillère*, dérivé de l'expression anglaise *Happy New Year*. Chez les élites francophones urbaines, cette anglomanie s'accompagne aussi de l'apprentissage de l'anglais et est largement motivée par le désir d'accéder à des rangs sociaux plus élevés (Dickinson, 2000, p. 91).

Au 20<sup>e</sup> siècle, l'anglicisation du Québec redouble après la Seconde Guerre mondiale, quand la nouvelle vague d'immigration allophone, venue combler le déficit de la population active canadienne, préfère apprendre l'anglais pour trouver du travail, puisque c'est la langue dominante économiquement et que la langue française est mal acquise par les francophones eux-mêmes et donc « mal adaptée aux exigences de la vie et du monde des affaires » (Coster, 2007, p. 141).

#### *1.2.4. La construction d'une politique linguistique*

##### 1.2.4.1. La prise de conscience linguistique

Au début de la colonisation, pour s'assurer que les francophones s'assimileront rapidement à la culture et à la langue de leur nouveau conquérant, les Britanniques leur interdisent d'entretenir des relations avec la France. L'usage du français se maintient donc au sein de la colonie anglaise essentiellement grâce à un taux de natalité élevé et à un éloignement des sites d'urbanisation (cf. section 1.2.3). Cependant, compte tenu de la sous-scolarisation des Canadiens français et de l'isolement par rapport à la France, « le français devient de plus en plus une langue de transmission orale, coupée, sauf pour une

mince élite, du prestige et de l'influence normalisatrice de la langue transmise par l'école » (Corbeil, 2007, p. 64).

Quand les contacts avec la France se rétablissent, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>, « les intellectuels canadiens-français [prennent] conscience que le français des habitants de ce pays n'[est] pas celui employé en France. Il [est] devenu un français de plus en plus archaïque » (Leclerc, 27 octobre 2012, 2.5 paragr. 4) contenant de nombreuses tournures populaires. De plus, les Anglais, qui ont de la difficulté à le comprendre, commencent à le décrire au début du 20<sup>e</sup> siècle comme un parler grossier, un *French Canadian patois*, qui n'a rien à voir avec le « vrai français parisien ». La naissance de ce préjugé<sup>27</sup> alarme l'élite lettrée francophone, c'est-à-dire les écrivains, les journalistes, les professeurs, les avocats, les ecclésiastiques et les médecins (Bouchard, 2000, p. 198), et les amène à condamner via la presse les anglicismes, les archaïsmes et les régionalismes qui parsèment le français canadien.

De là est née l'image dépréciée de la langue française du Canada qui « [a] hant[é] les Canadiens français pendant pratiquement un demi-siècle [et qui] leur [a fait] comprendre que la mauvaise perception que les Anglo-Canadiens avaient d'eux contribuait ou servait de prétexte à remettre en question leurs droits linguistiques » (Leclerc, 27 octobre 2012, 4.2 paragr. 1). En effet, un sentiment identitaire négatif prend forme chez les Canadiens français alors qu'ils subissent déjà « génération après génération, un véritable déclasserment social. Petit à petit, ils en viennent donc à associer leur identité collective aux conditions dans lesquelles les placent une série de

---

<sup>26</sup> Corbeil (2007, p. 64) mentionne que les relations officielles avec la France ont repris en 1855, avec l'arrivée du navire *La Capricieuse* à Québec.

<sup>27</sup> Car comme Bouchard (2000, p. 198) le précise, au 19<sup>e</sup> siècle, un patoisant était synonyme d'« arriéré » et d'« ignare ».

circonstances » (Bouchard, 2000, p. 201). En réponse à cette autodépréciation de l'identité canadienne-française, les lettrés prennent le parti de valoriser la langue du paysan, catholique et non anglicisé, ainsi que les archaïsmes qui sont hérités du français de Louis XIV, époque de l'universalité de la langue française. Mais avec l'exode des zones rurales vers les centres urbains, cette image s'éloigne de plus en plus de la réalité et stigmatise le parler anglicisé d'un nombre croissant d'ouvriers francophones.

Une modernisation du français canadien en vue d'un rapprochement, particulièrement sur le plan phonétique, avec la norme de France fait donc son entrée dans le discours de valorisation de la langue et de nombreuses initiatives en matière linguistique voient le jour. Par exemple, l'Université Laval, « d'où naîtra une politique linguistique québécoise de plus en plus rigoureuse » (Corbeil, 1980, p. 20), crée en 1902, la Société du parler français qui va organiser les congrès de la langue française de 1912, de 1937 et de 1952, publier le *Bulletin du parler français au Canada* (1902-1914), puis la revue *Le Canada français* (1918-1923) et préparer un *Glossaire du parler français au Canada* (1930). Ces initiatives d'enrichissement et de protection linguistiques sont menées jusqu'en 1960 par la société civile et l'État québécois ne semble pas voir l'intérêt de s'impliquer dans le débat :

Les politiciens canadiens-français d'avant la Révolution tranquille étaient sans doute trop dépendants du pouvoir économique de la bourgeoisie anglophone – y compris quant au financement des partis – pour oser s'aventurer plus loin en matière de politique linguistique. (...) Ils préféraient laisser aux élites cléricales et laïques le soin de promouvoir la langue française. (Harvey, 2000, p. 151-152)

À mesure que le français se détériore chez les masses populaires francophones, les condamnations des élites lettrées se font de plus en plus violentes et, à partir de 1940, les

propos négatifs sur la langue franco-canadienne qu'émettent les anglophones sont repris par les francophones eux-mêmes. Dans ce nouveau discours puriste, « la langue des paysans ne paraît désormais guère plus légitime que celle des ouvriers urbains. Les Canadiens français ne semblent même plus très sûrs qu'ils parlent encore le français » (Bouchard, 2000, p. 204) puisqu'ils disent parler le joul<sup>28</sup>.

Durant les années 1950 à 1960, les critiques de la langue orale et écrite des Canadiens français, ainsi que de l'enseignement du français dans les écoles, s'accroissent. En 1959, l'éditorialiste du quotidien québécois *Le Devoir*, André Laurendeau, écrit un billet intitulé *La langue que nous parlons* dans lequel il critique le joul, compare les conversations des jeunes à des « jappements gutturaux » et souligne « l'effondrement de la langue parlée » (Corbeil, 2007, p. 79). Cette chronique encourage Jean-Paul Desbiens, un religieux et enseignant, à répondre par une série de lettres qui sont publiées entre novembre 1959 et juin 1960, puis réunies dans un ouvrage intitulé *Les Insolences du Frère Untel*<sup>29</sup>. Dans ses lettres, Desbiens exprime sans ménagement sa colère face à la dégradation de la langue française parlée et écrite au Québec, critique vertement le joul, dénonce l'échec du système éducatif québécois, s'insurge contre l'affichage public en anglais qui défigure les villes québécoises et demande une intervention de l'État dans la question linguistique :

L'État protège les orignaux, les perdrix et les truites. (...) L'État protège les parcs nationaux, et il fait bien : ce sont là des biens communs. LA LANGUE AUSSI EST UN

---

<sup>28</sup> Le terme *joul*, utilisé par Laurendeau dans sa chronique de 1959, réfère à la prononciation populaire et déformée du mot *cheval*.

<sup>29</sup> Pseudonyme sous lequel les lettres de Desbiens ont été publiées dans le quotidien *Le Devoir*.

BIEN COMMUN<sup>30</sup>, et l'État devrait la protéger avec autant de rigueur. Une expression vaut bien un orignal, un mot vaut bien une truite. (Desbiens, 1960, p. 36)

#### 1.2.4.2. Les grandes commissions d'enquête

La publication des lettres de Desbiens choque et suscite une grande inquiétude chez les francophones du Québec et, pour la première fois, le pouvoir politique va « prendre le relais pour conserver l'héritage de la langue et le défendre dans un océan d'anglophonie » (Corbeil, 2007 p. 81) et ainsi démettre l'Église de cette fonction (Robert, 2000, p. 245; Coster, 2007, p. 53). Ainsi, les gouvernements mandatent plusieurs commissions d'enquête, dans les années 1960, pour analyser la situation du français au Canada et au Québec.

En mars 1961, le gouvernement de Jean Lesage crée à la fois, l'Office de la langue française (cf. section 1.2.5) et une commission d'enquête sur l'enseignement, appelée la *commission Parent*. La commission Parent présente ses résultats entre 1963 et 1966 qui aboutissent à une réforme intégrale du système éducatif québécois pour faciliter l'accès à une formation de qualité de la maternelle à l'université, en français, et contribuer à l'augmentation du niveau de scolarité de la population québécoise (Corbeil, 2007, p. 94-95). La commission Parent avertit cependant du peu de succès d'une éducation en français si les motivations socio-économiques n'existent pas et si le français demeure absent du lieu de travail et recommande au « gouvernement du Québec

---

<sup>30</sup> En majuscules dans le texte.

d'assumer sa pleine responsabilité d'intervention » en adoptant des mesures de protection du français (Gémar, 2000, p. 248).

Les résultats d'une autre commission d'enquête, mandatée cette fois par le gouvernement fédéral, donnent aux Québécois des raisons supplémentaires de vouloir protéger leur langue et leurs droits linguistiques. Il s'agit de la commission Laurendeau-Dunton, chargée d'enquêter sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada. Dans des rapports qui se sont échelonnés entre 1965 et 1970, la commission indique que la francophonie n'a aucune importance économique au Canada ou au Québec puisque tous les postes importants et bien payés reviennent, en grande majorité, aux anglophones. Au Québec, les francophones ont un revenu inférieur de 35 % à celui des anglophones et le classement du salaire moyen selon les origines ethniques place les francophones au 12<sup>e</sup> rang juste devant les Italiens et les Amérindiens. « Ce classement fut une véritable gifle pour les Canadiens français du Canada, mais surtout pour les francophones du Québec » (Corbeil, 2007, p. 106). Enfin, la commission souligne l'ambiguïté du bilinguisme canadien où les anglophones font le choix de devenir bilingues, alors que les francophones y sont contraints, et elle recommande, par souci d'égalité, de déclarer les deux langues officielles au Canada – ce que la Loi sur les langues officielles du Canada va concrétiser en 1969.

Paradoxalement, cette commission fédérale a contribué à convaincre les Québécois de la nécessité de modifier chez eux les règles du jeu en ce qui touche à l'emploi du français et de l'anglais dans le monde du travail et de l'économie en leur démontrant que c'était là l'origine de leur médiocre situation et du peu de prestige de leur langue chez leurs compatriotes et chez les immigrants. (Corbeil, 2007, p. 114)

Afin de calmer les inquiétudes suscitées par les résultats de la commission Laurendeau-Dunton, le gouvernement québécois crée, en 1968, la commission Gendron, chargée d'enquêter sur la situation de la langue française et les droits linguistiques au Québec. Dans son rapport sur la langue du travail, en 1972, la commission Gendron rend compte d'un « écart entre l'impression du réel et le réel lui-même, c'est-à-dire entre la langue dans laquelle on dit travailler et celle dans laquelle on le fait vraiment » (Corbeil, 1980, p. 51). Ses recommandations incluent donc de faire du français la langue commune de communication pour tous les Québécois et celle des communications internes des entreprises, d'imposer l'usage du français exclusivement dans l'affichage public et de faire du français la seule langue officielle du Québec (Corbeil, 2007, p. 120-122). Le rapport de la commission Gendron, même s'il est passé quelque peu inaperçu car il arrivait à un moment où les Québécois connaissaient leur situation linguistique et étaient plutôt à la recherche de moyens concrets pour la modifier (Corbeil, 1980, p. 54-55), « est le premier document substantiel établissant les fondements d'une politique linguistique sérieuse pour le gouvernement du Québec » (Gémar, 2000, p. 250).

#### 1.2.4.3. La Loi pour promouvoir la langue française au Québec (loi 63)

La première loi linguistique québécoise naît d'un conflit qui a opposé les anglophones, les francophones et les italophones de Saint-Léonard situé au nord-est de Montréal, où la commission scolaire avait adopté « une résolution mettant fin aux classes bilingues et faisant du français la langue d'enseignement obligatoire pour les nouveaux élèves à la rentrée de 1968 » (Gémar, 2000, p. 250). Le gouvernement, forcé d'intervenir, fait adopter, en 1969, la loi 63, ou Loi pour promouvoir la langue française au Québec, qui, d'une part, accorde aux parents le droit de choisir la langue d'enseignement pour

leurs enfants, et d'autre part, élargit le mandat de l'Office de la langue française (cf. section 1.2.5) pour inciter les entreprises à se franciser. Cependant, les résultats des travaux de francisation des entreprises et de l'affichage public de l'Office (cf. section 1.2.5) montrent que le caractère incitatif de la loi 63 est un échec et que les entreprises « ont considéré la définition [du français, langue de travail] et les mesures proposées par l'Office comme une sorte de menu à la carte dans lequel elles pouvaient choisir ce qui leur convenait » (Corbeil, 2007, p. 157). Par conséquent, et selon son mandat, l'Office fait ses recommandations au gouvernement dans lesquelles il suggère d'adopter une attitude coercitive pour faire du français la langue de travail.

#### 1.2.4.4. La Loi sur la langue officielle (loi 22)

La loi 22, dite Loi sur la langue officielle, vient abroger la loi 63 en 1974 et fait du français la seule et unique langue officielle de la province dans l'espoir d'être plus ferme quant à l'utilisation du français dans le milieu du travail et au sein des écoles. Cette loi reste néanmoins non dirigiste et accorde l'usage de l'anglais pour les anglophones. En tentant de contenter à la fois les francophones et les anglophones, elle aboutit au mécontentement des deux partis :

[Pour les francophones], la loi 22 était du même esprit que la Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral, sauf que le bilinguisme était dissimulé derrière le français, langue officielle (...). De leur côté, les anglophones acceptaient mal qu'un gouvernement libéral ait pris position en faveur d'une seule langue officielle, le français, sans même aucune allusion au statut de la langue anglaise. (Corbeil, 2007, p. 178)

Ce mécontentement va entraîner l'élection, en 1976, du Parti québécois et l'adoption de la loi 101.

#### 1.2.4.5. La Charte de la langue française (loi 101)

Dès son arrivée au pouvoir, le Parti québécois s'engage dans la réforme de la loi 22. En mars 1977, un énoncé de politique (aussi appelé *Livre blanc*), intitulé *La politique québécoise de la langue française*, est présenté à l'Assemblée nationale et est largement diffusé à travers le Québec (Corbeil, 2007, p. 181). Le contexte historique du Québec ayant mené à l'édification de la politique linguistique en question y est rappelé, les grandes lignes de la Charte y sont exposées et vulgarisées et la nécessité d'une concertation de la part des organismes et des citoyens y est expliquée et encouragée<sup>31</sup> (Rocher, 2000, p. 274-275).

Les objectifs de la Charte, votée en août 1977, « après le plus intense débat qu'une loi ait provoqué » (Corbeil, 2007, p. 187), sont de :

définir la nature linguistique de la société québécoise, assurer l'intégration scolaire des enfants immigrants, franciser le monde du travail, pourvoir aux conditions de respect de la majorité francophone, créer les organismes chargés de la mise en œuvre de la Charte. (Rocher, 2000, p. 277)

---

<sup>31</sup> « Toute la société doit participer à cette transformation, les citoyens autant que les groupes intermédiaires et les institutions. L'effort doit être concerté. La loi doit pouvoir compter sur l'appui et la vigilance des citoyens (...) [qui] doivent surtout veiller à réclamer le droit à l'emploi de la langue française et à être servis en langue française » (Corbeil, 2007, p. 183).

Dépassant les mesures incitatives des lois qui l'ont précédée, la Charte impose la francisation des entreprises de 50 employés ou plus<sup>32</sup>, ainsi que de leurs produits dérivés tels que les catalogues, les manuels, les publicités, etc. Les programmes de francisation pour les entreprises de 50 employés ou plus deviennent obligatoires, et les entreprises de plus de 100 employés doivent se munir de comités de francisation au sein de leur entreprise. Le bilinguisme n'est plus accepté et seul le français est la langue officielle « de l'État et de la Loi<sup>33</sup> aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires (...) dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques » (Gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> mars 2013, Préambule). Toujours en vigueur, la Charte a néanmoins été modifiée plusieurs fois, preuve que c'est « un texte de loi vivant [qui] évolue au rythme des changements que subit la société, changements sociaux mais également technologiques » (Corbeil, 2007, p. 188). Ainsi, en 1993, l'article 141 du chapitre V (Gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> mars 2013) qui traite de la francisation des entreprises a été modifié pour imposer l'utilisation du français dans les technologies de l'information à tous les niveaux de l'entreprise.

La loi 101 est peut-être la plus importante des lois qui aient été votées au Québec, car elle a enclenché la réelle transformation de la situation de la langue française et de la société québécoise en accordant le pouvoir à la majorité, tout en respectant ses minorités. Loi exceptionnelle, elle a d'ailleurs bénéficié de l'appellation de *Charte* pour souligner à

---

<sup>32</sup> Notons, qu'en raison d'une récente recrudescence de l'anglais dans le milieu du travail, le gouvernement québécois a déposé, le 5 décembre 2012, un projet de loi modifiant la loi 101 et visant à renforcer l'usage du français dans la sphère publique et à imposer la francisation obligatoire des entreprises de plus de 25 employés.

<sup>33</sup> La loi stipule néanmoins que les textes juridiques et légaux pourraient, sans acquérir de valeur officielle, être traduits en anglais.

la fois son importance historique et nationale (Rocher, 2000, p. 277), mais aussi pour insister sur la concertation citoyenne nécessaire à son succès et à son application.

### 1.2.5. *Le dispositif d'application de la politique linguistique*

#### 1.2.5.1. L'Office québécois de la langue française

À sa création en 1961, l'Office de la langue française<sup>34</sup> a pour mandat de « veiller, sous la direction du ministre<sup>35</sup>, à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite » (Corbeil, 2007, p. 81). Ses objectifs sont donc essentiellement linguistiques et de nombreux travaux de lexicologie et de terminologie sont réalisés en vue d'aider les francophones à combattre les anglicismes et à enrichir leur langue. Un service téléphonique d'aide linguistique gratuit pour le grand public et les professionnels est mis en place et un contrôle de la qualité du français des manuels scolaires a lieu, dès 1964, en collaboration avec le ministère de l'Éducation. En 1965, l'Office publie la « Norme du français écrit et parlé au Québec » basée, en termes de morphologie, phonétique et syntaxe, sur les caractéristiques du français de France, tout en acceptant quelques anglicismes utiles qui viennent combler une lacune lexicale et les « canadianismes de bon aloi<sup>36</sup> », c'est-à-dire ceux qui représentaient des réalités canadiennes (Leclerc, 21 décembre 2012, 1.3 paragr. 5-6). Comme l'expliquent Corbeil (2007, p. 82-84) et Leclerc (21 décembre 2012, 1.3 et 1.4), le dirigisme normatif basé sur le français européen n'a

---

<sup>34</sup> L'Office de la langue française deviendra, comme nous le verrons, l'Office québécois de la langue française (OQLF) en 2002.

<sup>35</sup> Il s'agit ici du ministre des Affaires culturelles.

<sup>36</sup> Les « Canadianismes de bon aloi » est aussi le titre donné à une seconde publication de l'Office, en 1969.

pas plu à tout le monde et de nombreux intellectuels, artistes et littéraires<sup>37</sup> se sont lancés dans une campagne du « joual-fierté », venant contrer le « joual-mépris » de Laurendeau et du Frère Untel. Mais, le discours de 1968 du futur premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, qui mentionnait que le Québec ne méritait pas de recevoir « une once de pouvoir », car les gens y parlaient un « lousy French », a montré à quel point la qualité de la langue déterminait les droits linguistiques et politiques des Québécois : les défenseurs du joual se sont alors ralliés à la cause des partisans du français.

En 1969, l'adoption de la loi 63 donne à l'Office la mission de conseiller le gouvernement sur les mesures nécessaires à prendre pour assurer l'utilisation du français au travail partout au Québec et franciser les entreprises publiques et privées ainsi que l'affichage public. L'Office acquiert, en outre, le rôle de commissaire de la langue française au travail et il peut ainsi recevoir et donner suite à toute plainte provenant d'employés d'entreprises. « Malgré le caractère strictement incitatif de la loi, cette disposition donne à l'Office l'autorité voulue pour engager un processus de francisation de l'économie et de l'industrie » (Corbeil, 1980, p. 55). Entre 1970 et 1974, l'Office invente sa propre stratégie pour faire du français la langue de travail, de l'affichage et des affaires au Québec, d'une manière cohérente et qui n'ait pas d'impact sur la rentabilité ou l'activité des entreprises. Le programme de francisation, instauré au sein de 13 entreprises québécoises qui ont accepté de collaborer avec l'Office, ne s'est cependant pas implanté de façon décisive et durable et l'Office a été forcé de constater les limites de l'approche incitative de la loi 63 (cf. section 1.2.4.3) et de recommander au gouvernement d'être plus dirigiste.

---

<sup>37</sup> Ce sera le cas, pour n'en citer que quelques-uns, de l'écrivain et dramaturge Michel Tremblay, du poète Raymond Lévesque, de l'humoriste Yvon Deschamps et du chanteur Robert Charlebois.

Avec l'adoption de la loi 22, et ce jusqu'à la mise en place de la loi 101, l'Office devient la Régie de la langue française avec pour mandat de faire appliquer la Loi sur la langue officielle. Une direction des enquêtes est alors créée, mais son action et son pouvoir restent limités puisque la loi n'a pas rendu le processus de francisation des entreprises privées obligatoire et que seules les entreprises publiques, traitant avec l'État, doivent l'observer (Gémar, 2000, p. 252; Office québécois de la langue française [OQLF], 16 décembre 2011, paragr. 3).

La Charte de la langue française de 1977 met sur pied un dispositif garantissant l'application de la loi, composé de quatre organismes : la Commission de protection de la langue française, chargée de recevoir et d'étudier les plaintes concernant les entorses à la loi, le Conseil de la langue française, ayant pour mission de conseiller le ministre sur tout ce qui a trait à la loi et la situation linguistiques, la Commission de toponymie, chargée « de la dénomination des lieux et de la terminologie géographique, trop longtemps négligées » (Rocher, 2000, p. 283), et pour finir, l'Office de la langue française, qui reprend par la même occasion son nom d'origine. Selon l'article 159 de la Charte (Gouvernement du Québec, 1<sup>er</sup> mars 2013), « l'Office définit et conduit la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises ». Il doit s'assurer que le français est utilisé dans les communications, le commerce et les affaires. De plus, il est chargé de mener des travaux et recherches linguistiques et terminologiques adaptés au Québec, ce qui l'a conduit à « activement contribu[er] à la qualité de la langue technique, commerciale et publicitaire » (Rocher, 2000, p. 282).

En 2002, suite à une modification à la loi 101, l'Office de la langue française devient l'Office québécois de la langue française [OQLF]. Son mandat est, par la même

occasion, élargi et les missions suivantes s'y ajoutent : « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et en faire rapport tous les cinq ans au ministre » et « assurer le respect de la Charte de la langue française, agissant d'office ou à la suite de la réception de plaintes<sup>38</sup> » (OQLF, 4 octobre 2002). L'OQLF a donc, légalement, un rôle de conseiller en francisation, d'élaborateur de terminologie et de normes linguistiques<sup>39</sup>, d'inspecteur de la langue française au Québec mais aussi de contrôleur législatif.

Au-delà de son mandat auprès des entreprises et de l'Administration, l'OQLF s'assure de diffuser ses recommandations au sein de la société québécoise en ayant divers bureaux situés partout dans la province, en s'associant aux manifestations de promotion de la langue française (p. ex. la Francofête [<http://www.francofete.qc.ca>]) et en offrant des services de consultation terminologique et linguistique gratuits, dont la Banque de dépannage linguistique<sup>40</sup> et le Grand Dictionnaire terminologique.

#### 1.2.5.2. Le Grand Dictionnaire terminologique

Le Grand Dictionnaire terminologique (GDT)<sup>41</sup> est une banque de toutes les fiches terminologiques de l'OQLF et de ses partenaires, telle la DGLF. L'idée de centraliser les travaux de terminologie a débuté en 1974 quand, lors des actions menées par l'Office pour faire du français la langue de travail au Québec, le besoin de les rassembler et de les

---

<sup>38</sup> Ce mandat, confié à la Commission de protection de la langue française en 1977, est passé sous la responsabilité de l'OQLF lors de la fusion des deux institutions en 2002.

<sup>39</sup> L'OQLF a créé plusieurs politiques définissant son cadre normatif, comme la politique de l'emprunt linguistique ou celle de l'officialisation linguistique, toutes disponibles à partir du site Internet de l'OQLF (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca>).

<sup>40</sup> La Banque de dépannage linguistique (<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html>) est un outil pédagogique en ligne depuis 2002 qui « propose des réponses claires à des questions portant sur la grammaire, l'orthographe, la syntaxe, le vocabulaire, les anglicismes, la ponctuation, la typographie, les sigles, les abréviations et symboles, la nouvelle orthographe, etc. » (OQLF, 30 mars 2012, paragr. 4). Elle contenait plus de 2 500 articles au début de l'année 2012.

<sup>41</sup> Le GDT, avant 1997, s'appelait *La Banque de terminologie du Québec*.

rendre disponibles à toutes les entreprises et institutions éducatives s'est fait sentir.

Le GDT n'est pas un dictionnaire de la langue usuelle et seuls les termes issus des domaines de spécialité (techniques et scientifiques) sont répertoriés. Cependant, « des mots d'usage courant peuvent également y être traités. Cette orientation repose sur une conception plus actuelle de la langue, fondée sur le fait qu'il n'y a pas opposition, mais plutôt interpénétration entre usages spécialisés et usage courant » (OQLF, juin 2012a, p. 3).

Accessible en ligne gratuitement depuis 2000<sup>42</sup> à partir de l'adresse URL <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca>, « chaque fiche renseigne sur un concept lié à un domaine d'emploi spécialisé et présente les termes qui le désignent en français, en anglais et, parfois, dans d'autres langues » (OQLF, 2012, paragr. 1). Un code de couleur permet à l'utilisateur de prendre connaissance du degré d'acceptabilité des termes français. Le terme vedette, c'est-à-dire celui donné en tête de fiche, ainsi que tous les termes acceptés par l'OQLF sont indiqués en vert. Les termes acceptés dans certains contextes uniquement sont indiqués en jaune et ceux non acceptés pour décrire le concept en question sont indiqués en rouge. Les termes sont présentés en français d'abord, peu importe la langue dans laquelle a été effectuée la demande, puis en anglais et, depuis 2012, dans d'autres langues<sup>43</sup>. La recherche s'effectue en entrant un terme dans l'une des langues disponibles et il est possible de filtrer la recherche en indiquant le domaine (p. ex. comptabilité, informatique, télécommunication, etc.). Les préférences de la recherche peuvent être sauvegardées pour des visites et utilisations ultérieures et il est aussi possible d'ajouter

---

<sup>42</sup> De 1981 à 1995, seuls les abonnés pouvaient y accéder par terminal, et de 1995 à 2001, par cédérom (OQLF, 2012).

<sup>43</sup> Quelques concepts disposent aussi, depuis 2012, d'un équivalent en espagnol, en catalan, en galicien, en latin, en italien, en portugais ou encore en roumain.

un moteur de recherche intégré à son navigateur Internet pour consulter directement le GDT sans avoir à se rendre sur le site.

Finalement, parce que l'OQLF « reconnaît l'importance de s'appuyer sur les efforts de divers partenaires pour atteindre ses objectifs en matière de terminologie » (OQLF, juin 2012b, p. 2), le GDT inclut aussi une sélection de termes et de définitions d'organismes externes, tels les recommandations émises par la Commission générale de terminologie et de néologie de la France et les termes issus du *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière* produit par l'Institut canadien des comptables agréés. Dans ce cas, les fiches terminologiques indiquent, sous la mention « Auteur », l'origine du terme vedette.

Pour conclure, la politique linguistique de la France et du Québec traquent toutes deux les termes techniques et scientifiques d'origine étrangère en émettant des recommandations linguistiques mais, pour des raisons historiques qui leur sont propres, leur approche n'est pas similaire. D'une part, « la politique linguistique sectorielle » de la France, pour reprendre l'expression de Jacques Leclerc (2013), est doublée d'une politique d'internationalisation de la langue française, alors que le Québec a mis sur pied une politique de valorisation de la langue officielle dont le but est de revitaliser une langue française qui, pendant deux siècles de domination anglaise, n'avait aucun prestige, ni économique, ni social, ni linguistique. D'autre part, les termes recommandés et officialisés par la France ont simple valeur de référence et rien n'oblige les milieux professionnels, à l'exception des services de l'État qui doivent montrer l'exemple, d'en faire usage dans leurs communications. À l'inverse, le Québec ayant constaté l'échec de ses lois linguistiques incitatives qui visaient à amener les entreprises à communiquer en

français a opté pour une approche plus dirigiste qui impose l'usage des recommandations officielles émises par l'OQLF.

L'orientation de la politique linguistique de chacune des deux aires géographiques, ainsi que le caractère incitatif et collaboratif de l'une par rapport à celui plus coercitif et pédagogique de l'autre nous amène à nous demander si leurs recommandations respectives intègrent l'usage dans les domaines professionnels de manière différente. En effet, on peut s'attendre à ce que les recommandations émises par la France soient moins implantées dans les communications spécialisées françaises que celles émises par le Québec. Cependant, la position géographique et économique du Québec, qui amène ses locuteurs à être régulièrement exposés à l'anglais et à travailler en étroite collaboration avec le reste de l'Amérique du Nord, pourrait aussi affecter l'implantation des termes français que l'OQLF propose, officialise et impose. Pour vérifier ces hypothèses, nous avons choisi de déterminer le degré d'implantation des termes officiels du sous-domaine des périphériques informatiques au sein de communications commerciales.

## 2. Revue de la littérature, méthodologie, description du corpus

### 2.1. Revue de la littérature

Malgré les efforts déployés par les organismes officiels de normalisation français et québécois pour produire de la terminologie et la diffuser, il est intéressant de noter qu'il existe peu d'études qui rendent compte de l'impact réel de leurs travaux sur l'usage. Pourtant « les efforts de diffusion d'une terminologie donnée ne doivent (...) pas s'arrêter à une connaissance passive des termes; ils doivent viser l'intégration de cette terminologie au discours, son implantation réelle et durable » (René, 2001, p. 9-10). C'est pourquoi « il y a nécessité, dans le cadre de l'aménagement linguistique et notamment de la normalisation et de l'officialisation terminologiques, d'évaluer les investissements qu'on fait – investissement en temps, en ressources humaines, en soutien financier, en logistique » (Gambier, 2004, p. 173). Cette évaluation peut se réaliser par l'intermédiaire d'enquêtes terminométriques, que Quirion (2005, p. 1) définit ainsi :

L'enquête terminométrique est une recherche qui vise à mesurer l'implantation de tous les termes désignant une notion ou un ensemble de notions. Généralement menée sur un groupement notionnel homogène, tel un sous-domaine, elle est le moyen privilégié d'évaluer l'utilisation de terminologies.

La terminométrie datant des années 1970 est un domaine assez récent (Quirion, 2004, p. 194) et, en 2005, seules une vingtaine d'enquêtes terminométriques avaient été réalisées en France, en Catalogne, en Israël et au Québec (Quirion, 2005, p. 3). Depuis cette date, nous n'avons trouvé que deux études qui traitent de l'implantation des termes

dans l'usage, l'une provenant du Québec<sup>44</sup> et l'autre de la Catalogne<sup>45</sup>. Nous avons aussi vérifié directement auprès de la DGLF et de l'OQLF s'il existait d'autres enquêtes, peut-être menées à l'interne, visant à mesurer l'impact des recommandations officielles sur l'usage. Notre requête auprès de la DGLF est restée sans réponse, mais l'OQLF nous a informée qu'aucune enquête de ce genre n'avait été réalisée récemment. De toute évidence, la mesure de l'implantation des termes officiels dans l'usage reste un sujet d'étude fortement sous-étudié.

À notre connaissance, une seule enquête traite de l'implantation de la terminologie officielle de l'informatique en français. Il s'agit d'une enquête menée par Daniel Gouadec à la demande de la DGLF, en 1993<sup>46</sup> qui se divise en cinq volets donnant chacun lieu à une approche méthodologique différente et cherchant à déterminer un aspect précis de la question.

Le premier volet s'intéresse à l'attestation d'implantation de 136 termes de l'informatique officialisés par la DGLF, entre 1981 et 1989, au sein d'un corpus oral et d'un corpus écrit<sup>47</sup>. Les résultats de ce premier volet indiquent que « des cas d'emploi des termes officiels avec le sens proposé par la définition “ officielle ” ont été notés pour 132 des 136 formes officielles » (Gouadec, 1997, p. 247), ce qui confirme que la terminologie officielle est largement implantée ou en voie d'implantation dans les corpus examinés.

---

<sup>44</sup> Il s'agit d'une étude menée par Jean Quirion sur l'implantation des termes officiels du domaine de la nanotechnologie (2011).

<sup>45</sup> Il s'agit d'une étude menée par María Amor Montané March, en vue de l'obtention de son doctorat, sur l'implantation des termes officialisés de l'informatique et des TIC (technologies de l'information et de la communication) en catalan (2012).

<sup>46</sup> Les résultats de l'enquête de Gouadec ont été publiés dans Depecker (dir.), 1997.

<sup>47</sup> « Les types de sources exploitées couvr[ai]ent l'ensemble des possibilités courantes (catalogues, devis, brochures, normes, nomenclatures, cours, articles, notes de service, informateurs, etc.), à l'exception des dictionnaires » (Gouadec, 1994, p. 141).

Le second volet cherche « à affiner les résultats du premier » (Gouadec, 1997, p. 257), d'une part, en vérifiant s'il existe des différences d'implantation de ces 136 termes officiels selon les types de documents et de discours et, d'autre part, en déterminant le degré de rémanence des termes étrangers dans ces derniers. En ce qui concerne l'implantation des termes officiels français, ce second volet révèle qu'elle « est généralisée [mais qu']elle présente des variations significatives et convergentes par secteur, par types de documents, et par types de publics » (Gouadec, 1997, p. 291). Ainsi, les termes officiels sont, entre autres, fortement implantés dans les secteurs de la presse non spécialisée, de la production/promotion et de la vente, et ils sont plus faiblement implantés dans le secteur de la grande consommation, dans les documents relatifs à l'utilisation et au développement de produits et dans le domaine de la traduction. Pour ce qui est de la rémanence de l'anglais, ce second volet indique qu'elle est très importante, particulièrement dans le cas de termes pour lesquels une traduction en français est arrivée tardivement. De plus, elle varie selon les secteurs, étant notamment « maximale dans le secteur des jeux vidéo et de la grande consommation », « très importante dans les secteurs de traduction et de vente », « moyenne dans les secteurs de la promotion/production de matériels et logiciels » et « faible dans le secteur de la presse spécialisée » (Gouadec, 1997, p. 290).

Le troisième volet tente de mesurer la connaissance de la terminologie officielle chez « 50 personnes impliquées dans l'informatique à quelque titre que ce soit » (Gouadec, 1997, p. 293) et a été réalisé à l'aide de questionnaires directs. Le premier questionnaire cherchait à obtenir la désignation officielle de diverses notions informatiques à partir de leur définition et le second questionnaire offrait un procédé inverse où les personnes interrogées avaient à donner la définition de divers termes

officiels. Les résultats de ce troisième volet mettent clairement en évidence le fait que les termes officiels sont très mal connus, voire inconnus<sup>48</sup>, des professionnels de l'informatique.

Le quatrième volet de l'enquête fait suite à des commentaires de participants récoltés lors du volet précédent et indiquant que les termes officiels ne sont pas disponibles dans les dictionnaires. Ainsi, ce quatrième volet vise à vérifier la présence de 15 termes officiels dans les dictionnaires de l'informatique. Les résultats de cette étude indiquent que l'inclusion des termes officiels dans les dictionnaires n'est pas systématique et que « l'intégration des termes en entrée dépend de leur fréquence d'emploi » (Francœur, 1998, p. 318).

Finalement, le cinquième volet interroge 50 spécialistes de l'informatique, à l'exception des spécialistes de la langue, à savoir s'ils pensent que les termes anglais de l'informatique sont meilleurs que les termes français et pourquoi. Diverses suggestions de réponse leur ont été proposées. L'idée de ce volet est de déterminer l'opinion des spécialistes de l'informatique sur la francisation et la normalisation des termes de ce domaine. Les résultats de ce dernier volet indiquent que les termes anglais sont généralement plus valorisés que les termes français. De plus, ils pointent du doigt la globalisation des marchés, ainsi que l'inertie et le retard dans la création de termes français comme étant les principaux facteurs freinant la francisation. La création d'équivalents français dès que les termes anglais pénètrent la langue française et un

---

<sup>48</sup> Lors de la désignation des notions à partir de leur définition, la désignation officielle n'a été proposée que dans 12 % des cas. Pour le reste des notions, soit aucune désignation n'est proposée (18 %), soit sont proposées une désignation française autre que celle officielle (33 %), une désignation anglaise (29 %) ou une désignation tronquée (6 %). Lors de la définition des notions, 23 % des notions ont reçu une définition acceptable, 14 % une définition erronée et 63 % aucune définition (Gouadec, 1994, p. 144-145).

renforcement de la traduction sont, à l'inverse, les deux facteurs les plus susceptibles d'accélérer la francisation, selon les répondants. En ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics dans le processus de francisation et de normalisation du vocabulaire de l'informatique, 62 % des personnes interrogées répondent qu'il devrait y avoir une politique nationale de francisation de l'informatique et 82 % suggèrent une banque de données nationale des termes de l'informatique. Par contre, ils sont 64 % à être contre toute mesure coercitive de la part de l'État et 93 % contre toute pénalisation en cas d'emploi abusif de l'anglais. Finalement, ce dernier volet d'enquête révèle que le travail des commissions de terminologie n'est pas connu des professionnels de l'informatique.

Les résultats de l'étude de Gouadec sont inédits puisque c'est la première enquête, et la seule à notre connaissance, qui s'intéresse à l'implantation des termes officiels de l'informatique dans l'usage du français. Cependant, son enquête présente des limites car, « comme dans toute étude d'opinion, les paradoxes sont présents » (Depecker, 1997, p. 22). Ainsi, les résultats indiquent que les termes officiels sont largement implantés (cf. volet 1) tout en étant méconnus des professionnels de l'informatique (cf. volets 3 et 5). De plus, la variété des méthodologies utilisées d'un volet de l'enquête à l'autre, ainsi que le fait que ce soit les résultats obtenus à l'un des volets qui ait mené à l'établissement du volet suivant, rend difficile la reproduction d'une étude similaire; en effet, l'application de ces méthodes ne permet pas de garantir qu'un autre chercheur puisse arriver à des résultats analogues. Gouadec précise lui-même que « les principes et méthodes de [son] étude d'implantation (...) ont évolué à mesure que les résultats apparaissaient et il se confirme qu'il reste encore à établir une ou plusieurs méthodologies de l'étude d'implantation » (1994, p. 146). Par ailleurs, une partie de l'enquête (cf. volet 3) se focalise sur la connaissance passive des termes officiels plutôt que sur leur

usage réel. Compte tenu des limites énoncées ci-dessus, alors qu'il est pertinent et utile de chercher à évaluer l'implantation des termes officiels de l'informatique dans l'usage, il conviendrait de le faire à l'aide d'une méthodologie « fiable, exacte, universelle et reproductible » qui mesurerait « la réelle diffusion et implantation d'une terminologie » (Gambier, 2004, p. 173).

## 2.2. Le protocole terminométrique de Quirion (2000)

### 2.2.1. *Objectif du protocole*

Afin de répondre aux besoins de fiabilité, d'exactitude, d'universalité et de reproductibilité mentionnés ci-dessus et pour atteindre « un degré maximal d'objectivité » (Quirion, 2003, p. 34, notre traduction), nous avons choisi d'adopter, et d'adapter, le protocole de mesure de l'implantation et de l'usage terminologiques élaboré par Jean Quirion, en 2000, dans le cadre de sa thèse de doctorat. Le protocole terminométrique de Quirion « s'apparente à un sondage, dans la mesure où il est soumis aux mêmes règles d'échantillonnage » (Quirion, 2005, p. 4). Considérant que la simple connaissance d'un terme, qui relève d'un acte passif, ne peut permettre de juger de son implantation dans l'usage, Quirion a proposé une méthode quantitative qui mesure la fréquence relative de l'emploi d'un terme.

### 2.2.2. *Méthodologie du protocole*

L'intérêt essentiel de l'approche de Quirion réside, selon nous, dans la description des étapes à suivre pour délimiter et constituer le corpus car ces étapes sont les garantes d'une récolte de données la plus objective possible. Ainsi, nous avons jugé utile de

présenter la démarche de Quirion avant de présenter comment nous l'avons adaptée pour constituer notre propre corpus.

#### 2.2.2.1. Détermination du domaine, des notions, des termes officiels et de leurs concurrents

La première étape consiste, selon Quirion, à déterminer le domaine et les notions ainsi qu'à établir la liste des termes dont l'implantation sera mesurée. Quirion rappelle que :

La terminométrie (...) étant une activité exigeante, il est généralement avisé de choisir un sous-domaine plutôt qu'un domaine entier, afin de limiter le nombre de termes étudiés [car] notre expérience montre qu'une notion est désignée par cinq termes en moyenne, dans le cas de deux langues en contact. (2005, p. 4)

Dans un contexte d'aménagement linguistique, Quirion recommande, tout d'abord, d'examiner la terminologie officialisée puis de déterminer les termes en concurrence avec cette terminologie, c'est-à-dire les synonymes, les formes dérivées et les équivalents en langue étrangère. Cette étape se réalise en consultant des banques de données terminologiques déjà disponibles, diverses sources lexicales, telles que les dictionnaires, les glossaires, etc., ou en consultant les experts dans le domaine (Quirion, 2003, p. 37; 2005, p. 4).

#### 2.2.2.2. Choix du corpus et récolte des données

Il s'agit ensuite de constituer le corpus et d'en extraire les données. Quirion se base sur le fait que toute « langue ou variante d'une langue, prédomine ou s'impose comme norme » selon le « principe de la globalité » défini par Corbeil (1980, p. 116). Selon ce

principe, l'implantation dans l'usage d'une norme quelconque passe par la langue utilisée dans les communications institutionnalisées et non individualisées. Les communications institutionnalisées sont divisées en quatre groupes, « à savoir l'enseignement, l'administration publique, les institutions économiques [et] les médias d'information ou de communication de masse » (Corbeil, 1980, p. 79). Si les individus sont en contact régulier avec la langue de ces institutions, cette dernière finira par façonner leur comportement linguistique. C'est pourquoi Corbeil précise que si « on souhaite modifier une situation linguistique ou en orienter l'évolution, il faut contrôler le comportement linguistique des institutions » (1980, p. 116).

Ainsi, Quirion recommande de créer un corpus représentatif des communications issues des quatre groupes d'institutions mentionnés ci-dessus qui réponde aux quatre critères de base suivants : (1) l'institution agit dans le domaine examiné, (2) l'institution est située dans l'aire géographique à l'étude, (3) l'échantillon de cette institution relève de la période de temps étudiée, (4) la langue de l'échantillon correspond à celle à laquelle s'intéresse l'étude (Quirion, 2000, p. 122; 2003, p. 38). La sélection des communications doit alors se faire de manière aléatoire afin de ne pas fausser les résultats; les échantillons sélectionnés sont assemblés afin de créer le corpus final qui sera analysé.

Le corpus formé, il s'agit alors d'y rechercher les occurrences des termes de l'inventaire élaboré à la première étape. À ce point de l'étude, l'utilisation d'un concordancier peut grandement faciliter la tâche du chercheur puisqu'il relève les

occurrences des termes en montrant le contexte dans lequel ils sont utilisés<sup>49</sup>. Dans le cas d'homonymes ou de termes ayant plusieurs significations, cela permet, en effet, de s'assurer que le terme relevé correspond bien à la notion et au domaine étudiés.

### 2.2.2.3. Analyse des données et évaluation du degré d'implantation

Finalement, les données récoltées sont analysées afin d'évaluer le degré d'implantation des termes. Le nombre absolu d'occurrences d'un terme donné est comparé au nombre total d'occurrences des désignations concurrentes du même concept afin d'obtenir son degré de fréquence relative et son coefficient d'implantation. Le coefficient d'implantation est « d'une valeur comprise entre 0 et 1 (0 signifiant un usage nul et 1 un usage exclusif du terme pour désigner la notion) [et il] chiffre précisément l'usage terminologique » (Quirion, 2005, p. 2). Il permet donc de déterminer si les termes sont implantés, en voie d'implantation ou en situation de concurrence terminologique (René, 2001, p. 6).

Prenons un exemple hypothétique pour illustrer le procédé de calcul du coefficient d'implantation : une recherche dans un corpus renvoie 80 occurrences de termes désignant la notion d'*annonce publicitaire*. Parmi ces 80 occurrences se trouvent 60 occurrences du terme officiel *annonce publicitaire*, 15 occurrences du synonyme *publicité*, puis cinq occurrences de l'équivalent anglais *advertisement*. Pour connaître le coefficient d'implantation du terme officiel, le total de ses occurrences, soit 60, est divisé

---

<sup>49</sup> Jean Quirion a mis au point en 2005, en collaboration avec l'Université du Québec en Outaouais et le Conseil national de recherches Canada, un logiciel terminométrique, dénommé Barçah sur la base de son protocole (Quirion, 2005, p. 4). Ce logiciel permet une analyse terminométrique automatisée et beaucoup plus rapide, permettant ainsi de prendre en charge un grand nombre de termes et un corpus large. Nous n'avons pas cherché à utiliser ce logiciel pour notre étude du fait que notre corpus et notre inventaire de termes ne sont pas assez imposants pour nécessiter une analyse automatisée.

par le nombre total d'occurrences des termes désignant la notion, soit 80. Le coefficient d'implantation du terme officiel *annonce publicitaire* est alors 0,75, alors que ceux de *publicité* et d'*advertisement* sont respectivement 0,19 et 0,06.

Les coefficients peuvent alors être regroupés afin de brosser le portrait de l'usage des termes. Par exemple, ils peuvent révéler la primauté ou non du terme officiel dans l'usage en comparaison avec les autres désignations, ainsi que son degré d'implantation. Ils peuvent également indiquer la place dans l'usage de la terminologie française comparée à celle anglaise. Une analyse des facteurs (p. ex. facteurs structurels, phonétiques) qui influencent le degré d'implantation de certains termes par rapport à d'autres peut aussi être effectuée à partir du calcul du coefficient d'implantation.

### 2.3. Méthodologie et description du corpus

#### 2.3.1. *Choix du domaine, des notions, des termes et de leurs concurrents*

Nous avons déjà observé que le domaine de l'informatique avait fait l'objet de peu d'études terminométriques et que la dernière étude concernant le français était vieille de 20 ans<sup>50</sup>. Or, le domaine de l'informatique a bien changé depuis 1993 et continue à être en développement constant avec l'introduction de nouveaux outils, matériels et logiciels. C'est d'ailleurs pourquoi, depuis plusieurs années, pour l'OQLF, les technologies de l'information font partie des quatre secteurs prioritaires en matière de production terminologique (René, 2001, p. 4). En outre, ce domaine a la particularité de toucher tout autant les spécialistes que le grand public. Ainsi, étudier l'implantation de la terminologie officielle dans un domaine qui (parce qu'il touche de si près tous les usagers de la langue)

---

<sup>50</sup> Il s'agit de l'étude de Daniel Gouadec, réalisée en 1993 (cf. section 2.1).

a le potentiel, via les communications institutionnalisées, d'influencer leur comportement linguistique devient particulièrement pertinent.

Nous intéressants à l'impact des recommandations officielles émises en France et au Québec, nous avons jugé indispensable d'établir un inventaire de notions et de termes officiels pour chacune des deux aires géographiques. Nous avons pour cela consulté la banque de données FranceTerme (FT) et le Grand Dictionnaire terminologique (GDT). Alors qu'il est possible d'accéder à l'intégralité des recommandations de FT dans le domaine de l'informatique, soit 378 termes, nous avons constaté que les fonctionnalités de recherche du GDT ne nous permettaient pas de faire de même. Nous avons donc décidé d'utiliser la terminologie disponible dans la banque de données FT comme termes officiels sources, puis d'aller en chercher les équivalents dans le GDT. Nous avons conscience qu'un tel procédé réduit de beaucoup le nombre de termes observés à ce stade de l'étude et ne rend pas compte des nombreuses autres entrées du domaine de l'informatique disponibles dans le GDT. Cependant, il assure une sélection objective des notions et permet que chacune d'elle bénéficie d'une terminologie officielle dans les deux aires géographiques.

Tel que stipulé par Quirion (2005, p. 4), nous avons jugé indispensable de travailler avec un sous-domaine de l'informatique et non avec l'intégralité des termes de

la banque de données FT. Pour établir les sous-domaines, nous avons classé les 378 termes selon les huit grandes catégories suivantes (cf. Annexe 1)<sup>51</sup> :

1. **Internet** : ce sous-domaine inclut des termes liés aux caractéristiques de navigation sur le Web, aux pages Web et aux traitements via Internet, tels que *courriel, hameçonnage, adresses de sites* ou *signets*.
2. **Matériel** : dans ce sous-domaines sont entrés les termes qui relèvent du matériel informatique, comme *ordinateur, processeur* ou *liseuse*, ou des fonctions applicables au matériel informatique, comme *cadencer* ou *configurer*.
3. **Logiciel** : ce sous-domaine contient tous les termes décrivant des types de logiciels, comme *tutoriel, didacticiel, logiciel de traitement de texte* ou *virus*. De même, on y trouve des descripteurs de logiciels (*interactif/-ve, bureautique*) et des fonctions applicables aux logiciels (*amorcer, mise à niveau*).
4. **Programmation** : dans ce sous-domaine sont inclus les termes reliés à la technique de programmation et de codage nécessaire à l'élaboration de programmes et au fonctionnement de matériels informatiques, par exemple, *brouillage, chiffre binaire, langage à objets*.

---

<sup>51</sup> Il convient de noter que certains termes pouvant appartenir à plusieurs sous-domaines se sont vus répétés dans ce classement. Par exemple, cela a été le cas de termes comme *configurer* qui est à la fois applicable au matériel et au logiciel, ou *intranet* qui relève tant de l'Internet que du réseau. En outre, nous nous sommes basée sur les domaines indiqués dans le GDT, quand ils étaient disponibles, pour décider de nos huit sous-domaines. Quand aucun domaine n'était précisé, nous avons fait les recherches nécessaires pour bien saisir la signification des notions et les placer dans le groupe le plus approprié.

5. **Gestion de données** : ce sous-domaine contient les termes qui concernent les données informatiques et leur gestion. On trouve des termes tels que *afficher, compresser, banque de données, système de gestion de base*.
6. **Réseau** : ce sous-domaine inclut tous les termes qui décrivent ce qui permet de relier un matériel à Internet, par exemple, *réseau de stockage, réseau local, réseau privé virtuel*, ainsi que les termes qui sont associés à la notion de réseau, tels que *en ligne, serveur* ou *zone d'accès sans fil*.
7. **Périphérique** : dans ce sous-domaine sont inclus des termes tels que *écran tactile, moniteur, souris*. Des termes décrivant le périphérique font aussi partie de cette catégorie, comme *autonome, en ligne*.
8. **Autres** : ce sous-domaine inclut les termes qui n'ont pas trouvé leur place dans les catégories précédentes, comme les termes liés à l'intelligence artificielle, au graphisme ou aux télécommunications, ainsi que les descriptions de postes, par exemple *directeur des systèmes d'information*.

Le classement ci-dessus a permis de déterminer les sous-domaines potentiels pour notre étude mais a aussi révélé quelles semblent être les priorités de la France en matière de production terminologique du domaine de l'informatique. En effet, nous constatons un nombre élevé de termes dans le sous-domaine de l'Internet (cf. Tableau 1). De même, le détail des termes du sous-domaine Autres (cf. Annexe 1) indique que les concepts liés aux télécommunications sont très largement présents. Ce constat fait écho à la dernière publication disponible de la DGLF sur le vocabulaire des TIC (DGLF, 2009, p. 3-4) où il est mentionné que les termes et expressions publiés entre 1997 et 2008 concernaient

essentiellement le vocabulaire de l'informatique<sup>52</sup>, de l'Internet et des télécommunications. Nous ne nous y intéresserons pas dans la présente étude, mais il serait peut-être utile d'observer de plus près les raisons qui semblent mener la DGLF à privilégier la production terminologique dans certains domaines et sous-domaines plutôt que d'autres.

Tableau 1

*Nombre de termes par sous-domaine de la banque de données FT*

<b>Sous-domaines</b>	<b>Nombre de termes</b>
Internet	93
Autres	60
Logiciel	57
Matériel	53
Programmation	45
Gestion de données	39
Réseau	27
Périphérique	15

Parmi les sous-domaines relevés, nous avons choisi de travailler avec celui des périphériques, car il présente, à la fois, un lexique largement susceptible d'être employé par tout utilisateur d'outils informatiques – spécialiste ou non – et un nombre gérable d'entrées, sachant qu'il faut s'attendre à ce que chaque notion soit représentée par cinq termes en moyenne (Quirion, 2005, p. 4).

Une fois le sous-domaine choisi, nous avons établi l'inventaire des termes qui désignent chaque notion en commençant par vérifier les termes officiels que le GDT

---

<sup>52</sup> Représenté dans le Tableau 1 par les sous-domaines Logiciel et Matériel.

proposait pour chacune des 15 notions du sous-domaine des périphériques relevées dans FT (cf. Annexe 3). À l'issue de cette vérification, nous avons constaté que six notions (*autonome/déconnecté; console de visualisation/écran; cybercaméra/webcaméra; en ligne/connecté; prêt à l'emploi/prêt à tourner; scanneur/numériseur à balayage*) étaient désignés par d'un terme officiel différent en France et au Québec. Dans ces cas-ci, les termes officiels d'une aire géographique ont intégré l'inventaire des termes concurrents de l'autre. Ainsi, *prêt à l'emploi*, qui est le terme officiel de la France pour l'anglais *plug-and-play*, a pour un de ses synonymes le terme officiel québécois, *prêt à tourner*, et vice versa.

L'établissement des termes concurrents s'est tout d'abord fait en consultant FT et le GDT pour en extraire les termes officiels, les synonymes acceptés, les termes à usage restreint, ceux à éviter et ceux déconseillés, puis les équivalents anglais. Puis, afin de nous assurer que notre liste était la plus exhaustive possible et qu'elle contenait, sinon tous, au moins la majorité des termes concurrents servant à définir les notions de notre corpus, nous avons consulté les banques de données suivantes :

1. La banque de données terminologiques européenne, InterActive Terminology for Europe (<http://iate.europa.eu>). Lancé en 1999, ce projet a pour objectif de mettre en ligne toutes les ressources terminologiques européennes afin de faciliter l'accessibilité et la standardisation de l'information. InterActive Terminology for Europe (IATE) contient l'intégralité des banques de données des services de traduction européens et contient près d'un million et demi d'entrées multilingues.
2. La banque de données terminologiques canadienne Termium Plus (<http://www.btb.termiumplus.gc.ca>). Lancé en 1976, Termium Plus (Termium) est un projet du Bureau de la traduction du Canada mis, jusqu'en 2007, à la

disposition des employés de la fonction publique canadienne uniquement. Maintenant en accès libre, Termium se veut l'outil de normalisation du gouvernement du Canada et offre plus de quatre millions de termes spécialisés en anglais et en français et des dizaines de milliers de termes en espagnol et en portugais.

3. Nous avons aussi consulté le dictionnaire bilingue du langage usuel, Pocket Oxford-Hachette en ligne (Oxford Reference Online, 2003), afin de voir s'il indiquait des traductions différentes de celles émises par les sources spécialisées et officielles ci-dessus. Nous avons constaté qu'à l'exception d'une traduction<sup>53</sup>, toutes celles proposées dans le dictionnaire bilingue généraliste sont déjà fournies par les banques de données consultées. Nous avons donc conclu que ces banques de données nous fournissaient un éventail assez exhaustif du vocabulaire désignant les 15 notions et qu'il était inutile d'aller consulter d'autres ressources terminologiques.

L'Annexe 3 fournit la liste complète de tous les termes servant à définir les 15 notions du sous-domaine des périphériques à l'étude. Nous constatons que beaucoup de termes se répètent d'une banque de données à l'autre et que seules les banques de données canadiennes (GDT et Termium) proposent, à l'occasion, des termes déconseillés ou à éviter : *bâton de joie* et *joystick*; *digitaliseur*; *scanner digital*. De même, nous remarquons, comme dans le cas de *cybercaméra*<sup>54</sup> et de *scanneur*<sup>55</sup>, que certains termes

---

<sup>53</sup> La seule différence notée est l'équivalent de *plug-and-play* qui, tout en étant accepté sous sa forme anglaise, est aussi traduit par *on branche et ça marche*.

<sup>54</sup> Le GDT précise que « le terme *cybercaméra*, qui fait plutôt référence à une caméra virtuelle qui existe dans le cyberspace, n'a pas été retenu pour désigner ce concept. En effet, *cyber-* est un préfixe que l'on ajoute à un mot existant pour en transposer la réalité dans le cyberspace » (« Webcaméra », GDT, 2013).

officialisés en France sont spécifiquement intégrés à la catégorie des « termes à usage restreint » dans le GDT.

Une fois les répétitions de ce premier inventaire retirées, nous avons pu dresser l'inventaire final des termes officiels et de leurs concurrents pour la France et le Québec (cf. Tableau 2). Pour l'une comme pour l'autre région, nous obtenons la somme de 156 termes<sup>56</sup> qui décrivent 15 notions et qui se divisent ainsi : 59 % de termes français<sup>57</sup> contre 41 % de termes anglais (cf. Tableau 3). En moyenne, chaque notion est représentée par 10,4 termes, soit le double du chiffre donné par Quirion (2005, p. 4). Plusieurs questions peuvent être soulevées par ce constat. Par exemple, les termes du domaine informatique ont-ils du mal à trouver une forme officielle stable ? Les termes officiels proposés ne parviennent-ils pas à décrire la notion de façon assez précise, d'où la nécessité de recourir à une variété de termes ? Ce foisonnement de termes peut-il être l'indice que le lexique de l'informatique est en constante évolution, à l'image du secteur ? Par ailleurs, notons qu'il est probable que trop peu d'études ont été menées en ayant recours au protocole de Jean Quirion (2000) pour tirer des conclusions fiables concernant une moyenne générale de termes par notion.

---

<sup>55</sup> Le GDT précise qu'« en France, le terme *scanneur* a été officialisé par la Commission générale de terminologie et de néologie, en 1998. Toutefois, même si l'emprunt est officialisé, l'Office québécois de la langue française préconise plutôt l'usage de *numériseur à balayage* » (« Numériseur à balayage », GDT, 2013).

<sup>56</sup> Notons que certains termes ont été retirés de l'inventaire car ils présentaient la même forme en français et en anglais. Dans le cas de leur présence dans le corpus, rien ne permettrait de déterminer s'ils représentent le terme français ou le terme anglais. Ont donc été retirés de l'inventaire : le sigle *VDU* (*Visual Display Unit*) et les termes *webcam* et *scanner*. Cependant, le terme *joystick* a été inclus à l'inventaire car, même s'il apparaît dans les recommandations françaises, il est spécifiquement classé dans la catégorie des termes à éviter dans le GDT et Termium.

<sup>57</sup> Incluant les termes officiels et leurs concurrents français, soit 92 termes français pour chacune des deux aires géographiques.

Tableau 2

*Inventaire des termes officiels et de leurs concurrents français et anglais pour la France et le Québec*

<b>Liste des termes officiels France / Québec</b>	<b>Liste des concurrents français et anglais</b>
<i>autonome / déconnecté</i>	hors ligne, en non connexion, en non connecté, non connecté, en différé, offline, off-line, off line, stand-alone, standalone
<i>boule de commande</i>	boule roulante, boule de pointage, boule de poursuite, rolling ball, track ball, tracker ball, control ball, tracking ball, trackball mouse, trackball, trackerball
<i>cliquer</i>	click, clic, single-click
<i>console de visualisation / écran</i>	écran de visualisation, unité d'affichage, unité de visualisation, dispositif de visualisation, appareil de visualisation, visuel, AV, terminal, moniteur, écran d'affichage, terminal à écran, TE, terminal à écran de visualisation, TEV, dispositif d'affichage, afficheur, terminal de visualisation, visu, display unit, visual display unit, video display unit, display screen, display device, video display terminal, VDT, display terminal, visual display terminal
<i>cybercaméra / webcaméra</i>	caméra Web, caméra Internet, camirette, caméra numérique sur le Web, webcamera, web camera, Web camera
<i>écran tactile</i>	écran à effleurement, écran sensitif, écran sensible, écran à contact, touch screen, touch-sensitive screen, touch panel, touch display, touch-sensitive display, tactile screen, touch-sensitive display unit, touch sensitive screen, touch-screen, touchscreen
<i>en ligne / connecté</i>	en liaison, en connexion, en direct, en connecté, connecté à l'ordinateur, online, on-line, on line
<i>lister</i>	list
<i>manche à balai</i>	manche, poignée, bâton de joie, manette de jeux, manette de jeu, joystick
<i>moniteur</i>	écran de contrôle, écran témoin, moniteur vidéo, monitor, video monitor
<i>numériseur</i>	numérisateur, digitaliseur, numériseur graphique, table à numériser, digitizer, scanner, digitiser, graphics digitizer
<i>pavé tactile</i>	pointeur tactile, tablette tactile, dispositif de pointage tactile, bloc à effleurement, touch pad, track pad, touchpad, trackpad, touch-sensitive pointing device, touch-pad
<i>prêt à l'emploi / prêt à tourner</i>	PAT, prêt-à-tourner, prêt-à-brancher, prêt-à-l'emploi, prêt à utiliser, branchez et jouez, branchez et ça marche, branchez et utilisez, autoconfigurable, plug and play, plug-and-play, PnP, plug-and-go
<i>scanneur / numériseur à balayage</i>	numériseur, scaneur, scanner numérique, scanner digital, scanning digitizer, digital scanner, optical scanner
<i>souris</i>	souris pour ordinateur, mulot, souris informatique, mouse, computer mouse

Tableau 3

*Relevé des termes officiels pour la France et le Québec et total de leurs concurrents français et anglais*

Termes officiels		Total des concurrents français	Total des concurrents anglais	Total des termes
France (FT)	Québec (GDT)			
<i>autonome</i>	<i>déconnecté</i>	6	5	12
<i>boule de commande</i>	<i>boule de commande</i>	3	8	12
<i>cliquer</i>	<i>cliquer</i>	0	3	4
<i>console de visualisation</i>	<i>écran</i>	19	9	29
<i>cybercaméra</i>	<i>webcaméra</i>	5	3	9
<i>écran tactile</i>	<i>écran tactile</i>	4	10	15
<i>en ligne</i>	<i>connecté</i>	6	3	10
<i>lister</i>	<i>lister</i>	0	1	2
<i>manche à balai</i>	<i>manche à balai</i>	5	1	7
<i>moniteur</i>	<i>moniteur</i>	3	2	6
<i>numériseur</i>	<i>numériseur</i>	4	4	9
<i>pavé tactile</i>	<i>pavé tactile</i>	4	6	11
<i>prêt à l'emploi</i>	<i>prêt à tourner</i>	10	4	15
<i>scanneur</i>	<i>numériseur à balayage</i>	5	3	9
<i>souris</i>	<i>souris</i>	3	2	6
<b>15</b>		<b>77</b>	<b>64</b>	<b>156</b>

### 2.3.2. Choix du corpus

Le type de communication institutionnalisée que nous avons choisi d'examiner dans le cadre de cette étude correspond à celui des « institutions économiques », selon l'expression de Corbeil (1980, p. 79), plus précisément, « la langue des relations de l'institution avec la clientèle (...), la langue de la publicité et de l'affichage public » (Corbeil, 1980, p. 80). Nous avons décidé de nous limiter à un seul type de communication institutionnalisée, car il nous semble refléter le discours avec lequel

l'utilisateur moyen est le plus fréquemment en contact. Notre corpus respecte les quatre critères essentiels du protocole de Quirion, soit le critère thématique, le critère géographique, le critère chronologique, le critère linguistique.

#### 2.3.2.1. Critère thématique

Toutes les pages sélectionnées sont en rapport direct avec le sous-domaine déterminé, c'est-à-dire les périphériques. C'est pourquoi notre corpus est constitué des nombreuses pages présentant divers périphériques provenant des sites Internet des grandes compagnies multinationales de produits et services informatiques suivantes : Apple (clavier, pavé tactile, moniteur, imprimante, numériseur, souris), Dell (écran, imprimante, pavé tactile, souris), Lenovo (clavier et souris), Microsoft (souris, clavier, caméra Web), Panasonic (numériseur, imprimante), Samsung (moniteur), Sharp (imprimante)<sup>58</sup>.

La sélection des textes s'est faite de manière aléatoire, c'est-à-dire qu'aucun texte n'a été consulté au préalable pour déterminer s'il était plus ou moins à même de présenter la terminologie qui nous intéresse. Le seul objectif de la sélection était d'intégrer au corpus des textes représentatifs d'une variété de périphériques.

#### 2.3.2.2. Critère géographique

À la différence des études terminométriques dont nous avons pu prendre connaissance, nous nous intéressons à l'implantation des termes officiels dans deux aires géographiques francophones simultanément. Nous avons construit un corpus à partir de

---

<sup>58</sup> Les URL des pages sont disponibles dans la section des références bibliographiques.

pages qui s'adressent spécifiquement à la « culture » en question. Ainsi, les sites Internet que nous avons sélectionnés présentent tous une traduction « localisée » du site original en anglais.

Le terme *localisation*<sup>59</sup> fait référence au processus de traduction et d'adaptation de produits, de contenus et de services aux exigences d'un marché donné, qu'on appelle parfois une *culture*<sup>59</sup>, qui peut représenter un pays ou encore une région où les résidents partagent des coutumes et des modèles culturels, y compris une langue et toute particularité politico-juridique. (Scarpa, 2010, p. 339)

La localisation peut toucher l'interface du produit, comme ce sera le cas des formats de dates par défaut qu'on peut trouver dans certains logiciels français (p. ex. jour/mois/année) en comparaison avec leur version nord-américaine (p. ex. année/mois/jour), ainsi que la documentation qui accompagne le produit. La traduction localisée étant constatable sur tous les sites inclus dans notre corpus, nous y trouvons par exemple les différences illustrées dans le Tableau 4 où les termes *football* et *soccer* de la version canadienne-française sont présents sous les appellations *football américain* et *football* sur le site français.

---

<sup>59</sup> En italique dans le texte.

Tableau 4

*Exemples de traductions localisées*

Site Apple Canada en français	Site Apple France
<p><b>Les résultats sportifs, sans vous fatiguer.</b></p> <p>Trouvez les résultats des matchs de la saison en cours ou précédente, les calendriers, la composition des équipes et les statistiques du baseball, du basketball, du <u>football</u>, du hockey ou du <u>soccer</u>. Il suffit de poser la question.</p> <p><a href="http://www.apple.com/ca/fr/ipad-mini/built-in-apps/">http://www.apple.com/ca/fr/ipad-mini/built-in-apps/</a> (capture d'écran réalisée le 17 mai 2013)</p>	<p><b>Obtenez les derniers résultats sportifs.</b></p> <p>Consultez le score des matchs en direct et des matchs joués de la saison en cours, les calendriers, le tableau des équipes et les statistiques des joueurs de <u>football</u>, ou d'autres sports comme le baseball, le <u>football américain</u> ou encore le hockey sur glace. Il suffit de poser la question.</p> <p><a href="http://www.apple.com/fr/ipad-mini/built-in-apps/">http://www.apple.com/fr/ipad-mini/built-in-apps/</a> (capture d'écran réalisée le 17 mai 2013)</p>

Le fait que les pages utilisées pour notre corpus aient été traduites en tenant compte de la « culture » nous permet d'émettre l'hypothèse que les traducteurs, dans le cas où ils se seraient référés aux recommandations officielles lors de leur tâche, auraient choisi de suivre les recommandations de la région à laquelle se destine la traduction. Ainsi, les recommandations officielles de l'OQLF devraient se retrouver sur le site canadien-français et celles de la DGLF sur le site français. Certes, il est possible de débattre sur le fait que le site canadien-français ait été rédigé à l'attention des francophones pancanadiens et non seulement pour ceux du Québec. Cependant, compte tenu de la prédominance de la francophonie québécoise au Canada, nous estimons que le site a vraisemblablement été traduit au moins en tenant compte de la norme de la majorité linguistique et s'adresse donc aux francophones canadiens en général et aux Québécois en particulier. C'est aussi la raison pour laquelle nous parlerons dans cette étude du corpus français et du corpus québécois.

### 2.3.2.3. Critère chronologique

Notre étude est une étude synchronique se basant sur un corpus relevé entre les 21 et 24 mai 2013. Nous avons conscience que, outre le fait que nous ne questionnions qu'un

seul type de communication institutionnalisée, là se situe la plus grande limite de notre analyse – et cela, même si, par le passé, la plupart des enquêtes terminographiques aient aussi étudié l’implantation terminologique sous un angle synchronique. En effet, Loïc Depecker le signalait déjà en 1997 : « il ne peut être jugé de l’implantation d’un terme en dehors d’une certaine diachronie » (p. 9-10). Cependant, en suivant le protocole de Quirion qui se veut reproductible et universel, nous espérons poser le premier jalon d’une étude qui pourrait offrir une vision diachronique de l’implantation des termes officiels français et québécois.

#### 2.3.2.4. Critère linguistique

Tous les textes sélectionnés sont intégralement écrits en français et toute marque textuelle ou graphique (p. ex. adresses URL, photos, etc.) pouvant fausser les résultats a été retirée du corpus.

Pour résumer, notre corpus est composé d’un nombre égal de pages issues des versions française et canadienne-française de sites Internet de multinationales informatiques. La taille du corpus est à peu près équivalente d’une aire géographique à l’autre. Ainsi, le corpus français contient 13 601 mots et le corpus québécois contient 14 686 mots. Le thème pour l’un comme pour l’autre se limite aux périphériques informatiques. Le concordancier multilingue TextSTAT<sup>60</sup> a été utilisé pour analyser le corpus afin d’accélérer la recherche des termes et de faciliter la vérification des occurrences en contexte.

---

<sup>60</sup> TextSTAT est un concordancier gratuit, créé par Matthias Hüning. Cet outil est disponible en téléchargement gratuit à l’adresse URL suivante : <http://neon.niederlandistik.fu-berlin.de/en/textstat/>.

## 2.4. Questions de recherche

L'utilisation de la démarche méthodologique de Quirion (2000) nous a permis d'établir le plus objectivement possible une liste des termes officiels du sous-domaine informatique des périphériques et de leurs concurrents pour la France et le Québec (cf. section 2.3.1). De même, il nous a permis de constituer un corpus représentatif de la langue des institutions en France et au Québec, à savoir celle des relations entreprise-clientèle, celle de la publicité et de l'affichage public (cf. section 2.3.2). Notre recherche consistera à questionner les corpus respectifs de la France et du Québec afin d'y vérifier la présence des termes officiels émis par la DGLF et l'OQLF, en comparaison avec celle de leurs concurrents. Une telle approche nous permettra, nous l'espérons, de répondre aux questions suivantes : Existe-t-il des différences entre l'implantation des termes officiels en France et au Québec ? Est-ce que les termes officialisés par ces deux organismes sont visiblement implantés dans l'usage ou est-ce que d'autres termes, en français ou en langue étrangère, leur sont préférés ? Quel est l'impact des efforts de production et de diffusion terminologiques de la DGLF et de l'OQLF sur l'usage ?

### 3. Présentation des résultats de l'analyse de corpus et discussion

#### 3.1. Présentation des résultats

##### 3.1.1. *Notions absentes du corpus*

###### 3.1.1.1. Notions absentes du corpus français

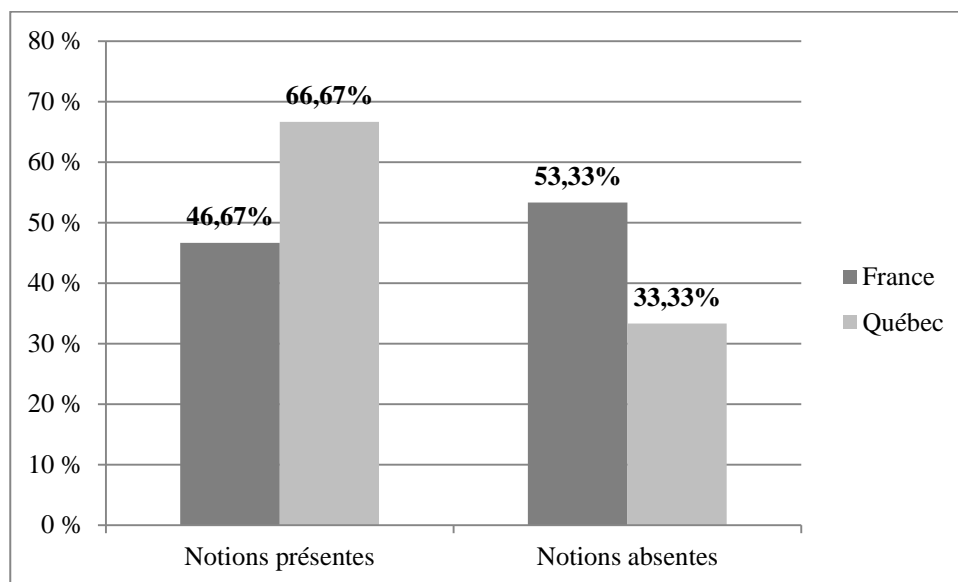
Sur les 15 notions représentées dans notre liste de termes, huit sur 15, soit 53,3 %, sont absentes du corpus français (cf. Figure 1). Les notions en question sont *autonome*, *boule de commande*, *cybercaméra*, *en ligne*, *lister*, *numériseur*, *manche à balai* et *scanneur*. En indiquant que ces notions sont absentes du corpus, nous signifions qu'elles ne sont représentées dans le corpus par aucun des termes officiels, ni par aucun des concurrents français ou anglais de notre liste de termes.

###### 3.1.1.2. Notions absentes du corpus québécois

Un tiers des notions de notre liste, soit cinq notions sur 15, sont absentes du corpus québécois (cf. Figure 1). Il s'agit de *boule de commande*, *déconnecté*, *lister*, *manche à balai* et *webcaméra*. Comme mentionné ci-dessus, ces notions ne sont donc représentées dans le corpus par aucun des termes officiels, ni aucun des concurrents français ou anglais de notre liste de termes.

Figure 1

*Total en pourcentage des notions présentes et absentes du corpus français et du corpus québécois*



### 3.1.1.3. Cas de la notion *cybercaméra/webcaméra* (corpus français et corpus québécois)

En ce qui concerne la notion *cybercaméra/webcaméra*, si aucun des termes de notre liste n'est présent dans le corpus français et le corpus québécois, il est intéressant de noter que la notion est néanmoins présente sous la forme d'autres termes. Ainsi le corpus français présente la notion sous les termes *caméra* (sept occurrences) et *webcam* (trois occurrences), et le corpus québécois sous le terme *caméra* uniquement (quatre occurrences). Notons que le terme *webcam* avait été retiré de notre liste car il apparaissait à la fois comme concurrent français et comme concurrent anglais aux termes *cybercaméra* (terme officiel français) et *webcaméra* (terme officiel québécois). Il ne nous permettait donc pas, en cas de présence dans le corpus, de déterminer si nous avions affaire au terme français ou au terme anglais (cf. note de bas de page 55).

#### 3.1.1.4. Cas de la notion *scanneur* (corpus français)

Comme pour la notion *cybercaméra/webcaméra*, si aucun des termes de notre liste n'apparaît dans le corpus français pour représenter la notion *scanneur*, cette dernière est néanmoins présente. En effet, elle est décrite par le terme *scanner* (25 occurrences) qui avait été retiré de notre liste pour des raisons identiques à celles liées au retrait du terme *webcam* ci-dessus (cf. section 3.1.1.3).

### 3.1.2. *Termes officiels implantés*

#### 3.1.2.1. Termes officiels totalement implantés du corpus français

Sur les sept notions présentes, quatre, soit 57 %, sont exclusivement représentées par le terme officiel émis par la DGLF. C'est le cas de *cliquer*, *écran tactile*, *moniteur* et *souris* qui sont des termes qui peuvent être considérés comme totalement implantés.

#### 3.1.2.2. Termes officiels totalement implantés du corpus québécois

Sur les 10 notions présentes, six notions au total, soit 60 %, sont exclusivement représentées par leur terme officiel. C'est le cas de *cliquer*, *connecté*, *écran tactile*, *moniteur*, *numériseur* et *souris*. Il est donc possible de considérer que pour ces notions, le terme officiel émis par l'OQLF est totalement implanté dans l'usage.

#### 3.1.2.3. Termes officiels très bien implantés (corpus français et corpus québécois)

Par ailleurs, le terme *pavé tactile* avec son coefficient d'implantation de 0,7 dans le corpus français et de 0,96 dans le corpus québécois peut aussi être considéré, selon

nous, comme étant très bien implanté en France comme au Québec. Il est à noter que, pour les deux aires géographiques, un seul concurrent de ce terme officiel apparaît dans le corpus et il s'agit d'un concurrent anglais :

- *trackpad* dans le corpus français : 3 occurrences, coefficient d'implantation de 0,3 et
- *touchpad* dans le corpus québécois : 1 occurrence, coefficient d'implantation de 0,04 (cf. Annexe 4 et Annexe 5).

#### 3.1.2.4. Cas du terme officiel *souris* (corpus français et corpus québécois)

Nous avons constaté que le terme officiel *souris* était totalement implanté dans le corpus français comme dans le corpus québécois. Cependant, lors de la recherche des concurrents, il est apparu que le concurrent anglais *mouse* était fortement présent à l'intérieur de syntagmes composés en anglais et présentés sous formes de noms propres : *Arc Touch Mouse*, *Explorer Touch Mouse*, *Magic Mouse*, *Sculpt Touch Mouse*, *Touch Mouse*, *Wedge Touch Mouse*, *Wireless Mouse* (corpus français uniquement). Le Tableau 5 indique le total des occurrences de ces syntagmes dans le corpus français et dans le corpus québécois.

Tableau 5

*Total des occurrences de syntagmes composés anglais contenant le terme mouse du corpus français et du corpus québécois*

Syntagme	Total des occurrences	
	France	Québec
<i>Arc Touch Mouse</i>	4	5
<i>Explorer Touch Mouse</i>	7	7
<i>Magic Mouse</i>	8	9
<i>Sculpt Touch Mouse</i>	4	4
<i>Touch Mouse</i>	7	8
<i>Wedge Touch Mouse</i>	6	6
<i>Wireless Mouse</i>	2	0
<b>Total des occurrences :</b>	<b>38</b>	<b>39</b>

Malgré l'usage de la majuscule, marque du nom propre, à l'exception du syntagme *Magic Mouse* qui est une marque déposée d'*Apple Incorporated*<sup>61</sup> et qui ne peut donc être modifié ou traduit en français, aucune autre des appellations mentionnées ci-dessus n'est enregistrée comme telle en France ou au Canada. Le choix de ne pas traduire ou de ne pas adapter en français ces syntagmes proviendrait de la volonté des entreprises de s'approprier une terminologie qui les différencie des autres car « dans une langue de spécialité, créer un terme, c'est s'approprier son référent » et « la nécessité de dénommer passe [donc] avant tout » (Koechlin, 1988, p. 164-165). « En effet, la terminologie associée aux nouveaux produits et services est dominée par les choix des entreprises qui les proposent, et qui tentent d'imposer leurs propres termes, au détriment

<sup>61</sup> Marque enregistrée depuis le 16 avril 2010, en France et depuis le 18 mars 2011, au Canada. Ces données ont été obtenues après consultation, le 30 juin 2013, du site de l'Institut national de la propriété industrielle de la France (<http://inpi.fr>) et du site de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (<http://cipo.ic.gc.ca>).

de ceux de leurs concurrents » (Bergeron, 2002, p. 195). Il est utile de préciser que, si nous décidions d'inclure les occurrences de *mouse*, à l'exception des occurrences incluses dans l'expression *Magic Mouse* qui ne peut être modifiée, le terme *souris* perdrait soudainement son statut de terme officiel implanté et se trouverait en situation de concurrence terminologique avec son concurrent anglais. Ainsi, le coefficient d'implantation de *souris* serait de 0,62 dans le corpus français et de 0,64 dans le corpus québécois, contre un coefficient d'implantation de 0,38 (corpus français) et de 0,36 (corpus québécois) pour le terme *mouse* (cf. Tableau 6).

Tableau 6

*Calcul du coefficient d'implantation du terme officiel souris en tenant compte des occurrences du concurrent anglais mouse dans le corpus français et le corpus québécois.*

	France		Québec	
	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation
<i>souris</i>	49	0,62	53	0,64
<i>souris pour ordinateur</i>	0	0	0	0
<i>mulot</i>	0	0	0	0
<i>souris informatique</i>	0	0	0	0
<i>mouse</i>	30	0,38	30	0,36
<i>computer mouse</i>	0	0	0	0

### 3.1.3. Termes officiels en situation de concurrence terminologique

#### 3.1.3.1. Termes officiels en situation de concurrence du corpus français

En France, un seul terme, *prêt à l'emploi*, est en situation de concurrence terminologique parfaite avec son équivalent anglais *plug and play* puisqu'ils ont tous deux un coefficient d'implantation identique, soit 0,5 (cf. Tableau 7).

#### 3.1.3.2. Termes officiels en situation de concurrence du corpus québécois

Au Québec, seul le terme officiel *écran* (coefficient d'implantation de 0,55) est en situation de concurrence terminologique avec deux de ses synonymes français, à savoir *moniteur* et *afficheur* dont les coefficients d'implantation sont respectivement 0,44 et 0,01 (cf. Tableau 7).

Tableau 7

*Coefficients d'implantation des termes en concurrence terminologique du corpus français et du corpus québécois*

	<b>Termes</b>	<b>Coefficient d'implantation</b>
<b>France</b>	<i>plug and play</i>	0,5
	<i>prêt à l'emploi</i>	0,5
<b>Québec</b>	<i>afficheur</i>	0,01
	<i>écran</i>	0,55
	<i>moniteur</i>	0,44

### 3.1.4. Termes officiels non implantés

#### 3.1.4.1. Termes officiels non implantés du corpus français

Le terme officiel *console de visualisation* a un coefficient d'implantation nul dans le corpus français. La notion est cependant représentée par le terme officiel québécois *écran* (coefficient d'implantation de 0,69) et un concurrent français *moniteur* (coefficient d'implantation de 0,31).

#### 3.1.4.2. Termes officiels non implantés du corpus québécois

Dans le corpus québécois, deux des notions ne sont pas représentées par le terme officiel. Il s'agit des notions *numériseur à balayage* et *prêt à tourner* pour lesquelles un ou plusieurs concurrents français autres que les termes officiels sont choisis : *numériseur*, *branchez et utilisez*, *prêt à l'emploi* et *prêt-à-brancher* (cf. Tableau 8).

Tableau 8

*Notions du corpus québécois représentées par un concurrent français autre que le terme officiel*

Notion	Concurrent(s) français représentant la notion	Coefficient d'implantation
<i>numériseur à balayage</i>	<i>numériseur</i>	1
<i>prêt à tourner</i>	<i>branchez et utilisez</i>	0,2
	<i>prêt à l'emploi</i>	0,4
	<i>prêt-à-brancher</i>	0,4

## 3.2. Discussion des résultats

### 3.2.1. *Notions absentes du corpus*

Le fait que certaines notions, comme *lister*, définissent une action qui, certes, relève du périphérique, mais qui est principalement utile au programmeur et non au grand public auquel se destinent les pages Web sélectionnées pour constituer notre corpus pourrait expliquer la raison pour laquelle tant de notions sont absentes du corpus français en particulier, mais aussi du corpus québécois. Il pourrait en aller de même en ce qui concerne l'absence de la notion *autonome/déconnecté* et de son antonyme *en ligne* (corpus français uniquement<sup>62</sup>) qui renvoient à la description du fonctionnement technique du périphérique et ont, par conséquent, plus de chances de se trouver dans un document d'aide à l'utilisation ou à l'installation du périphérique que dans un corpus comme le nôtre, à tendance publicitaire. Par ailleurs, notre corpus ne contient pas de pages traitant des jeux vidéo, décrivant des souris à boule de commande ou présentant des numériseurs non optiques et n'est donc pas le mieux désigné pour voir apparaître des notions telles que *manche à balai*, *boule de commande* ou *numériseur* (corpus français uniquement<sup>63</sup>).

En ce qui concerne la notion *cybercaméra/webcaméra*, nous avons constaté que le terme *caméra* était préféré pour la désigner tant en France qu'au Québec, bien qu'il ne fasse pas partie des recommandations officielles d'une région ou de l'autre. Cela pourrait laisser supposer que la terminologie pour cette notion évolue et que, pour bien la nommer

---

<sup>62</sup> Notons aussi que la notion *connecté* n'est représentée que par une seule occurrence du terme officiel dans le corpus québécois (cf. Annexe 5).

<sup>63</sup> Comme pour la notion *connecté* ci-dessus, la notion *numériseur* n'est représentée que par une seule occurrence du terme officiel dans le corpus québécois (cf. Annexe 5).

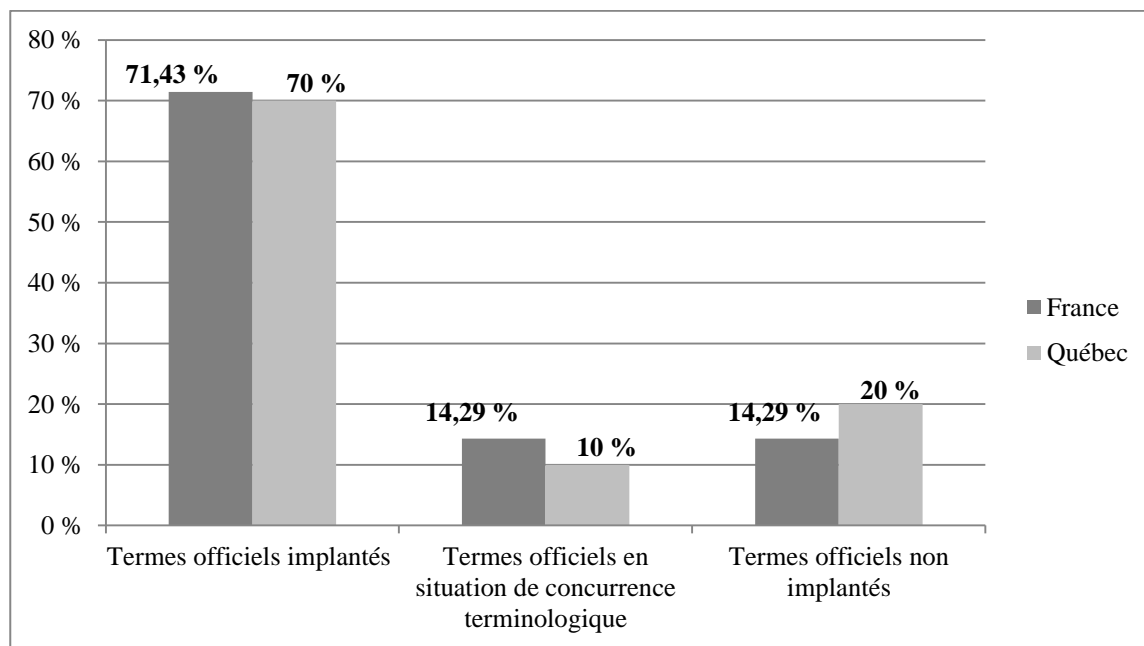
et se la représenter, les qualificatifs *cyber* (du terme officiel français) ou *web* (du terme officiel québécois) ne sont peut-être plus aussi nécessaires qu'en 2006 et en 2007, dates auxquelles les recommandations ont été émises par la DGLF et l'OQLF respectivement.

### 3.2.2. Termes officiels implantés du corpus

La majorité des termes officiels de la liste de termes français (cinq termes sur sept, soit 71,43 %) et québécois (sept termes sur 10, soit 70 %) peuvent être considérés comme étant des termes implantés<sup>64</sup> (cf. Figure 2).

Figure 2

*Répartition des termes officiels selon qu'ils sont implantés, en situation de concurrence terminologique ou non implantés dans le corpus français et le corpus québécois*



<sup>64</sup> Cette catégorie inclut les termes totalement implantés (*cliquer*, *connecté* [corpus québécois uniquement], *écran tactile*, *moniteur*, *numériseur* [corpus québécois uniquement] et *souris*) et le terme très bien implanté (*pavé tactile*).

Le domaine de la terminométrie étant trop jeune et trop peu développé pour que les recherches aient pu établir une liste définitive de critères qui influenceraient l'implantation des termes officiels (Quirion, 2004, p. 194), nous ne pouvons pas conclure sur les raisons de leur enracinement dans l'usage. Cependant, certaines caractéristiques des termes pourraient y avoir contribué. Ainsi, nous notons que tous les termes totalement ou très bien implantés de notre corpus français et de notre corpus québécois font partie des recommandations officielles à la fois de la DGLF et de l'OQLF, ce qui renforce leur statut de termes à privilégier puisque « le statut particulier conféré à un vocable par le sceau d'officialisation, de normalisation ou de recommandation terminologique est présumé jouer en faveur d'une implantation terminologique réussie » (Quirion, 2004, p. 198). De plus, le temps écoulé depuis l'officialisation du terme jouerait aussi un rôle dans l'implantation d'un terme et la durée minimale qui rend un terme incontournable serait de sept ans (Quirion, 2004, p. 198). Cette durée est d'ailleurs constatée pour à la quasi-totalité des termes implantés de notre corpus (cf. Tableau 9). Finalement, tous ces termes ont en commun d'avoir peu de concurrents français (cf. Tableau 9), ce qui pourrait constituer un facteur essentiel favorisant leur implantation puisque « une dénomination aurait de meilleures perspectives de s'implanter si elle est la seule indiquée pour désigner une notion, critère particulièrement pertinent en néologie » (Quirion, 2004, p. 194). Ainsi, grâce à une faible concurrence synonymique, le choix de la terminologie se trouve limité et les doutes sur le terme à privilégier, réduits.

Tableau 9

*Date d'officialisation et total des concurrents français des termes implantés du corpus français et du corpus québécois*

Terme		Date d'officialisation		Nombre de concurrents français
		France	Québec	
<b>Termes totalement implantés</b>	<i>cliquer</i>	1998	2001	0
	<i>connecté</i>	---	2001	6
	<i>écran tactile</i>	1987	2001	4
	<i>moniteur</i>	1983	2007	3
	<i>numériseur</i>	---	2004	4
	<i>souris</i>	1987	2005	3
<b>Terme très bien implanté</b>	<i>pavé tactile</i>	2007	1999	4

### 3.2.3. Termes officiels du corpus en situation de concurrence terminologique

Un seul terme officiel de la liste française (*prêt à l'emploi*), soit 14,29 %, et de la liste québécoise (*écran*), soit 10 %, est en concurrence terminologique avec un ou plusieurs de ses concurrents français ou anglais (cf. Tableau 7 et Figure 2).

Certaines raisons de la concurrence terminologique pour les deux termes officiels ci-dessus rejoignent les conclusions énoncées pour les termes implantés (cf. section 3.2.2). En effet, si une faible concurrence synonymique contribue à l'implantation du terme officiel, un large nombre de concurrents français semble avoir un effet contraire car nous comptons 10 concurrents français au terme officiel *prêt à l'emploi* (corpus français) et 19 concurrents français au terme officiel *écran* (corpus québécois) (cf. Tableau 3). Devant cette multitude d'options, il est concevable qu'une indécision s'instaure et que d'autres termes puissent être préférés à la recommandation officielle.

Mentionnons néanmoins que malgré la présence d'un grand nombre de synonymes français pour la notion *prêt à l'emploi*, cette dernière est en concurrence parfaite avec un terme anglais uniquement (*plug and play*) dans le corpus français. Dans ce résultat, on pourrait voir une rémanence de la peur qu'ont les Français devant leur langue et sa norme et qui les amène à refuser de nouveaux termes français au profit des emprunts étrangers (Bogaards, 2008, p. 182). Ainsi, le terme français recommandé serait implanté du fait de son statut officiel (Quirion, 2004, p. 198) mais ses synonymes français plairaient moins que l'anglicisme *plug and play*.

#### 3.2.4. Termes officiels non implantés du corpus

Un seul terme officiel de la liste française (*console de visualisation*), soit 14,29 %, et deux de la liste québécoise (*numériseur à balayage* et *prêt à tourner*), soit 20 %, sont considérés comme étant non implantés car ils ne sont pas utilisés pour représenter la notion en question (cf. Figure 2).

À la différence du corpus français qui présente le terme anglais *plug and play* en concurrence au terme officiel *prêt à l'emploi* (cf. section 3.1.3.1), les termes choisis pour représenter la notion *prêt-à-tourner* dans le corpus québécois sont tous des termes français : *branchez et utilisez*, *prêt à l'emploi*, *prêt-à-brancher*. Bien que nous ne nous basions que sur un seul terme en raison de la petite taille de notre liste et de notre corpus, ce constat coïnciderait avec le combat contre les anglicismes que mène le Québec depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle (cf. section 1.2.4) et le fait que ces derniers, bien que mieux acceptés dans la société québécoise, surtout chez les jeunes, continuent à faire sourciller et à être évités autant que possible (Loubier, 2011, p. 22). De même, si dans le corpus québécois les termes officiels ne sont pas utilisés pour représenter *numériseur à balayage*

et *prêt à tourner*, il est intéressant de noter que les concurrents *numériseur* et *prêt à l'emploi* font tous deux partie des termes recommandés et acceptés par l'OQLF<sup>65</sup>, et que le second de ces termes correspond, par ailleurs, au terme officiel français. Ainsi, si le terme vedette, c'est-à-dire le terme proposé en tête de fiche terminologique du GDT, n'est pas utilisé, les concurrents qui lui sont préférés sont officialisés au même titre que *numériseur à balayage* et *prêt à tourner*. Les synonymes *branchez et utilisez* et *prêt-à-brancher* sont, pour leur part, des termes disponibles dans la banque de données Termium. Nous constatons donc que, dans le cas du corpus québécois, quand le terme officiel n'est pas utilisé, les termes concurrents qui lui sont préférés sont issus de la ressource terminologique québécoise, sinon canadienne.

Les termes utilisés en lieu et place du terme officiel français *console de visualisation*, sont, eux, issus du GDT (pour le terme *écran*) et de la banque de données européenne IATE (pour le terme *moniteur*). Il est à noter qu'à la différence du GDT peu d'alternatives terminologiques au terme officiel sont proposées dans FT pour chacune des notions de notre liste. Ainsi, le nombre moyen de termes disponibles par notion dans FT est de 1,27, comparé à 2,60 dans le GDT<sup>66</sup>. Il est alors possible de supposer que le manque de concurrents produits par la France forcerait, d'une certaine manière, les traducteurs et les rédacteurs à aller chercher des solutions terminologiques ailleurs. Ajoutons que, globalement, le GDT propose 70 % des termes relevés dans le corpus français, que ces termes soient officiels ou non, et 67 % des termes relevés dans le corpus

---

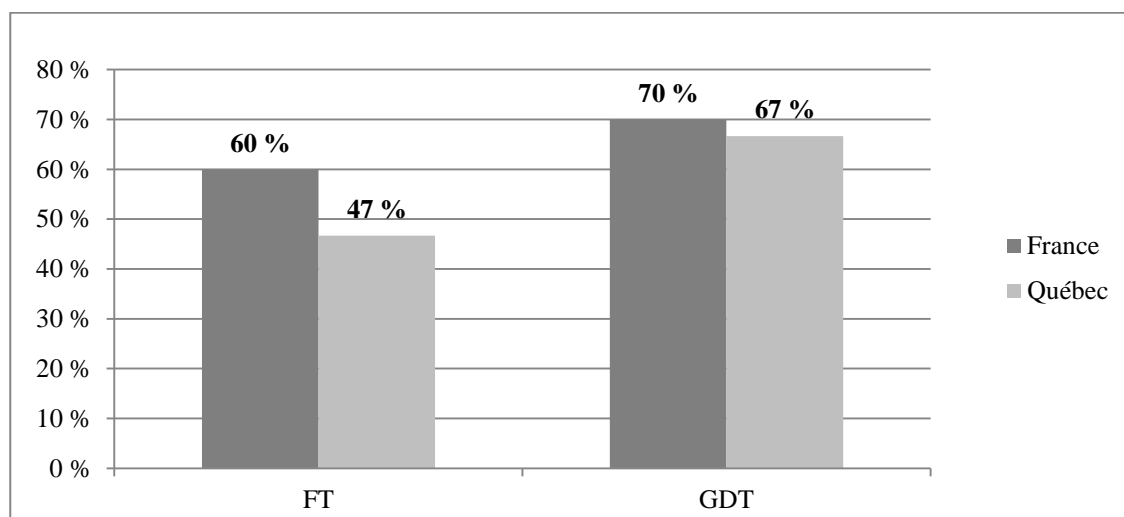
<sup>65</sup> Le GDT (2013) indique d'ailleurs dans sa fiche pour *numériseur à balayage* que « bien qu'il y ait une distinction entre *numériseur à balayage* (en anglais, *scanner*) et *numériseur* (en anglais, *digitizer*), dans l'usage, on utilise fréquemment le terme *numériseur* pour désigner le numériseur à balayage ».

<sup>66</sup> Pour représenter les 15 notions de notre liste, 19 termes sont proposés dans FT contre 39 termes dans le GDT.

québécois (cf. Figure 3). Cela est, nous semble-t-il, à mettre en parallèle avec le plus grand nombre de termes par notion mentionné ci-dessus et serait le résultat de la Politique de l'officialisation linguistique de l'Office, adoptée le 15 juin 2001, qui « promeut notamment une vision globalisante du français standard auquel se rattachent toutes les variétés géographiques ou nationales du français » (Vézina, 2002, p. 182).

Figure 3

*Taux de présence dans FT et le GDT des termes relevés dans le corpus français et le corpus québécois*



### 3.3. Implantation moyenne des termes officiels

L'analyse de corpus nous a permis d'observer que les termes officiels du domaine des périphériques étaient utilisés dans les sites Internet d'entreprises informatiques et de déterminer leur coefficient d'implantation respectif. Cependant, ces résultats ne nous permettent pas de mesurer le degré d'implantation moyen de ces termes et donc de répondre à la question de l'impact des efforts de production et de diffusion terminologiques de la DGLF et de l'OQLF sur l'usage. Pour obtenir une telle

information, il s'agit de calculer l'emploi des termes officiels par rapport à celui des autres termes de nos listes dans chacun des corpus. Le Tableau 10 présente les résultats de ce calcul et l'emploi relatif des termes officiels, des concurrents français et des concurrents anglais dans le corpus français et le corpus québécois.

Tableau 10

*Coefficient moyen d'implantation des termes officiels et des concurrents français et anglais dans le corpus français et le corpus québécois*

		<b>Termes officiels</b>	<b>Concurrents français</b>	<b>Concurrents anglais</b>
<b>France</b>	<b>Total des occurrences des termes</b>	99	91	5
	<b>Coefficient moyen d'implantation des termes</b>	0,51	0,47	0,02
<b>Québec</b>	<b>Total des occurrences des termes</b>	206	59	1
	<b>Coefficient moyen d'implantation des termes<sup>67</sup></b>	0,77	0,22	0

Nous constatons ainsi que les termes officiels sont très bien implantés dans le corpus québécois (coefficient d'implantation de 0,77) alors qu'ils sont en situation de concurrence terminologique avec le reste des concurrents français dans le corpus français. Ainsi, le coefficient d'implantation des termes officiels français est de 0,51 alors que celui des concurrents français est de 0,47. Un tel résultat nous semble révélateur des effets de la démarche interventionniste de l'OQLF au Québec, en matière d'enrichissement et d'usage de la langue française, en comparaison avec l'approche plus incitative de la France (cf. section 1.1.5 et section 1.2.4). En effet, si la Loi Toubon en

<sup>67</sup> Le total des coefficients indiqués dans le tableau n'aboutit pas exactement au chiffre 1 en raison de l'arrondi effectué pour présenter les résultats à deux chiffres au-delà de la virgule.

vigueur en France impose que le français soit d'usage dans l'affichage public (Légifrance, 22 juin 2000, article 2), les recommandations officielles émises par la DGLF n'ont que valeur de référence pour toute institution autre que les services de l'État (DGLF, octobre 2012, p. 57). Les traducteurs et autres professionnels de la langue sont donc libres de choisir le terme français qui leur convient, que ce dernier soit officiel ou non, comme le montrent les résultats présentés dans le Tableau 11. En revanche, au Québec, la loi 101 exige l'usage des recommandations de l'OQLF de la part de l'Administration, des entreprises et au sein de l'affichage public (cf. section 1.2.4.5 et section 1.2.5.1). De plus, alors que FT est doublé d'un wiki collaboratif de création terminologique ouvert au grand public (cf. section 1.1.6), accroissant ainsi le choix de la terminologie pour les locuteurs, le GDT, lui, propose des termes acceptés, des termes à usage restreint, des termes à éviter (cf. section 1.2.5.2) et les accompagne d'une note linguistique à l'attention des locuteurs. Cette « note linguistique tient une place importante (...) car elle permet d'expliquer clairement les différences d'usage » (Bergeron, 2002, p. 200). En ayant les moyens de comprendre les raisons des recommandations officielles, le locuteur reprend « confiance en [son] jugement linguistique et en [ses] propres capacités langagières, élément essentiel à la vitalité du français au Québec » (Vézina, 2002, p. 190).

Enfin, il est intéressant de remarquer l'implantation quasiment nulle des termes anglais de notre liste dans le corpus français (coefficient d'implantation de 0,02) comme dans le corpus québécois (coefficient d'implantation de 0). Dans la mesure où nous n'avons pas étudié le corpus pour en relever toutes les formes anglaises, un tel résultat ne nous permet pas de conclure que les pages Web contenues dans le corpus

soient fortement francisées mais il nous autorise à présumer que, là où il y a recommandation officielle, le terme anglais est largement évité. Cela soulignerait, par la même occasion, l'importance que jouent les recommandations officielles dans le processus d'enrichissement de la langue et la réduction de l'emprunt à l'anglais.

## Conclusion

La France et le Québec ont tous deux mis sur pied une politique linguistique visant, en partie, à enrichir la langue française et à la doter, à l'aide de recommandations officielles, d'un lexique qui reflète les avancées technologiques et scientifiques. Cependant, en raison d'une histoire qui leur est propre, la portée et l'application de la politique linguistique dans ces deux aires géographiques diffèrent. Ainsi, en France, la Loi Toubon adoptée en 1994 exige que l'Administration publique respecte les recommandations linguistiques officielles émises par la DGLF et tente, par des moyens collaboratifs tels que les wikis, d'inclure les spécialistes de la langue (p. ex. les enseignants, les traducteurs, etc.) à la table des discussions sur la création terminologique. La politique linguistique française est donc incitative sur le plan national et encourage l'utilisation des recommandations sans les imposer. À l'inverse, au Québec, la loi 101 de 1977, tout en exigeant que les recommandations officielles soient adoptées par l'Administration et les institutions éducatives, pourvoit l'OQLF d'un rôle d'inspecteur de l'usage de la langue française dans les entreprises, les commerces et l'affichage public québécois, plaçant ainsi l'organisme d'officialisation linguistique et son action terminologique au centre de la construction et de l'application de la politique linguistique de la province.

Notre étude cherchait à déterminer si, en raison de leur politique linguistique distincte, les termes officiels étaient implantés différemment dans l'usage en France et au Québec, ce qui nous permettrait de mesurer l'impact des recommandations officielles de chacune des deux aires géographiques. Pour cela, nous avons choisi le domaine de l'informatique qui a la caractéristique de toucher tant les spécialistes que le grand public.

À l'aide du protocole terminométrique de Quirion (2000), nous avons établi une liste de termes officiels définissant 15 notions du sous-domaine des périphériques informatiques et de leurs termes concurrents, français et anglais, puis nous avons recherché leur degré d'implantation à l'intérieur d'un corpus représentatif de la communication entre l'institution commerciale et sa clientèle.

Nous avons pu constater que, parmi les notions présentes dans le corpus français et dans le corpus québécois, plus de la moitié – 60 % et 70 % respectivement (cf. Figure 3) – étaient représentées par leur terme officiel uniquement ou essentiellement, ce qui, selon nous, indiquait que la recommandation officielle était très bien implantée. En outre, les termes officiels en question avaient l'avantage de ne pas être en concurrence terminologique avec un grand nombre de termes français, ce qui aurait contribué à favoriser leur implantation (Quirion, 2004). Malgré ce résultat positif, il est important de souligner que notre liste de notions était très petite (15 notions en tout) et que plus de la moitié de ces notions n'étaient pas représentées dans le corpus français, contre un tiers dans le corpus québécois. Ainsi, si pour les notions présentes dans les corpus, les termes officiels semblent être relativement bien implantés, il n'en reste pas moins que l'absence de notions, particulièrement en France, laisse à penser que les organismes d'officialisation linguistique ne seraient peut-être pas au fait des créations du domaine des périphériques informatiques et des besoins linguistiques du grand public dans ce domaine. En effet, de nombreuses notions absentes du corpus semblent l'être en raison de leur obsolescence ou de leur haut degré de spécialité (cf. section 3.2.1). Ajoutons néanmoins que, pour étudier l'implantation des termes dans les deux aires géographiques simultanément et comparer les résultats, nous avons dû nous baser sur les recommandations de la DGLF qui sont plus accessibles dans leur intégralité que celles

disponibles dans le GDT (cf. section 2.3.1). Ainsi, nos résultats, s'ils offrent une vision assez complète de l'impact des recommandations officielles de la France dans notre corpus, ne nous permettent pas de réellement juger de celui des recommandations officielles québécoises, puisqu'un grand nombre d'entre elles n'ont pas pu être prises en compte.

Notre analyse a révélé que, dans notre corpus constitué de pages Internet présentant des périphériques informatiques, l'implantation moyenne des termes officiels était de 0,77 au Québec contre 0,51 en France (cf. section 3.3) où les termes officiels étaient implantés à un degré similaire à celui de leurs concurrents français (0,47). Ainsi, malgré l'instabilité terminologique qui caractérise le domaine de l'informatique et des technologies de l'information au sens large (Wolosin, 1996), l'implantation de la terminologie officielle semble réussie au Québec. Ce résultat confirmerait que la politique linguistique interventionniste de l'OQLF, doublée de l'approche pédagogique du GDT qui informe le locuteur des raisons des recommandations et des contextes d'utilisation des termes proposés, a un impact plus grand sur l'enracinement des termes officiels dans l'usage que la politique plus incitative de la France. De plus, ce résultat soulignerait le succès de la Politique de l'officialisation linguistique mise en place en 2001, suite aux conclusions tirées des enquêtes d'implantation terminologique menées dans les domaines de l'halieutique, de l'automobile, de l'éducation et des transports, qui révélaient qu'à peine 30 % des termes nouvellement officialisés par l'OQLF réussissaient à s'implanter (René, 2001; Vézina, 2002). Cette politique « énonce les principes de l'officialisation et les critères présidant aux choix des termes et des expressions potentiellement visés par le processus d'officialisation [et] définit (...) l'orientation générale (...) que doit prendre tout le travail terminologique et linguistique accompli à

l'Office » (Vézina, 2002, p. 182). Bien que ce résultat soit issu d'une enquête terminométrique de petite ampleur, réalisée dans une vision synchronique sur un corpus représentatif d'un seul type de communication, il met l'accent sur l'importance des études de l'implantation terminologique pour rendre compte de l'impact des efforts de production et de diffusion des institutions d'officialisation.

Nous avons aussi relevé qu'entre 15 % et 20 % des termes officiels de nos corpus pouvaient être considérés comme non implantés, car ils n'étaient pas utilisés pour représenter la notion. Nous recommandons cependant d'interpréter ce résultat avec précaution dans la mesure où notre étude n'apporte pas la vision diachronique essentielle à toute étude terminométrique (Depecker, 1997). Il serait donc intéressant de reproduire cette enquête dans quelques années afin de vérifier si les termes actuellement en situation de concurrence (cf. section 3.1.3) ou non implantés (cf. section 3.1.4) auront réussi à s'implanter.

Pour conclure, notre recherche nous a permis d'explorer et de mettre en pratique un protocole scientifique de terminométrie qui délimite clairement les étapes de l'enquête d'implantation terminologique. Car, si la littérature existante sur le sujet a démontré l'importance de ce type d'enquête (Depecker, 1997; Quirion, 2000; René 2001; Gambier, 2004), elle en a toujours souligné son aspect fastidieux, tant au niveau méthodologique que chronologique et il est d'ailleurs possible que ce soit la raison pour laquelle la recherche soit si peu prolifique dans ce domaine. Il nous semble cependant que, grâce au protocole de Quirion, les enjeux liés à l'établissement et à la réalisation d'études de mesure d'implantation terminologique se voient simplifiés et que plus d'enquêtes de ce type pourraient avoir lieu, tant à partir de corpus représentatifs de communications institutionnalisées plus diverses, telles que celles des institutions scolaires et de

l'Administration publique (Corbeil, 1980, p. 116), que sur des corpus illustrant des communications non institutionnalisées (p. ex. la langue écrite ou orale employée par le spécialiste informatique quand il s'adresse à l'utilisateur).

Alors que la France et le Québec se voient parfois dans l'obligation de justifier leurs actions auprès d'un public qui n'en saisit pas toujours les raisons<sup>68</sup>, il nous semble qu'une partie de la légitimation de leurs travaux passe par une vérification de l'« implantation réelle et durable » (René, 2001, p. 10) des termes qu'ils proposent, officialisent et recommandent. C'est pourquoi nous estimons que l'enquête terminométrique devrait se généraliser au point de faire partie intégrante du processus d'officialisation des organismes de normalisation et d'officialisation linguistiques que sont la DGLF et l'OQLF.

---

<sup>68</sup> Nous pouvons citer comme exemples les réactions négatives à l'encontre du terme officiel *mot-dièse* proposé par la DGLF le 23 janvier 2013 en remplacement de l'emprunt anglais généralisé *hashtag*, ou la crise du *pastagate*, qui a eu lieu en février 2013 au Québec, suite à l'intervention de l'OQLF dans un restaurant italien de la ville de Montréal durant laquelle il avait été exigé du propriétaire qu'il remplace le terme *pasta* de son menu par le terme français *pâtes*. Ces deux événements, survenus quasiment à la même période, avaient fait couler beaucoup d'encre dans la presse et sur les réseaux sociaux et avaient suscité de nombreux commentaires, positifs et négatifs, de la part des locuteurs français et québécois.

## Références bibliographiques

### Sources des termes

FranceTerme [FT]. (2013). Repéré le 12 mai 2013 à

<http://www.culture.fr/franceterme>

Le Grand Dictionnaire terminologique [GDT]. (2013). Repéré le 14 mai 2013 à

<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

InterActive Terminology for Europe [IATE]. (2013). Repéré le 18 mai 2013 à

<http://iate.europa.eu>

Oxford Reference Online. (2013). Repéré le 18 mai 2013 à

<http://www.oxfordreference.com.ezproxy.library.uvic.ca/page/about>

Termium Plus [Termium]. (2013). Repéré le 18 mai 2013 à

<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/>

### Sources du corpus

#### FRANCE

Apple France : Apple Magic Mouse. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/fr/product/MB829Z/A/apple-magic-mouse?fnode=56>

Apple France : Coque clavier Ultrathin Keyboard Cover Mini pour iPad mini de Logitech. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/fr/product/HB730F/A/coque-clavier-ultrathin-keyboard-cover-mini-pour-ipad-mini-de-logitech-fran%C3%A7ais?fnode=3e>

Apple France : Écran Apple Thunderbolt Display (27 pouces). Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/fr/product/MC914ZM/B/%C3%A9cran-apple-thunderbolt-display-%2827%C2%A0pouces%29?fnode=53>

Apple France : Imprimante sans fil HP PhotoSmart 7520 e-All-in-One. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/fr/product/H9820ZM/A/hp-photo-smart-7520-e-all-in-one-wireless-printer?fnode=38>

Apple France : Magic Trackpad. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à <http://store.apple.com/fr/product/MC380Z/A/magic%C2%A0trackpad?fnode=56&p=1>

- Apple France : Scanner couleur Epson Perfection V600 Photo. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://store.apple.com/fr/product/H4943ZM/A/epson-perfection-v600-photo-colour-scanner?fnode=5d>
- Dell France : Écran multipoint Dell S2340T. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://accessories.euro.dell.com/sna/products/Ecrans/productdetail.aspx?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&sku=750338>
- Dell France : Imprimante laser monochrome multifonction Dell B5465dnf. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://www1.euro.dell.com/content/products/productdetails.aspx/dell-b5465dnf?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&baynote\\_bnrnk=0&baynote\\_irrnk=1&~ck=dellSearch](http://www1.euro.dell.com/content/products/productdetails.aspx/dell-b5465dnf?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&baynote_bnrnk=0&baynote_irrnk=1&~ck=dellSearch)
- Dell France : Pavé tactile sans fil Dell. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://accessories.euro.dell.com/sna/products/Accessoires\\_pour\\_ordinateurs\\_portables/productdetail.aspx?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&sku=580-18139](http://accessories.euro.dell.com/sna/products/Accessoires_pour_ordinateurs_portables/productdetail.aspx?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&sku=580-18139)
- Dell France : Souris laser sans fil Dell WM514. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://accessories.euro.dell.com/sna/products/Accessoires\\_pour\\_ordinateurs\\_portables/productdetail.aspx?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&sku=570-11537](http://accessories.euro.dell.com/sna/products/Accessoires_pour_ordinateurs_portables/productdetail.aspx?c=fr&l=fr&s=dhs&cs=frdhs1&sku=570-11537)
- Lenovo France : Clavier et souris Lenovo Ultraslim sans fil. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://shop.lenovo.com/SEUILibrary/controller/e/frweb/LenovoPortal/fr\\_FR/catalog.workflow:item.detail?GroupID=460&Code=0A34043](http://shop.lenovo.com/SEUILibrary/controller/e/frweb/LenovoPortal/fr_FR/catalog.workflow:item.detail?GroupID=460&Code=0A34043)
- Microsoft France : Des souris fonctionnelles qui accomplissent des merveilles. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-fr/touch-technology>
- Microsoft France : LifeCam HD-3000. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-fr/p/lifecam-hd-3000/T3H-00002#details>
- Microsoft France : Natural Ergonomic Desktop 7000. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-fr/p/natural-ergonomic-desktop-7000/WTA-00006>
- Panasonic France : DP-MC300. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://business.panasonic.fr/solutions-de-communication/produits-et-accessoires/imprimantes-tout-en-un-et-telecopieurs/imprimantes-multifonctions-a4-noir-et-blanc/dp-mb300>
- Panasonic France : KV-S1046C. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://business.panasonic.fr/solutions-de-communication/scanners-a4/kv-s1046c>

Samsung France : S27B971D. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://www.samsung.com/fr/consumer/it/monitors/led/LS27B971DS/EN-features>

Sharp France : MX2640NSF. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

[http://www.sharp.fr/cps/rde/xchg/fr/hs.xsl/-/html/office\\_mfp.htm](http://www.sharp.fr/cps/rde/xchg/fr/hs.xsl/-/html/office_mfp.htm)

## CANADA

Apple Canada : Magic Mouse d'Apple. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/MB829AM/A/magic-mouse-d%27apple?fnode=56>

Apple Canada : Coque clavier Ultrathin Keyboard Cover Mini pour iPad mini à Logitech. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/HB730VC/A/mini-clavier-protecteur-ultramine-de-logitech-pour-ipad%C2%A0mini?fnode=3e>

Apple Canada : Apple Thunderbolt Display (27 pouces). Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/MC914LL/B/apple-thunderbolt-display-%2827-pouces%29?fnode=53>

Apple Canada : Imprimante HP PhotoSmart 7520 tout-en-un. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/H9820LL/A/imprimante-hp%C2%A0photosmart%C2%A07520-tout-en-un?fnode=5c>

Apple Canada : Magic Trackpad. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/MC380AM/A/Magic%20Trackpad?fnode=56&f s=m.manufacturer%3Dapple>

Apple Canada : Numériseur couleur Epson Perfection V600 Photo. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://store.apple.com/xf/product/H4943VC/A/num%C3%A9riseur-couleur-epson-perfection-v600-photo?fnode=5d>

Dell Canada : Dell S2340L Écran LED. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

<http://accessories.dell.com/sna/productdetail.aspx?c=ca&cs=cadhs1&l=fr&s=dhs&sku=320-9800&redirect=1>

Dell Canada : Imprimante laser monochrome multifonction Dell B5465dnf. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à

[http://accessories.dell.com/sna/products/Imprimantes\\_papier\\_et\\_toner\\_Laser\\_jet\\_d%E2%80%99encre\\_e/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=25-4009](http://accessories.dell.com/sna/products/Imprimantes_papier_et_toner_Laser_jet_d%E2%80%99encre_e/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=25-4009)

Dell Canada : Dell Sans Fil Touchpad. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://accessories.dell.com/sna/products/Accessoires\\_pour\\_portables/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=331-9613&baynote\\_bnrnk=0&baynote\\_irrank=0&~ck=baynoteSearch](http://accessories.dell.com/sna/products/Accessoires_pour_portables/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=331-9613&baynote_bnrnk=0&baynote_irrank=0&~ck=baynoteSearch)

Dell Canada : Souris laser sans fil Dell WM514. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://accessories.dell.com/sna/products/Accessoires\\_pour\\_portables/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=332-1399&baynote\\_bnrnk=0&baynote\\_irrank=0&~ck=baynoteSearch](http://accessories.dell.com/sna/products/Accessoires_pour_portables/productdetail.aspx?c=ca&l=fr&s=bsd&cs=cabsdt1&sku=332-1399&baynote_bnrnk=0&baynote_irrank=0&~ck=baynoteSearch)

Lenovo Canada : Clavier et souris Lenovo Ultraslim sans fil. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://canada.lenovo.com/fr/sdshop/SEUILibrary/controller/e/webca/LenovoPortal/en\\_CA/catalog.workflow:item.detail?GroupID=460&Code=0A34032](http://canada.lenovo.com/fr/sdshop/SEUILibrary/controller/e/webca/LenovoPortal/en_CA/catalog.workflow:item.detail?GroupID=460&Code=0A34032)

Microsoft Canada : Des souris qui fonctionnent, qui fonctionnent même à merveille.  
Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-ca/touch-technology>

Microsoft Canada : LifeCam HD-3000. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-ca/p/lifecam-hd-3000/T3H-00016#details>

Microsoft Canada : Natural Ergonomic Desktop 7000. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.microsoft.com/hardware/fr-ca/p/natural-ergonomic-desktop-7000/WTA-00004>

Panasonic Canada : DP-MC350 Système d'imagerie numérique monochrome. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<https://panasonic.ca/french/bureau/photocopieurs/DPMB350.asp>

Panasonic Canada : KV-S1046C Numériseur couleur. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<https://panasonic.ca/french/bureau/numeriseurs/KVS1046C.asp>

Samsung Canada : S27B970D. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
[http://www.samsung.com/ca\\_fr/consumer/office/monitors/led/LS27B970DS/ZC-features](http://www.samsung.com/ca_fr/consumer/office/monitors/led/LS27B970DS/ZC-features)

Sharp Canada : MX2640NSF. Repéré entre les 21 et 24 mai 2013 à  
<http://www.sharp.ca/fr-CA/ForBusiness/DocumentSystems/ImagersCopiersPrinters/ImagersCopiersPrintersProducts/MX2640N.aspx>

## Références citées

- Académie française. (1995). *Statuts et règlements*. Paris : Académie française. Repéré le 5 février 2013 à [http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/statuts\\_af.pdf](http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/statuts_af.pdf)
- Barlow, Julie, & Nadeau, Jean-Benoît. (15 novembre 2007). C'est la faute à Malherbe ! *L'Actualité* 32(18), 88-90-92. Repéré le 1<sup>er</sup> février 2013 à <http://search.proquest.com.ezproxy.library.uvic.ca/docview/221200589?accountid=14846>
- Bergeron, Marcel. (2002). Le traitement de la variation terminologique dans les technologies de l'information à l'Office de la langue française. *Langues et sociétés* 42, 195-204.
- Bogaards, Paul. (2008). *On ne parle pas français. La langue française face à l'anglais*. Bruxelles : De Boeck & Duculot.
- Bouchard, Chantal. (2000). Anglicisation et autodépréciation. Dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 197-205). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Boucher de Boucherville, Pierre. (1664). *L'histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada* (Reproduction en ligne). Paris : Bibliothèque nationale de France. Repéré le 28 novembre 2012 à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1094892>
- Chansou, Michel. (2003). *L'Aménagement lexical en France pendant la période contemporaine (1950-1994)*. Paris : Honoré Champion Éditeur.
- . (1997). Les politiques de la langue et la législation linguistique en France (1966-1994). *Mots* 52, 23-35.
- Corbeil, Jean-Claude. (2007). *L'embaras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal : Éditions Québec Amérique.
- . (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*. Montréal : Guérin éditeur limitée.
- Coster, Michel de. (2007). *Les enjeux des conflits linguistiques. Le français à l'épreuve des modèles belge, suisse et canadien*. Paris : L'Harmattan.
- Délégation générale à la langue française et aux langues de France [DGLF]. (2013). *Le rôle de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Repéré le 20 juillet 2013 à <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/politique-langue/dglf-role.htm>

- . (10 janvier 2013). *Découvrez le site FranceTerme*. Paris : Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Repéré le 13 février 2013 à <http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/publications/FranceTerme.pdf>
- . (octobre 2012). *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française – 2012*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Repéré le 31 janvier 2013 à <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000554-rapport-au-parlement-sur-l-emploi-de-la-langue-francaise-2012>
- . (2009). *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication (TIC)*. Paris : Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Repéré le 4 juillet 2013 à [http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/vocabulaires/Vocabulaire\\_TIC\\_09.pdf](http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/vocabulaires/Vocabulaire_TIC_09.pdf)
- . (12 juin 2009). *L'enrichissement de la langue française*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication. Repéré le 12 février 2013 à [http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino\\_enrichissement.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/terminologie/termino_enrichissement.htm)
- . (2008). *L'emploi de la langue française : le cadre légal*. Paris : Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Repéré le 12 février 2013 à [http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/cadre\\_legal.pdf](http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/cadre_legal.pdf)
- . (5 septembre 2008). *La Délégation générale à la langue française et aux langues de France*. Paris : Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Repéré le 11 février 2013 à <http://www.dglf.culture.gouv.fr/publications/dglfff.pdf>
- Depecker, Loïc (dir.). (1997). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen.
- Desbiens, Jean-Paul. (1960). *Les Insolences du Frère Untel*. Montréal : Éditions de l'Homme.
- Dickinson, John A. (2000). L'anglicisation. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 80-91). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Diderot, Denis, & d'Alembert, Jean le Rond. (1751-1765). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres* (Reproduction en ligne). Paris : Bibliothèque nationale de France. Repéré le 25 juin 2013 à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50533b>
- Dumont, Micheline. (2000). Les filles du roi. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 31-32). Québec : Fides & Publications du Québec.

- Estienne, Henri. (1578). *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps* (Reproduction en ligne). Paris : Bibliothèque nationale de France. Repéré le 21 juillet 2013 à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1040340t.r=Deux+dialogues+du+nouveau+langage+fran%C3%A7ois+italianiz%C3%A9.langEN>
- Estival, Dominique, & Pennycook, Alastair. (2011). L'Académie française and Anglophone language ideologies. *Language Policy* 10(4), 325-341.
- Étiemble, René. (1964). *Parlez-vous français ?* Paris : Gallimard.
- Francœur, Aline. (1998). Compte-rendu de « La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique », de Loïc Depecker (dir.). *Meta* 43(2), 314-318.
- Furetière, Antoine. (1684). *Essai d'un dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts* (Reproduction en ligne). Paris : Bibliothèque nationale de France. Repéré le 25 juin 2013 à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8626830v>
- Gambier, Yves. (2004). Critique de « La mesure de l'implantation terminologique : Proposition d'un protocole. Étude terminométrique du domaine des transports au Québec », de Jean Quirion. *Terminology* 10(1), 173-177.
- Gémar, Jean-Claude. (2000). Les grandes commissions d'enquête et les premières lois linguistiques. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 247-253). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Gouadec, Daniel. (1997). Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : informatique. Dans Loïc Depecker (dir.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique* (p. 235-493). Rouen : Publications de l'Université de Rouen.
- . (1994). Implantation des termes officiels de l'informatique. Attestations, francisation, normalisation, assimilation. *Cahiers du RIFAL* 12, 141-147.
- Gouvernement du Québec. (1<sup>er</sup> mars 2013). *Charte de la langue française*. Repéré le 6 mars 2013 à [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_11/C11.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html)
- Grenier, Fernand. (2000). Rêve et réalité. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 45-53). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Hagège, Claude. (1987). *Le français et les siècles*. Paris : Éditions Odile Jacob.

- Harvey, Fernand. (2000). Le Canada français et la question linguistique. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 139-153). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Hermant, Abel, & Académie française. (1932). *Grammaire de l'Académie française*. Paris : Firmin Didot et Cie.
- Humbley, John. (2002). French. Dans Manfred Görlach (dir.), *English in Europe* (p. 108-127). Oxford; New York : Oxford University Press.
- Koechlin, Jean-Bernard. (1988). Le français, l'anglais, l'ordinateur... et les gens. Dans Maurice Pergnier (dir.), *Le français en contact avec l'anglais. En hommage à Jean Darbelnet. Collection linguistique, 21* (p. 159-171). Paris : Didier Érudition.
- Leclerc, Jacques. (2013). *L'aménagement linguistique dans le monde. Index par politique linguistique*. Repéré le 20 juillet 2013 à [http://www.axl.cefano.ulaval.ca/monde/index\\_politique-lng.htm](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/monde/index_politique-lng.htm)
- . (3 août 2013). *La Nouvelle-France (1534-1760) – L'implantation du français au Canada*. Repéré le 8 août 2013 à [http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC\\_s1\\_Nlle-France.htm](http://www.axl.cefano.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm)
- . (9 janvier 2013). *Le régime britannique (1760-1840) – Une majorité française menacée*. Repéré le 19 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_s2\\_Britannique.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s2_Britannique.htm)
- . (21 décembre 2012). *La modernisation du Québec (1960-1981). Le français, langue étatique*. Repéré le 2 mars 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC\\_s4\\_Modernisation.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HISTfrQC_s4_Modernisation.htm)
- . (27 octobre 2012). *L'Union de 1840 et la Confédération de 1867 (1840-1960). Apprendre à vivre en minorité*. Repéré le 26 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/francophonie/HISTfrQC\\_s3\\_Union.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/francophonie/HISTfrQC_s3_Union.htm)
- . (15 août 2012). *Les remèdes aux maux du Bas-Canada selon Lord Durham*. Repéré le 25 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/francophonie/Rbritannique\\_Durham.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/francophonie/Rbritannique_Durham.htm)
- . (20 juillet 2012). *La politique linguistique du français*. Repéré le 7 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-2politik\\_francais.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/france-2politik_francais.htm)
- . (18 avril 2012). *Histoire du français : Le français au Grand Siècle – (1594-1715)*. Repéré le 7 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST\\_FR\\_s6\\_Grand-Siecle.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s6_Grand-Siecle.htm)
- . (23 janvier 2012). *Histoire du français : Le français au siècle des Lumières – (1715-1789)*. Repéré le 8 février 2013 à [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST\\_FR\\_s7\\_Lumieres.htm](http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s7_Lumieres.htm)

- . (21 décembre 2011). *Histoire du français : La Révolution française : la langue nationale – (1789-1870). Histoire de la langue française*. Repéré le 8 février 2013 à [http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST\\_FR\\_s8\\_Revolution1789.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/axl/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm)
- Légifrance.gouv.fr. (22 juin 2000). *Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française*. Repéré le 12 février 2013 à <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005616341>
- Loubier, Christiane. (2011). *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Montréal : Office québécois de la langue française. Repéré le 24 janvier 2012 à [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601\\_usage\\_emprunt.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601_usage_emprunt.pdf)
- Mathieu, Jacques. (2000). La naissance d'un nouveau monde. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 5-13). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Montané March, María Amor. (2012). *Terminologia i implantació: anàlisi d'alguns factors que influencien l'ús dels termes normalitzats de la informàtica i les TIC en llengua catalana* (Thèse de doctorat, Universitat Pompeu Fabra). Repéré le 12 mai 2013 à <http://www.tdx.cat/handle/10803/97295>
- Nadeau, Jean-Benoît, & Barlow, Julie. (2006). *The story of French*. Toronto : Alfred A. Knopf Canada.
- North, Xavier. (28 septembre 2011). Grâce au wikiLF, participez à l'enrichissement de la langue française [billet de blogue]. Repéré le 14 février 2013 à <http://cblog.culture.fr/2011/09/28/grace-au-wikilf-participez-a-lenrichissement-de-la-langue-francaise>
- Office de la langue française. (1969). Canadianismes de bon aloi. *Cahiers de l'Office de la langue française* 4(1). Québec : Éditeur officiel du Québec.
- . (1965). Norme du français écrit et parlé au Québec. *Cahiers de l'Office de la langue française* 1(1). Québec : Ministère des Affaires culturelles.
- Office québécois de la langue française [OQLF]. (2012). *Le grand dictionnaire terminologique – Le GDT en bref*. Repéré le 7 mars 2013 à [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Gdt\\_en\\_bref.aspx](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Gdt_en_bref.aspx)
- . (juin 2012a). *Politique éditoriale du « Grand dictionnaire terminologique »*. Repéré le 7 mars 2013 à [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/Politique\\_editoriale\\_GDT.pdf](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/Politique_editoriale_GDT.pdf)

- . (Juin 2012b). *Orientations relatives à l'intégration de données terminologiques externes dans « Le grand dictionnaire terminologique »*. Repéré le 20 juillet 2013 à [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/Orientations\\_production\\_externe.pdf](http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/PDF/Orientations_production_externe.pdf)
- . (30 mars 2012). Par téléphone, sur disquette et dans Internet. *Cinquante ans d'action et de passions – Enrichissement de la langue française*. Repéré le 7 mars 2013 à [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50\\_legislation.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50_legislation.html)
- . (16 décembre 2011). La voix du citoyen. *Cinquante ans d'action et de passion – Législation et statut de la langue*. Repéré le 6 mars 2013 à [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50\\_legislation.html](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/50ans/html/50_legislation.html)
- . (4 octobre 2002). Mission et rôle de l'organisme. *À propos de l'Office*. Repéré le 7 mars à <http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html>
- Ordonnance de Villers-Cotterêts*. (1539). Enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539. Repéré le 1<sup>er</sup> février 2013 à <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/villers-cotterets.asp>
- Perrot, Marie-Clémence. (1997). La politique linguistique pendant la Révolution française. *Mots* 52, 158-167.
- Poirier, Claude. (2000). Une langue qui se définit dans l'adversité. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 111-122). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Quirion, Jean. (2011). Dynamique terminologique et terminométrie. Une complémentarité nécessaire pour le suivi de l'évolution de l'usage des termes et des connaissances. *Terminology* 17(1), 113-133.
- . (2005). L'automatisation de la terminométrie : premiers résultats. *Eleto : Actes du 5<sup>e</sup> colloque « Langue et terminologie helléniques »*, Nicosie, Chypre, 13-15 novembre 2005. Repéré le 12 mai 2013 à [http://www.eleto.gr/download/Conferences/5th%20Conference/5th\\_05-06-QuirionJean.pdf](http://www.eleto.gr/download/Conferences/5th%20Conference/5th_05-06-QuirionJean.pdf)
- . (2004). État de la question sur la nature des facteurs d'implantation terminologique. Dans Daniel Gouadec (dir.), *Mondialisation, localisation, francophonie(s)* (p. 193-200). Paris : Maison du dictionnaire. Repéré le 2 juillet 2013, à [http://www.colloque.net/archives/2003/volume\\_1/quirion.pdf](http://www.colloque.net/archives/2003/volume_1/quirion.pdf)
- . (2003). Methodology for the design of a standard research protocol for measuring terminology usage. *Terminology* 9(3), 29-49.
- . (2000). *Aspects évaluatifs de l'implantation terminologique* (Thèse de Doctorat). Repéré à ProQuest Dissertations and These Database. (UMI n° NQ52119)

- Rabaté, Étienne. (2002). La Délégation générale à la langue française et la promotion du plurilinguisme. *Cahiers de l'Institut de linguistique*, 28(2), 139-147.
- René, Nicole. (2001). *Implantation terminologique: le rôle de l'Office de la langue française en matière de diffusion terminologique*. Conférence présentée à Vitoria dans le cadre d'une session de formation donnée au Pays basque, Vitoria, Pays Basque. Repéré le 12 mai 2013 à [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/conferences/implantation\\_terminologique.pdf](http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/conferences/implantation_terminologique.pdf)
- Rey, Alain. (2007). *L'Amour du français*. Paris : Éditions Denoël.
- Robert, Jean-Claude. (2000). La langue, enjeu politique du Québec. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 239-246). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Rocher, Guy. (2000). La politique et la loi linguistiques du Québec en 1977. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 273-284). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Scarpa, Federica. (2010). *La traduction spécialisée : une approche professionnelle à l'enseignement de la traduction*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Statistique Canada. (2012). *Caractéristiques linguistiques des Canadiens. Langue, recensement de la population 2011* (Publication n° 98-314-X2011001). Repéré le 25 juin 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011001-fra.pdf>
- Vaugelas, Claude Favre de. (1647). *Remarques sur la langue françoise, utiles a ceux qui veulent bien parler et bien écrire* (Reproduction en ligne). Paris : Bibliothèque nationale de France. Repéré le 25 juin 2013 à <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84316s>
- Vaugeois, Denis. (2000). Une langue sans statut. Dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie* (p. 59-71). Québec : Fides & Publications du Québec.
- Vézina, Robert. (2002). La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française. *Langues et sociétés* 42, 181-192.
- Walter, Henriette. (2001). *Honni soit qui mal y pense*. Paris : Éditions Robert Laffont.
- . (1988). *Le français dans tous les sens*. Paris : Éditions Robert Laffont.
- Warren, Jean-Philippe. (2003). The History of Quebec in the Perspective of the French Language. Dans Pierre Larrivée (dir.), *Linguistic Conflicts and Language Laws* (p. 57-86). New York : Palgrave McMillan.

Wolosin, Claudia. (1996). Problèmes de traduction posés par la siglaison dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. *ASp* 11(14), 147-160.

Zanola, Maria Teresa. (2008). Les anglicismes et le français du XXI<sup>e</sup> siècle : La fin du français ? *Synergies Italie* 4, 87-96.

## Annexes

### Annexe 1

*Classification en sous-domaines des 378 termes de la banque de données terminologique FranceTerme (FT)*

Sous-domaine : Internet				
1	accès	cybersquatteur/-euse	liste de diffusion	registraire
2	additif	défilement	liste de signets	rétrolien
3	administrateur de site, de serveur	démon de messagerie	Mél. (symbole) <sup>69</sup>	service de la toile
4	adresse de courrier électronique	dévoisement	message électronique	service de messages multimédias
5	adresse universelle	dialogue en ligne	message incendiaire	signet
6	anneau de sites	diffusion systématique sur la toile	message multimédia	site
7	antémémoire	distribution sélective	modérateur/-trice	survol
8	appliquette	domaine de premier niveau	tableau	syndication
9	arrobe	enregistreur de frappe	mot-dièse	système d'adressage par domaines
10	arrosage	extranet	moteur de recherche	téléchargement
11	arroseur, arroseuse	fil de la discussion	nommage	témoin de connexion
12	article de forum	filoutage	nuage	test captcha (langage professionnel)
13	bannière	flux de dépêches	office d'enregistrement	toile d'araignée mondiale
14	barre d'actualités	forum	option d'adhésion (à)	toile sémantique
15	bloc-notes	fouineur	option de retrait (à)	transférer
16	boîte aux lettres	frimousse	page d'accueil	usurpation d'adresse électronique
17	bombardement	hypertexte	page sur la toile	visite
18	cache-toile	hypertextuel	parcours sur la toile	zone d'accès sans fil
19	cadre	impression en ligne	pièce jointe	
20	canular	incendier	pirate	
21	cheval de Troie	indexation	portail	
22	cliquer-parler	interactif/-ve	poste à poste	
23	collecteur	internaute	publier	
24	courriel	internet	recherche en texte intégral	
25	cybersquat	intranet	recherche individuelle	

<sup>69</sup> Le site FT indique que *Mél.* est « le symbole de « messagerie électronique » [et] peut figurer devant l'adresse électronique sur un document (papier à lettres ou carte de visite, par exemple), tout comme *Tél.* devant le numéro de téléphone ». Il est précisé que le symbole *Mél.* ne doit pas s'employer comme substantif.

<b>Sous-domaine : Matériel</b>			
1	agenda électronique	macroordinateur	terminal
2	ardoise électronique	matériel	terminal de poche
3	assistant électronique de poche	matériel à la demande	unité de stockage en réseau
4	bloc-notes électronique	mémoire	
5	cache	mémoire magnétique	
6	cache-disque	mémoire morte	
7	calculateur	mémoire non volatile	
8	calculatrice	mémoire tampon	
9	céderom	mémoire vive	
10	céderom autonome	mémoire vive dynamique	
11	céderom interactif	mémoire vive magnétique	
12	configurer	mémoire volatile	
13	coprocesseur	microordinateur	
14	dévideur	microprocesseur	
15	disque compact	mise à niveau	
16	disque numérique polyvalent	multiprocesseur	
17	disque optique	ordinateur	
18	disquette	ordinateur de bureau	
19	extensibilité	ordinateur de poche	
20	gant numérique	ordinateur individuel	
21	grappe	ordinateur portable	
22	groupe	processeur	
23	interface	processeur vectoriel	
24	liseuse	surcadencer	
25	logement	tablette	

<b>Sous-domaine : Logiciel</b>			
1	agenda électronique	logiciel de groupe de travail	test de performance
2	agent	logiciel de navigation	tutoriel
3	amorçe	logiciel de traitement de texte	ver
4	amorcer	logiciel éducatif	version
5	arrière-plan (d')	logiciel espion	vignette active
6	assistant	logiciel gratuit	virus
7	boîte aux lettres	logiciel libre	visionneur
8	bombe programmée	logiciel malveillant	
9	bureautique	logiciel médiateur	
10	configurer	logiciel publicitaire	
11	démon	logiciel-socle	
12	documentation intégrée (à)	microprogramme	
13	éditeur	mise à niveau	
14	génie logiciel	modèle	
15	gérance de l'informatique	module d'extension	
16	gestionnaire d'événement	moteur d'exécution	
17	implanter	pilote de périphérique	
18	impression en ligne	progiciel	
19	interactif/-ve	publication assistée par ordinateur	
20	interface	réamorcer	
21	logiciel	relancer	
22	logiciel à contribution	retouche	
23	logiciel à la demande	révision	
24	logiciel antivirus	système d'exploitation	
25	logiciel de dessin	tableur	

<b>Sous-domaine : Programmation</b>		
1	accès direct	implémenter (langage professionnel)
2	accès séquentiel	instruction
3	adressage dispersé	invite
4	adresse informatique	langage à objets
5	ancre	lien
6	anticrènelage	listage
7	appariement de formes	macro-instruction
8	balise	mode dialogué
9	bogue	moteur d'inférence
10	brouillage	multifil
11	cercle de confiance	multifil simultané
12	chiffre binaire	multitâche
13	code à octets	octet
14	codet	permutation
15	crènelage	pointeur
16	débogage	programmation par objets
17	déboguer	retouche
18	débogueur	script
19	débrider	shannon
20	élément binaire	signature de virus
21	étiquette	
22	exploration de modèle	
23	fil d'exécution	
24	forme	
25	hachage	

<b>Sous-domaine : Gestion de données</b>		
1	affichage	numériser
2	afficher	référentiel
3	banque de données	réinitialiser
4	base de connaissances	relationnel/-elle
5	base de données	répertoire
6	bloc	restaurer
7	calcul intensif	riper
8	charge utile	secours (de)
9	cliché	système de gestion de base de données
10	clicher	téléinformatique
11	compresser	télétraitement
12	donnée	télétraitement par lots
13	échange de données informatisées	traitement automatique de données
14	entrepôt de données	traitement par lots
15	exploration de données	
16	format	
17	formatage d'une disquette	
18	formater	
19	frame	
20	fusionner	
21	infrastructure à la demande	
22	magasin de données	
23	mappe	
24	multitraitement	
25	numérique	

Sous-domaine : Réseau		
1	accès sans fil à l'internet	trame
2	connectabilité	zone d'accès sans fil
3	connecteur logiciel	
4	connexité	
5	descendant/-e	
6	domaine	
7	extensibilité	
8	extranet	
9	grille informatique	
10	informatique en nuage	
11	intranet	
12	ligne (en)	
13	montant/-e	
14	passerelle	
15	réseau de stockage	
16	réseau informatique	
17	réseau local	
18	réseau privé virtuel	
19	réseautique	
20	serveur	
21	serveur mandataire	
22	télemaintenance	
23	télématique	
24	télétraitement	
25	télétraitement par lots	

<b>Sous-domaine : Périphérique</b>	
1	autonome
2	boule de commande
3	cliquer
4	console de visualisation
5	cybercaméra
6	écran tactile
7	ligne (en)
8	lister
9	manche à balai
10	moniteur
11	numériseur
12	pavé tactile
13	prêt à l'emploi
14	scanneur
15	souris

<b>Sous-domaine : Autres</b>			
1	accréditation	iconomatique (n. fém.)	surbrillance
2	algorithmique	iconométrie	système exclusif
3	apportez votre équipement personnel de communication	intelligence artificielle	système expert
4	boîtier multiservice	investigation informatique	tatouage numérique
5	centre d'assistance	listage	temps réel
6	collage	marquage	tirage
7	connexion	morphose	tolérance aux pannes
8	convivialité	neurone artificiel	tolérant aux pannes
9	défaillance	numéro d'urgence	traitement de texte
10	descripteur	offre groupée	triple service
11	directeur des systèmes d'information	panne	
12	directeur des techniques informatiques	pixel	
13	écotechniques de l'information et de la communication	pixel mixte	
14	encre en poudre	police de caractères	
15	espace de confiance	quadruple service	
16	fenêtre	quantité d'information	
17	flux de travaux	raccourci au clavier	
18	foire aux questions	réalité de synthèse	
19	fournisseur d'applications en ligne	réseau neuronal	
20	gamme de couleurs	rétro-ingénierie	
21	génie informatique	robotique	
22	glisser-déposer	scrutation	
23	heuristique	secours informatique	
24	icône (n. fém.)	seuillage	
25	iconomatique (adj.)	seuiller	

## Annexe 2

*Notions du sous-domaine des périphériques relevées dans FT et leurs équivalents officiels dans le GDT*

<b>Termes officiels FT</b>	<b>Définition de la notion</b>	<b>Termes officiels GDT</b>	<b>Définition de la notion</b>
<i>autonome</i>	Se dit d'un matériel lorsqu'il fonctionne indépendamment de tout autre.	<i>déconnecté</i>	Se dit d'un périphérique (imprimante, terminal) sous tension, relié à un ordinateur, qui est temporairement désactivé.
<i>boule de commande</i>	Boule qui, par rotation dans son logement, permet de déplacer un curseur sur un écran et d'en relever à volonté les coordonnées.	<i>boule de commande</i>	Dispositif de pointage constitué d'une boule mobile et semi-apparente, insérée dans un boîtier, qui, par rotation dans son logement, permet de contrôler les déplacements du pointeur, de transmettre des commandes à l'ordinateur et de manipuler des objets à l'écran.
<i>cliquer</i>	Enfoncer et relâcher le bouton-poussoir (ou cliquet) d'une souris ou d'un dispositif similaire.	<i>cliquer</i>	Appuyer rapidement une fois sur un bouton de la souris puis le relâcher.
<i>console de visualisation</i>	(aucune définition)	<i>écran</i>	Périphérique de sortie destiné à la représentation visuelle temporaire des données.
<i>cybercaméra</i>	Caméra numérique, reliée à un ordinateur, qui permet de filmer et de diffuser en temps réel des vidéogrammes sur un réseau, en particulier l'internet.	<i>webcaméra</i>	Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de diffuser régulièrement et en temps réel sur le Web des images vidéo en provenance de différents endroits sur la planète ou de réaliser des visioconférences par Internet.

<b>Termes officiels FT</b>	<b>Définition de la notion</b>	<b>Termes officiels GDT</b>	<b>Définition de la notion</b>
<i>écran tactile</i>	Écran muni d'un dispositif qui permet de sélectionner certaines de ses zones par contact.	<i>écran tactile</i>	Écran de visualisation muni de dispositifs permettant la saisie d'informations diverses par simple pression ou déplacement du doigt à l'écran.
<i>en ligne</i>	Se dit d'un matériel lorsqu'il fonctionne en relation directe avec un autre.	<i>connecté</i>	Se dit d'un périphérique (imprimante, terminal, etc.) qui est activé, prêt à l'emploi et sous le contrôle de l'ordinateur dont il attend les commandes pour les exécuter.
<i>lister</i>	Produire un document en continu à l'aide d'une imprimante d'ordinateur.	<i>lister</i>	Afficher des données ou des instructions en continu, ou les imprimer de la même façon.
<i>manche à balai</i>	Dispositif de commande à plusieurs degrés de liberté servant à déplacer le curseur d'un écran de visualisation.	<i>manche à balai</i>	Périphérique de jeu constitué d'un manche vertical multidirectionnel posé sur un socle, qui est utilisé, principalement dans les simulateurs de vol, pour contrôler les déplacements à l'écran.
<i>moniteur</i>	(aucune définition)	<i>moniteur</i>	Périphérique de sortie qui permet d'afficher des données et des représentations graphiques sur un écran à partir d'un signal vidéo de l'ordinateur auquel il est relié par un câble.
<i>numériseur</i>	Appareil permettant de transformer un signal analogique en un signal numérique.	<i>numériseur</i>	Périphérique d'entrée permettant de convertir des informations analogiques (son, image, texte) en valeurs numériques correspondantes, manipulables par ordinateur.

<b>Termes officiels FT</b>	<b>Définition de la notion</b>	<b>Termes officiels GDT</b>	<b>Définition de la notion</b>
<i>pavé tactile</i>	Dispositif de pointage et de navigation, qui comporte une surface plane sur laquelle on déplace le doigt.	<i>pavé tactile</i>	Sur un ordinateur portatif, dispositif de pointage consistant en une petite surface sur laquelle on déplace le doigt.
<i>prêt à l'emploi</i>	Se dit d'un équipement électronique utilisable dès sa connexion.	<i>prêt à tourner</i>	Relatif au matériel informatique dont l'installation n'est pas complexe et qui est immédiatement utilisable.
<i>scanneur</i>	Numériseur à balayage pouvant inclure un traitement de l'information numérisée.	<i>numériseur à balayage</i>	Numériseur doté de capteurs sensibles à la lumière, permettant de balayer, grâce à son système optique, la surface d'un document point par point en convertissant les données en données numériques exploitables par l'ordinateur.
<i>souris</i>	Dispositif de commande tenu à la main, connecté à un ordinateur, et dont le déplacement sur une surface entraîne le déplacement d'un repère sur l'écran.	<i>souris</i>	Dispositif de pointage muni d'un ou de deux boutons et qui, posé sur une surface et déplacé à la main, permet de diriger les mouvements du pointeur à l'écran, de transmettre des commandes à l'ordinateur et de manipuler des objets.

## Annexe 3

*Inventaire des termes officiels du sous-domaine des périphériques et de leurs synonymes en français et équivalents en anglais*

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>autonome</b>	<b>déconnecté</b>		hors ligne			en non connexion hors ligne en non connecté autonome	hors ligne non connecté en différé en non connecté autonome		offline off-line off line stand-alone standalone
<b>boule de commande</b>	<b>boule de commande</b>		boule roulante boule de pointage			boule de pointage boule de commande boule roulante	boule de commande boule roulante boule de poursuite		rolling ball track ball tracker ball control ball tracking ball trackball mouse trackball trackerball
<b>cliquer</b>	<b>cliquer</b>						cliquer		click clic single-click

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>console de visualisation</b>	<b>écran</b>		écran de visualisation	unité d'affichage unité de visualisation dispositif de visualisation appareil de visualisation visuel		unité de visualisation AV console de visualisation terminal écran de visualisation moniteur écran d'affichage appareil de visualisation unité d'affichage terminal à écran TE terminal à écran de visualisation TEV	dispositif d'affichage afficheur unité de visualisation VDU visuel dispositif de visualisation unité d'affichage terminal à écran terminal de visualisation terminal à écran de visualisation visu		display unit visual display unit VDU video display unit display screen display device video display terminal VDT display terminal visual display terminal

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>cybercaméra</b>	<b>webcaméra</b>		webcam caméra Web caméra Internet camirette	cybercaméra		webcaméra caméra numérique sur le Web	caméra Web webcaméra webcam cybercaméra	webcamera web camera webcam Web camera	
<b>écran tactile</b>	<b>écran tactile</b>		écran à effleurement écran sensitif			écran tactile écran à effleurement	écran tactile écran à effleurement écran sensible écran à contact	touch screen touch-sensitive screen touch panel touch display touch-sensitive display tactile screen touch-sensitive display unit touch sensitive screen touch-screen touchscreen	

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>en ligne</b>	<b>connecté</b>		en ligne			en liaison en ligne en connexion connecté	en direct en ligne en connecté connecté connecté à l'ordinateur		online on-line on line
<b>lister</b>	<b>lister</b>					lister	lister		list
<b>manche à balai</b>	<b>manche à balai</b>	manche poignée (acception voisine)			bâton de joie joystick	manche à balai poignée manche manette de jeux	manche à balai manette de jeu manette de jeux manche	joystick	joystick
<b>moniteur</b>	<b>moniteur</b>	écran de contrôle écran témoin	moniteur vidéo			écran de contrôle moniteur écran témoin	moniteur		monitor video monitor
<b>numériseur</b>	<b>numériseur</b>		numériseur (rare)		digitaliseur	numériseur numériseur	numériseur graphique table à numériser		digitizer scanner digitiser graphics digitizer

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>pavé tactile</b>	<b>pavé tactile</b>		pointeur tactile			tablette tactile	pavé tactile tablette tactile dispositif de pointage tactile bloc à effleurement		touch pad track pad touchpad trackpad touch-sensitive pointing device touch-pad
<b>prêt à l'emploi</b>	<b>prêt à tourner</b>		PAT prêt à l'emploi				prêt-à-tourner prêt-à-brancher prêt-à-l'emploi prêt à utiliser branchez et jouez branchez et ça marche branchez et utilisez autoconfigurable prêt à l'emploi		plug and play plug-and-play PnP plug-and-go

Termes officiels		Synonymes							Anglais
FT	GDT	FT	GDT			IATE	Termium		
		termes acceptés	termes acceptés	termes à usage restreint	termes déconseillés		termes corrects	termes à éviter	
<b>scanneur</b>	<b>numériseur à balayage</b>		numériseur	scanneur		scanneur scaneur	scanner scanneur (rare) scanner numérique	scanner digital	scanner scanning digitizer digital scanner optical scanner
<b>souris</b>	<b>souris</b>					souris souris pour ordinateur	souris mulot souris informatique		mouse computer mouse

## Annexe 4

*Total des occurrences et du coefficient d'implantation des termes dans le corpus français*

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
autonome	<b>autonome</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	déconnecté	0	0
	en différé	0	0
	en non connecté	0	0
	en non connexion	0	0
	hors ligne	0	0
	non connecté	0	0
	off line	0	0
	offline	0	0
	off-line	0	0
	standalone	0	0
	stand-alone	0	0
boule de commande	<b>boule de commande</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	boule de pointage	0	0
	boule de poursuite	0	0
	boule roulante	0	0
	control ball	0	0
	rolling ball	0	0
	track ball	0	0
	trackball	0	0
	trackball mouse	0	0
	tracker ball	0	0
	trackerball	0	0
	tracking ball	0	0
cliquer	clic	0	0
	click	0	0
	<b>cliquer</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
	single-click	0	0
console de visualisation	afficheur	0	0
	appareil de visualisation	0	0
	AV	0	0
	<b>console de visualisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	display device	0	0
	display screen	0	0
	display terminal	0	0
	display unit	0	0
	dispositif d'affichage	0	0
	dispositif de visualisation	0	0
	écran	63	0,69
	écran d'affichage	0	0
	écran de visualisation	0	0
	moniteur	28	0,31
	TE	0	0
terminal	0	0	
terminal à écran	0	0	

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
	terminal à écran de visualisation	0	0
	terminal de visualisation	0	0
	TEV	0	0
	unité d'affichage	0	0
	unité de visualisation	0	0
	VDT	0	0
	video display terminal	0	0
	video display unit	0	0
	visu	0	0
	visual display terminal	0	0
	visual display unit	0	0
	visuel	0	0
	cybercaméra	caméra Internet	0
caméra numérique		0	0
caméra numérique sur le Web		0	0
caméra Web		0	0
camirette		0	0
<b>cybercaméra</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
web camera		0	0
Web camera		0	0
webcamera		0	0
webcaméra	0	0	
écran tactile	écran à contact	0	0
	écran à effleurement	0	0
	écran sensible	0	0
	écran sensitif	0	0
	<b>écran tactile</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
	tactile screen	0	0
	touch display	0	0
	touch panel	0	0
	touch screen	0	0
	touch sensitive screen	0	0
	touchscreen	0	0
	touch-screen	0	0
	touch-sensitive display	0	0
	touch-sensitive display unit	0	0
touch-sensitive screen	0	0	
en ligne	connecté <sup>70</sup>	0	0
	connecté à l'ordinateur	0	0
	en connecté	0	0
	en connexion	0	0
	en direct	0	0
	en liaison	0	0

<sup>70</sup> Le corpus présente une occurrence du terme *connecté* mais cette dernière ne correspond pas à la définition de la notion, soit « se dit d'un périphérique (imprimante, terminal, etc.) qui est activé, prêt à l'emploi et sous le contrôle de l'ordinateur dont il attend les commandes pour les exécuter. » L'occurrence présente dans le corpus est *connecté à un réseau*.

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
	<b>en ligne</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	on line	0	0
	online	0	0
	on-line	0	0
lister	list	0	0
	<b>lister</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
manche à balai	bâton de joie	0	0
	joystick	0	0
	manche	0	0
	<b>manche à balai</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	manette de jeu	0	0
	manette de jeux	0	0
moniteur	poignée	0	0
	écran de contrôle	0	0
	écran témoin	0	0
	<b>moniteur</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
	moniteur vidéo	0	0
	monitor	0	0
	video monitor	0	0
numériseur	digitaliseur	0	0
	digitiser	0	0
	digitizer	0	0
	graphics digitizer	0	0
	numérisateur	0	0
	<b>numériseur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	numériseur graphique	0	0
	scanner <sup>71</sup>	0	0
table à numériser	0	0	
pavé tactile	bloc à effleurement	0	0
	dispositif de pointage tactile	0	0
	<b>pavé tactile</b>	<b>7</b>	<b>0,7</b>
	pointeur tactile	0	0
	tablette tactile	0	0
	touch pad	0	0
	touchpad	0	0
	touch-pad	0	0
	touch-sensitive pointing device	0	0
	track pad	0	0
	trackpad	3	0,3
prêt à l'emploi	autoconfigurable	0	0
	branchez et ça marche	0	0
	branchez et jouez	0	0
	branchez et utilisez	0	0
	PAT	0	0

<sup>71</sup> Le corpus présente 25 occurrences du terme *scanner* mais ces dernières ne correspondent pas à la notion *numériseur* dont il est question dans notre liste, mais plutôt à celle de *numériseur à balayage* (cf. section 3.1.1).

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
	plug and play	2	0,5
	plug-and-go	0	0
	plug-and-play	0	0
	PnP	0	0
	<b>prêt à l'emploi</b>	<b>2</b>	<b>0,5</b>
	prêt à tourner	0	0
	prêt à utiliser	0	0
	prêt-à-brancher	0	0
	prêt-à-l'emploi	0	0
	scanneur	digital scanner	0
numériseur		0	0
numériseur à balayage		0	0
optical scanner		0	0
scaneur		0	0
scanner digital		0	0
<b>scanneur</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
scanneur numérique		0	0
scanning digitizer		0	0
souris	computer mouse	0	0
	mouse	0	0
	mulot	0	0
	<b>souris</b>	<b>49</b>	<b>1</b>
	souris informatique	0	0
	souris pour ordinateur	0	0

## Annexe 5

*Total des occurrences et du coefficient d'implantation des termes dans le corpus québécois*

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
boule de commande	<b>boule de commande</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	boule de pointage	0	0
	boule de poursuite	0	0
	boule roulante	0	0
	control ball	0	0
	rolling ball	0	0
	track ball	0	0
	trackball	0	0
	trackball mouse	0	0
	tracker ball	0	0
	trackerball	0	0
	tracking ball	0	0
	cliquer	clic	0
click		0	0
<b>cliquer</b>		<b>6</b>	<b>1</b>
single-click		0	0
connecté	<b>connecté</b> <sup>72</sup>	<b>1</b>	<b>1</b>
	connecté à l'ordinateur	0	0
	en connecté	0	0
	en connexion	0	0
	en direct	0	0
	en liaison	0	0
	en ligne	0	0
	on line	0	0
	online	0	0
on-line	0	0	

<sup>72</sup> Le corpus présente une occurrence de *connecté à un Mac*, qui correspond à la définition de la notion, soit « se dit d'un périphérique (imprimante, terminal, etc.) qui est activé, prêt à l'emploi et sous le contrôle de l'ordinateur dont il attend les commandes pour les exécuter ». Notons que cette occurrence aurait aussi pu être représentative du terme concurrent *connecté à l'ordinateur*, mais que nous avons choisi de l'associer au terme officiel. Ajoutons aussi que le corpus présente quatre autres occurrences du terme *connecté* mais que ces dernières signifient « connecté à l'Internet » ou « connecté sur le Web ».

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
déconnecté	autonome	0	0
	<b>déconnecté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	en différé	0	0
	en non connecté	0	0
	en non connexion	0	0
	hors ligne	0	0
	non connecté	0	0
	off line	0	0
	offline	0	0
	off-line	0	0
	standalone	0	0
	stand-alone	0	0
écran	afficheur	1	0,01
	appareil de visualisation	0	0
	AV	0	0
	console de visualisation	0	0
	display device	0	0
	display screen	0	0
	display terminal	0	0
	display unit	0	0
	dispositif d'affichage	0	0
	dispositif de visualisation	0	0
	<b>écran</b>	<b>59</b>	<b>0,55</b>
	écran d'affichage	0	0
	écran de visualisation	0	0
	moniteur	48	0,44
	TE	0	0
	terminal	0	0
	terminal à écran	0	0
	terminal à écran de visualisation	0	0
	terminal de visualisation	0	0
	TEV	0	0
	unité d'affichage	0	0
	unité de visualisation	0	0
	VDT	0	0
	video display terminal	0	0
	video display unit	0	0
	visu	0	0
visual display terminal	0	0	
visual display unit	0	0	
visuel	0	0	

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
écran tactile	écran à contact	0	0
	écran à effleurement	0	0
	écran sensible	0	0
	écran sensitif	0	0
	<b>écran tactile</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
	tactile screen	0	0
	touch display	0	0
	touch panel	0	0
	touch screen	0	0
	touch sensitive screen	0	0
	touchscreen	0	0
	touch-screen	0	0
	touch-sensitive display	0	0
	touch-sensitive display unit	0	0
touch-sensitive screen	0	0	
lister	list	0	0
	<b>lister</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
manche à balai	bâton de joie	0	0
	joystick	0	0
	manche	0	0
	<b>manche à balai</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	manette de jeu	0	0
	manette de jeux	0	0
	poignée	0	0
moniteur	écran de contrôle	0	0
	écran témoin	0	0
	<b>moniteur</b>	<b>48</b>	<b>1</b>
	moniteur vidéo	0	0
	monitor	0	0
	video monitor	0	0
numériseur	digitaliseur	0	0
	digitiser	0	0
	digitizer	0	0
	graphics digitizer	0	0
	numérisateur	0	0
	<b>numériseur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	numériseur graphique	0	0
	scanner	0	0
	table à numériser	0	0
numériseur à balayage	digital scanner	0	0
	numériseur	5	1
	<b>numériseur à balayage</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	optical scanner	0	0
	scaneur	0	0
	scanner digital	0	0
	scanneur	0	0
	scanneur numérique	0	0
	scanning digitizer	0	0

Notions	Termes ( <i>terme officiel en gras</i> )	Total des occurrences du terme	Coefficient d'implantation du terme
pavé tactile	bloc à effleurement	0	0
	dispositif de pointage tactile	0	0
	<b>pavé tactile</b>	<b>26</b>	<b>0,96</b>
	pointeur tactile	0	0
	tablette tactile	0	0
	touch pad	0	0
	touchpad	1	0,04
	touch-pad	0	0
	touch-sensitive pointing device	0	0
	track pad	0	0
	trackpad	0	0
prêt à tourner	autoconfigurable	0	0
	branchez et ça marche	0	0
	branchez et jouez	0	0
	branchez et utilisez	1	0,2
	PAT	0	0
	plug and play	0	0
	plug-and-go	0	0
	plug-and-play	0	0
	PnP	0	0
	prêt à l'emploi	2	0,4
	<b>prêt à tourner</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	prêt à utiliser	0	0
prêt-à-brancher <sup>73</sup>	2	0,4	
prêt-à-l'emploi	0	0	
souris	computer mouse	0	0
	mouse	0	0
	mulot	0	0
	<b>souris</b>	<b>53</b>	<b>1</b>
	souris informatique	0	0
	souris pour ordinateur	0	0
webcaméra	caméra Internet	0	0
	caméra numérique	0	0
	caméra numérique sur le Web	0	0
	caméra Web	0	0
	camirette	0	0
	cybercaméra	0	0
	web camera	0	0
	Web camera	0	0
	webcamera	0	0
	<b>webcaméra</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>73</sup> Une occurrence de *prêt à brancher*, sans les traits d'union, fait aussi partie de ce compte.